

UNIOPSS RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012





SOMMAIRE

Avant-propos	3
L'Uniopss en bref	4
Gouvernance, organisation et fonctionnement	5-8
Activité 2012	9-54
Informations financières	55-61
Les adhérents nationaux et le réseau des Uriopss	62-63



Dominique Balmay
Président de l'Uniopss

AVANT-PROPOS

Faible croissance économique, poursuite de la montée du chômage, creusement de la pauvreté, caractère massif de l'endettement public, les années se suivent et se ressemblent. Sauf qu'un nouveau Chef de l'État, une nouvelle majorité ont pris les commandes et se sont trouvés confrontés aux mêmes difficultés dans un pays qui semble ne plus croire en lui-même si l'on suit les médias.

Et pourtant, que d'initiatives, que d'innovations, que de prises de responsabilités sur le terrain. Le monde associatif de la solidarité en est à la fois l'observateur et l'acteur.

L'Uniopss aura été à l'heure du changement en 2012. Au cours de cette année, notre mouvement a, en effet, pris une grande part aux débats publics qui ont entouré l'élection présidentielle dans le domaine social. De la « Plateforme présidentielle », adressée aux candidats, aux « Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss » destinées aux nouveaux gouvernants, de la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale proposée et alimentée par le Collectif ALERTE à la préparation de notre 31^e Congrès à Lille qui aura rassemblé, en janvier 2013, près de 1 600 participants et accueilli en clôture le président de la République, les constats, les réflexions, les propositions de l'Uniopss et de ses adhérents auront été particulièrement fournis et mis en lumière. Année féconde, donc, sur le plan des idées, sur celui de la visibilité, sur celui de la participation à la démocratie.

Changement aussi dans la vie interne du mouvement, avec l'arrivée d'un nouveau directeur général à l'Uniopss à la fin du mandat d'Hubert Allier, renouvellement d'une partie importante de l'équipe nationale qui s'est attelée, sans solution de continuité, à la poursuite des missions de l'Uniopss et aux travaux qu'ont réclamé les dossiers, nombreux et délicats, annoncés dans les projets du nouveau gouvernement : projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, Acte III de la décentralisation, nouvelle architecture des prestations familiales, adaptation de la société au vieillissement, réforme de la tarification, politique de la jeunesse...

Le Congrès de Lille aura confirmé ensuite que, sur ces événements et ces dossiers, l'Uniopss entretient une double originalité : son regard « transversal » sur les besoins sociaux et sur les politiques sociales d'une part, sa capacité à proposer une réflexion prospective, d'autre part. C'est sur ces deux piliers, et sans rien abandonner de ses missions traditionnelles, qu'elle entend conduire son développement dans les années qui viennent. Et ajoutons aussi, rétablir un équilibre économique fragilisé par l'augmentation de la demande qui lui est adressée de tous côtés et par la baisse quasi continue des crédits publics qui lui étaient habituellement alloués.

Mais la force de l'Uniopss, outre le professionnalisme et la conviction de ses équipes, elle la doit surtout à l'enracinement sur le terrain de ses 23 Uriopss et à l'enrichissement d'expérience que lui procure sa centaine d'adhérents nationaux. Que les uns et les autres soient remerciés de leur fidélité et de leur engagement.

L'UNIOPSS EN BREF

Les valeurs qui nous rassemblent

- > Primauté de la personne
- > Non lucrativité et solidarité
- > Participation de tous à la vie de la société
- > Innovation sociale, alimentée par l'observation des besoins

■ Identité

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle a pour vocation d'unir, de défendre et de valoriser les acteurs privés non lucratifs de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Présente sur tout le territoire, l'Uniopss regroupe 23 Uriopss (unions régionales) ainsi qu'une centaine de fédérations, unions et associations, soit 75 % du secteur non lucratif de solidarité. L'ensemble de ses adhérents représente 25 000 établissements et services engagés au service des personnes vulnérables et fragiles et 750 000 salariés sur les 980 000 que compte le secteur.

Son expérience, sa connaissance du terrain et ses valeurs humanistes font de l'Uniopss un observateur privilégié des besoins sociaux et un acteur majeur des politiques sociales.

■ Missions

> **Organiser** une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfance, jeunesse, famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).

> **Valoriser** le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe.

> **Veiller** aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les associations de solidarité.

■ Actions

> Réagir à l'actualité, construire des propositions

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

> Anticiper pour mieux agir

Sa mission de prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers, ainsi que sur des acteurs de terrain.

> Animer la réflexion, partager les savoirs, offrir un appui technique

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils en ligne et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uriopss. Elle organise par ailleurs des journées d'études, des colloques ainsi qu'un congrès tous les trois ans.

> Représenter le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en déposant des amendements, en éditant des plateformes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.

GOUVERNANCE, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'Assemblée générale de l'Uniopss

Elle comprend 124 membres composés de membres actifs (Uriopss et adhérents nationaux), de membres bienfaiteurs et de personnalités qualifiées. Elle se réunit une fois par an pour la présentation du rapport d'activité, du rapport moral, des comptes de l'exercice. Elle élit les membres du Conseil d'Administration par tiers tous les deux ans.

Le Conseil d'Administration de l'Uniopss

Il est composé de personnes qualifiées (6 au maximum), de représentants des Uriopss (jusqu'à 10) et de représentants des adhérents nationaux (jusqu'à 14).

Le Conseil d'Administration se réunit cinq à six fois par an, une à deux réunions par an étant ouvertes aux membres de l'équipe d'animation de l'Uniopss.

Le Conseil veille à l'agrément de nouveaux adhérents, définit les orientations, vote le budget, valide les positionnements politiques de l'Union.

Principaux sujets abordés en 2012 :

- Congrès Uniopss 2013 : thématique et orientations + séminaire de prospective du 11 octobre ;
- Plateforme présidentielle et Préoccupations prioritaires ;
- Réforme des cotisations et modes d'adhésion ;
- Agrément statut Uriopss Alsace, statut expérimental Uriopss ultramarines ;
- Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté ;
- Débat sur l'entrepreneuriat social ;
- Projet de loi sur l'ESS ;
- Emplois d'avenir ;
- Acte III de la décentralisation.

Sa composition en 2012 est la suivante :

Président d'honneur
René Lenoir

Personnes qualifiées
Dominique Balmary
Jean-Michel Bloch-Lainé
Henry Noguès
André Nutte
Frédéric Pascal

Organismes nationaux	Représentés par
Apprentis d'Auteuil	Nicole d'Anglejan
Association des Paralysés de France - APF	Sylvie Mouchard
Croix-Rouge Française	Jean-Louis Cordesse
Fédération des Centres Sociaux et Socio-Culturels de France	François Vercoutère
Fédération de l'Entraide Protestante	Ernest Nussbaumer
Fédération d'aide à la santé mentale Croix-Marine	Annick Hennion
Fédération nationale des associations d'accueil et de Réinsertion sociale - FNARS	Florent Gueguen
Fédération nationale des associations de personnes âgées en établissements et de leurs familles - FNAPAEF	Joëlle Le Gall
Les petits frères des Pauvres	Jean-François Serres
Secours Catholique	Maryse Lépée
Secours Populaire	Marc Castille
Aide à domicile en milieu rural - ADMR	Thierry d'Aboville
Union nationale des associations de parents et amis de Personnes handicapées mentales - UNAPEI	Michel Édouard Doucet
Union nationale de l'aide, des soins et services aux Domiciles - UNA	André Flageul

Uriopss	Représentées par
Aquitaine	Élie Pédrón
Bretagne	Daniel Hardy
Ile-de-France	Christine Auberger
Languedoc-Roussillon	Henri Archimbaud
La Réunion - Mayotte	Jean-Pierre Toussaint
Nord Pas-de-Calais	Francis Calcoen
Pays de la Loire	Élie Charrier
Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Corse	Charles Baratier
Picardie	Jacques Vézier
Rhône-Alpes	Bernard Ailleret

► Le Bureau de l'Uniopss

Il est élu par le Conseil d'Administration, ses membres étant élus pour une durée de deux ans *intuitu personae*.

Le Bureau se réunit une fois par mois. Il prépare les réunions du Conseil d'Administration et suit plus particulièrement les questions de l'organisation administrative de l'Uniopss, de préparation de son budget, d'équilibre financier de l'Union, de ses relations avec les Unions régionales et les adhérents nationaux et de communication.

Composition :

<i>Président</i>	Dominique Balmary
<i>Vice-Président (représentant les Uriopss)</i>	Daniel Hardy
<i>Vice-Présidente (représentant les adhérents nationaux)</i>	Maryse Lépée
<i>Trésorier</i>	Ernest Nussbaumer
<i>Secrétaire</i>	Francis Calcoen
<i>Membre</i>	Jean-Michel Bloch-Lainé

La Conférence des Présidents des Uriopss et la Délégation Uniopss-Uriopss

Les présidents des Uriopss forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Elle est ouverte deux fois par an aux directeurs des Uriopss. Le Vice-Président représentant les adhérents nationaux y participe.

La Conférence des Présidents d'Uriopss prend les décisions concernant le fonctionnement du réseau formé par l'Uniopss et les Uriopss.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Bureau mandaté. Elle élit les membres de la Délégation Uniopss-Uriopss.

La Délégation Uniopss-Uriopss est présidée par le Vice-Président de l'Uniopss représentant les Uriopss et est composée de 3 présidents et de 3 directeurs d'Uriopss.

Elle se réunit 5 à 6 fois par an sous forme physique ou téléphonique.

C'est une instance d'animation et de régulation du réseau

des Uriopss, et de l'Uniopss en tant que siège. Elle assure une fonction de veille, de prévention et d'alerte.

Elle prépare la Conférence des Présidents d'Uriopss et rend compte de son activité au Président et au Conseil d'Administration de l'Uniopss.

La Conférence des Adhérents nationaux

Les adhérents nationaux forment une conférence qui se réunit une fois par trimestre. Le Vice-Président représentant les Uriopss y participe.

La Conférence des adhérents nationaux est un lieu d'échanges, de partage et d'élaboration d'une culture commune, nationale et régionale, à l'Union. C'est aussi une instance de réflexion sur les enjeux transversaux et de prise d'avis sur les positionnements politiques que l'Union peut être amenée à prendre.

Elle est présidée par le Président de l'Uniopss ou un membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil de prospective

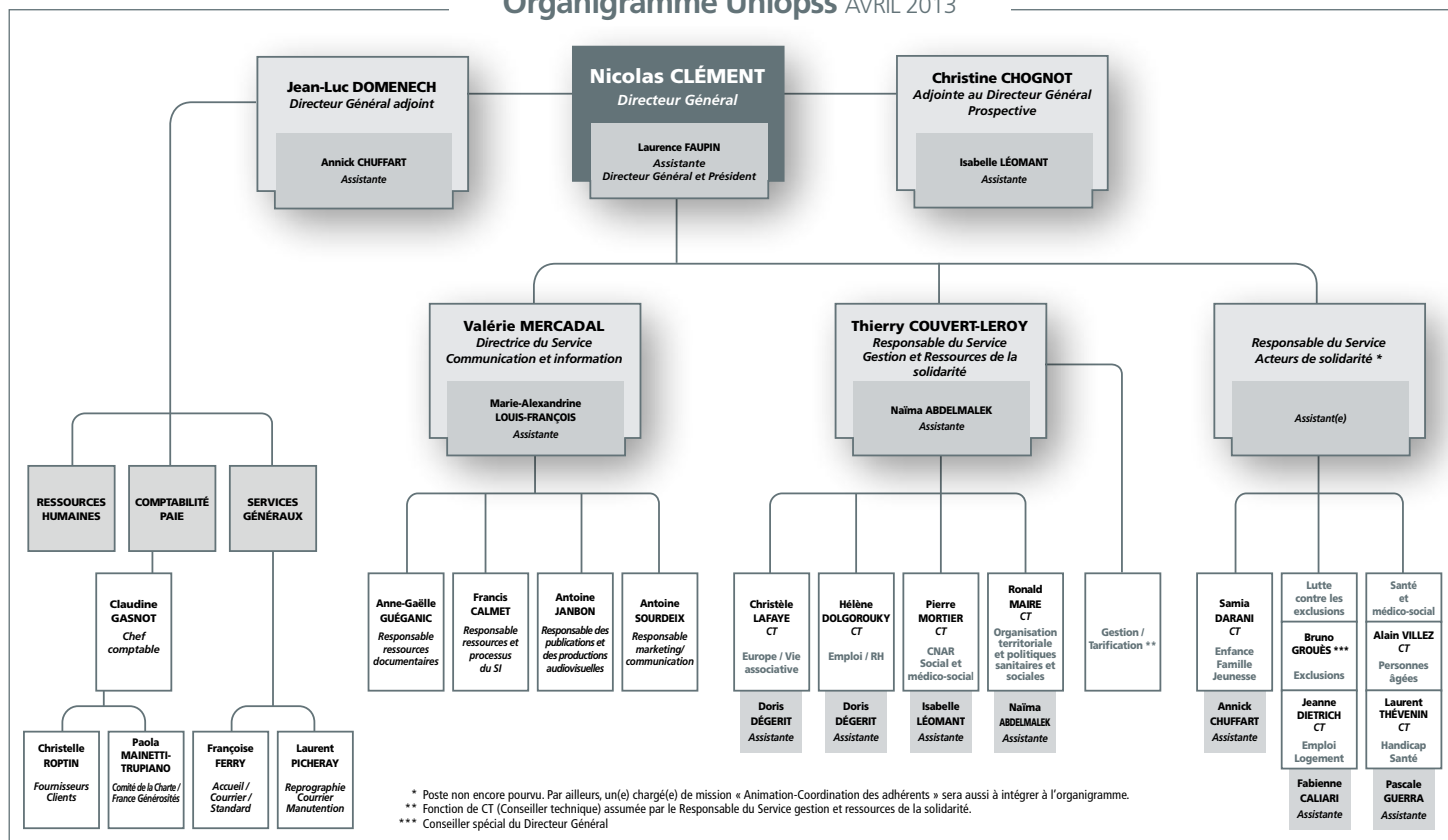
Créé en 2004, le Conseil de prospective a vu ses missions se renforcer successivement en 2008, après le Congrès de Nantes, puis en 2010 dans le cadre du Plan d'actions prioritaires, en lien avec les travaux de la Mission de prospective. La fonction prospective est en effet partie intégrante de la mission politique de l'Uniopss. Il s'agit à la fois d'observer et d'anticiper le champ des réalités sociales et sociétales, des réponses des politiques et des réponses associatives.

Le Conseil de prospective est présidé par Robert Lafore (professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux) et animé par Christine Chognot, Adjointe au Directeur général. Ses membres sont constitués de Édith Archambault (CNRS), Christine Attali-Marot (présidente de la Commission Petite Enfance de l'Uniopss), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss et président de la Commission Europe de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et membre du bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'Administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre). Le président et le directeur général de l'Uniopss participent aux réunions.

L'organisation opérationnelle de l'Uniopss

L'Uniopss est dirigée par un directeur général nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau.

Organigramme Uniopss AVRIL 2013



Les commissions et groupes de travail de l'Uniopss

Les commissions ont un rôle capital dans l'exercice des missions de l'Uniopss. Elles permettent en effet à l'Union, par le canal de ses adhérents, de prendre en compte les réalités du terrain afin de les traduire en propositions d'évolution des politiques sociales.

Les commissions sont composées librement par les adhérents volontaires, Uniopss et adhérents nationaux, à raison d'une trentaine de participants maximum.

Leur Président(e) est nommé(e) par le Président de l'Uniopss après validation par le Conseil d'Administration ; son mandat est de 3 ans renouvelable une fois. L'animation des commissions est assurée par le (ou les) conseiller(s) technique(s) compétent(s) de l'équipe de

l'Uniopss. Il peut, naturellement, être fait appel au concours de personnalités et d'experts extérieurs au mouvement.

Les président(e)s des commissions non élu(e)s participent au Conseil d'Administration avec voix consultative. Rappelons que c'est le Conseil d'Administration qui juge en dernier ressort de la pertinence des prises de position proposées par les commissions.

L'Uniopss compte actuellement 11 commissions dont 2 en sommeil qui devraient être réactivées prochainement. Les commissions sont amenées à constituer des groupes de travail permanents ou temporaires.



►► Liste des Commissions au 31 décembre 2012

Pôle « Emploi, ressources humaines »

Groupe de référents Cnar-DLA

Animation : Christine Chognot, Adjointe au Directeur Général de l'Uniopss et Thierry Couvert-Leroy, Responsable du Service Gestion et Ressources de la solidarité à l'Uniopss

Commission « Emploi et Ressources Humaines » Suspendue

• Groupe « Ressources Humaines Associatives et Formation – GRHAF »

Animation : Hélène Dolgorouky, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe « Droit Social »

Animation : Christine Chognot, Adjointe au Directeur général de l'Uniopss, avec l'appui technique de Pierre Gaudier (Uriopss Rhône-Alpes) et Mathilde Hamelin (Uriopss Picardie)

Pôle « Vie associative »

Commission « Vie associative »

Président : Jean Bastide

Animation : Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail URIOPSS sur la Vie associative

Animation : Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

Pôle « Europe »

Commission « Europe »

Président : Jean-Michel Bloch-Lainé, Administrateur de l'Uniopss au titre de Personne Qualifiée

Animation : Christèle Lafaye, Conseillère technique à l'Uniopss

Pôle « Lutte contre les exclusions »

Commission « Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion en France et en Europe »

Président : Dominique Balmary, Président de l'Uniopss

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

• Groupe de travail « Prévention – Habitat – Logement »

Animation : Claude Chaudières, bénévole Uniopss, et Jeanne Dietrich, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe Réseau Insertion

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

• Groupe Alerte-Partenaires sociaux

Président : Dominique Balmary, Président de l'Uniopss

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

• Collectif Alerte

Président : Dominique Balmary, Président de l'Uniopss

Animation : Bruno Grouès, Conseiller spécial du Directeur général de l'Uniopss

Pôle « Santé et médico-social »

Commission « Établissements et services pour personnes handicapées »

Président : Sylvie Mouchard, Administratrice de l'Uniopss représentant l'APF

Animation : Laurent Thévenin, Conseiller technique à l'Uniopss

Commission « Établissements et Services pour Personnes Âgées »

Animation : Alain Villez, Conseiller technique à l'Uniopss

Commission « Aides et soins à domicile et à partir du domicile » Suspendue en 2011

Pôle « Enfance-Jeunesse-Familles »

Commission « Petite Enfance »

Présidente : Christine Attali-Marot, Administratrice à Enfance et Musique

Animation : Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail sur la professionnalisation des métiers de la petite enfance

Co-pilotage et animation : Hélène Dolgorouky, Conseillère technique à l'Uniopss, Christine Attali-Marot, Présidente de la Commission Petite enfance, et Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

Commission « Protection de l'Enfance et de la Jeunesse »

Président : Patrick Martin, Directeur général de l'AAE et Yannick Pendola, Directrice générale de l'association Acolade

Animation : Karine Métayer, Conseillère technique à l'Uniopss

• Groupe de travail « Justice des mineurs » - Suspendu

Pôle « Organisation territoriale et politiques sanitaires et sociales »

Commission « Décentralisation et Territoires »

Président : Bernard Delanglade, Directeur de l'Uriopss Provence Alpes Côte-d'Azur et Corse

Animation : Ronald Maire, Conseiller technique à l'Uniopss

Pôle « Gestion financière et tarification »

Commission « Gestion et Tarification »

Animation : Thierry Couvert-Leroy, Responsable du Service Gestion et Ressources de la solidarité à l'Uniopss

• Groupe de travail « Coopération »

Animation : Thierry Couvert-Leroy, Responsable du Service Gestion et Ressources de la solidarité à l'Uniopss



ACTIVITÉ 2012

Introduction du Directeur général de l'Uniopss

10-11

Temps forts 2012

12-13

> Prospective

14-16

> Service gestion et ressources de la solidarité

17

- Europe

18-20

- Vie associative

21-23

- Emploi et gestion des Ressources Humaines

24-26

- Cnar Action sociale, médico-sociale et santé

27-29

- Droit des institutions sociales et médico-sociales /
Réforme de l'État et des collectivités territoriales

30-32

- Gestion et tarification

33-35

> Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

36-39

> Santé

40-41

> Enfance-Jeunesse-Familles

42-44

> Personnes âgées

45-47

> Personnes en situation de handicap

48-50

> Communication et information

51-54



TENSIONS, RECONSTRUCTION ET RÉSULTATS

Nicolas Clément
Directeur Général

En 1975, le groupe Supertramp se moquait de la sinistrose et chantait « Crisis, what crisis ? ». Mais comment, aujourd'hui, parler encore de crise ? Près de 40 ans après, on doit bien constater qu'on a simplement changé d'ère. Faute d'en être tout à fait conscient, on tend le dos face aux tensions qui semblent croissantes. Tensions de l'économie, bien sûr, avec la pression sans cesse accrue des tentatives difficiles de désendettement. Inquiétudes sur le financement de la protection sociale qui résiste encore vaille que vaille mais qu'écorne diverses mesures (progression des retraites complémentaires inférieures à l'inflation, remises en question des conditions d'allocations familiales...).

Tensions aussi que l'on retrouve sur l'emploi des associations de solidarité. L'an dernier, l'Uniopss alertait déjà sur la baisse de l'emploi associatif de solidarité qui s'est amorcée dès 2010 après plus de 10 ans de forte croissance. Cette tendance s'est malheureusement maintenue en 2012, notamment dans le cas des services à la personne ; ainsi, au 4^e trimestre 2012, la masse salariale nette versée par les employeurs de salariés à domicile a baissé pour le 3^e trimestre consécutif : sur un an, la masse salariale nette baisse de 1,8 % malgré une hausse de + 2,8 % du taux horaire moyen net. Cette évolution se fait au détriment des associations qui perdent du terrain et passent de 27,9 % à 23,5 % des organismes de services à la personne et des entreprises privées (elles descendent de 48 % à 45,3 %) au profit des auto-entrepreneurs (ils grimpent de 17,5 % à 25,7 %). La prise en compte de cette situation est très importante. Pas pour s'en lamenter mais pour bien mesurer les enjeux : contrairement à ce qu'on pourrait croire, rien n'est assuré. Ainsi la loi sur l'ESS qui vise notamment à consolider l'emploi grâce à l'appui de ce secteur jusqu'ici fort dynamique en emplois, doit mieux mesurer que les associations comptent pour 80 % de l'emploi de l'ESS et les associations de solidarité, à elles seules, pour près de 50 % de l'ensemble de l'ESS. C'est bien là que se gagnera (ou non) la bataille de l'emploi social et solidaire.

Face aux difficultés du désendettement, on sent bien pourtant que les moyens ne viendront plus de l'augmentation des financements publics. Même si les budgets sociaux de 2013 ont été relativement épargnés, 2014 semble bien plus menacé. On peut le regretter. Le réalisme oblige à intégrer cette évolution. En même temps, on ne peut faire l'impasse sur les populations les plus fragiles. C'est là que le besoin

de créativité et de remise en perspective devient encore plus important. C'est là que des structures telles que l'Uniopss, capables de transversalité et de recul sont encore plus nécessaires.

L'année 2012 a été particulièrement significative sur ce plan pour l'Uniopss. Elle a vu à la fois la reconstruction de l'équipe qui avait connu de nombreux départs en 2011, et la mise en avant de positions fortes sur l'ensemble des questions sociales. L'Uniopss a en effet réalisé une plateforme très complète pour la Présidentielle, dont le titre indique bien l'ambition : « Restaurer la cohésion sociale, retrouver la confiance ». Cette plateforme a été présentée aux candidats à l'élection présidentielle ainsi que des déclinaisons plus sectorielles, tant pour l'exclusion que pour l'enfance et la jeunesse. Après l'élection, le document des « Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss 2012-2015 » a été largement diffusé aux responsables politiques et remis aux divers ministres concernés. Cette approche, proactive plutôt que réactive, a accru sensiblement la visibilité et l'influence de l'Uniopss. Les différents chapitres de ce rapport d'activité le reflètent bien. Mais le cas de la lutte contre l'exclusion est, à lui seul, emblématique : la plateforme ALERTE (expression de la Commission Lutte contre l'exclusion animée par l'Uniopss et regroupant 35 associations) a permis d'interpeller les candidats et a amené François Hollande à intégrer la dimension pauvreté/exclusion dans son programme ; et les propositions d'ALERTE ont conduit le gouvernement à une approche très transversale et, sur ce plan, plutôt neuve de la pauvreté et des moyens de la combattre. Elles ont aussi abouti à un plan dont on peut toujours regretter les manques et les imprécisions dans le financement, mais qui a le mérite de consacrer des montants importants à un sujet, la pauvreté, qui n'avait guère été pris en considération jusqu'ici.

C'est la même approche proactive qui a été retenue quand le gouvernement a annoncé vouloir lancer un acte III de la décentralisation. Plutôt que d'analyser, article par article, le projet de loi qui serait proposé, l'Uniopss a très vite décidé, dès la fin 2012, de définir ses objectifs et les fondements de ses positions et, ainsi, de proposer une autre façon de conduire cette étape de décentralisation.

L'essentiel du second semestre 2012 a aussi été consacré à préparer le Congrès qui allait se tenir à Lille en janvier 2013. L'approche prospective qui l'a largement soutenu répond bien, également, à cette attente forte de perspectives et de vues à la fois à moyen/long terme mais aussi transversales.

La reconnaissance du rôle singulier de l'Uniopss par le président de la République au Congrès de l'Uniopss constitue le point d'orgue de cette année 2012. Elle fixe en même temps l'ambition qui doit continuer d'être la nôtre : dans un contexte de plus en plus dur et aux financements de plus en plus contraints, être capable de viser plus loin, de pousser, si nécessaire, aux remises en question des situations acquises pour assurer très fermement la défense des plus fragiles. □

TEMPS FORTS 2012

Présidentielle 2012 : l'Uniopss fait entendre sa voix

L'élection présidentielle et la mise en place d'un nouveau gouvernement ont été l'occasion pour l'Uniopss de diffuser largement ses prises de positions, propositions et demandes, et de prendre ainsi part au débat politique et aux premières orientations mises en œuvre.

► Une plateforme d'interpellation des candidats

Dans un document intitulé « Restaurer la cohésion sociale, retrouver la confiance », l'Uniopss lance un appel pour redonner du sens aux politiques sociales et faire de la cohésion sociale une priorité des politiques publiques. 4 axes principaux sont proposés : promouvoir une société d'inclusion, conforter le socle solidaire de la protection sociale, changer d'état d'esprit dans la conception et la mise en œuvre des politiques sociales, miser sur la société civile et soutenir la vie associative.

Adressée aux principaux candidats, la plateforme a également été présentée par le Président et le Directeur général de l'Uniopss à Valérie Rosso-Debord, députée de Meurthe-et-Moselle, porte-parole de Nicolas Sarkozy (UMP) et conseillère sociale de l'UMP, Jean-Marie Vanlerenberghe, sénateur du Pas-de-Calais, conseiller social de François Bayrou (MODEM) et Marisol Touraine, députée d'Indre et Loire, chef du pôle social du Parti socialiste, représentant François Hollande (PS).

► Des plateformes sectorielles

Parallèlement à sa plateforme générale, l'Uniopss a été partie prenante de la plateforme ALERTE, portée par les membres de la Commission Lutte contre la pauvreté de l'Uniopss et de deux plateformes inter-associatives : « Construire l'avenir avec les enfants et les jeunes » et « Pour un Big Bang des politiques jeunesse ».

► La diffusion des « Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss »

Feuille de route pour le nouveau gouvernement et les députés issus des Législatives, ce support, élaboré avec les adhérents de l'Union, présente de manière concrète, secteur par secteur, les demandes prioritaires de l'Uniopss pour les 5 ans à venir.

Ce document stratégique, véritable outil pratique à l'attention des décideurs, a été communiqué aux ministères, cabinets, administrations centrales, parlementaires, en lien avec les champs d'activité de l'Uniopss.



Il a également été présenté et remis personnellement à Hayet Zeggar, conseillère de la politique de la solidarité et du logement auprès du président de la République, à Michel Yahiel, conseiller travail, emploi et protection sociale auprès du président de la République, à Christophe Devys, conseiller social auprès du Premier ministre, à Christiane Taubira, Garde des Sceaux, à Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, à Dominique Bertinotti, ministre déléguée chargée de la Famille, à Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, à Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, à Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Consommation, ainsi qu'à Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

> Lutte contre la pauvreté : une conférence nationale et un plan quinquennal interministériel

Lors de sa rencontre avec François Hollande dans le cadre de la campagne présidentielle, le Collectif ALERTE, animé par l'Uniopss, a obtenu du candidat l'ajout d'une demande phare aux 60 propositions aux Français : l'engagement de réunir une conférence nationale débouchant sur un plan quinquennal interministériel de lutte contre la pauvreté.

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale s'est tenue avec 11 ministres les 10 et 11 décembre 2012 à l'issue de travaux préparatoires conduits par 7 groupes (l'Uniopss participant à 5 d'entre eux).

> Mobilisation autour des emplois d'avenir

Après avoir été sollicitée par Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire, l'Uniopss a lancé une large concertation au sein de son réseau et a construit un positionnement sur ce nouveau dispositif d'aide à l'emploi. Elle s'est associée à plusieurs acteurs de l'ESS pour porter un certain nombre d'amendements au projet de loi, l'objectif étant à la fois de faire en sorte que la perspective de 150 000 emplois d'avenir puisse être atteinte et de permettre aux associations de pouvoir y contribuer effectivement. Plusieurs propositions portées par l'Uniopss ont été retenues, comme l'élargissement à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.

> Annonce d'une loi pour l'autonomie des personnes âgées

Michèle Delaunay, nouvelle ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, qui accueillait l'Uniopss le 17 juillet, a confirmé le principe, d'ici la mi-mandat, d'une loi cadre pour l'autonomie des personnes âgées. L'Uniopss a salué l'avancée que représentent l'abandon du concept de dépendance et le principe d'une réforme qu'elle appelait de ses vœux depuis de nombreuses années, tout en regrettant que le gouvernement n'ait pas retenu, à ce stade, l'instauration d'un droit universel à l'autonomie qui transcende la barrière d'âge des 60 ans. Appelée à participer dès le début de l'année 2013 aux travaux préparatoires et aux négociations avec la ministre sur la future loi, l'Uniopss continuera de plaider en ce sens.



> Préparation de l'Acte III de la décentralisation

Le projet de réforme de la décentralisation et de la modernisation de l'action publique a fortement mobilisé le réseau Uniopss-Uriopss et les adhérents nationaux. Face aux enjeux de cette réforme phare, qui devrait impacter largement l'ensemble de notre système politico-administratif ainsi que le monde associatif de la solidarité, l'Uniopss a mis en place fin 2012 une Commission Décentralisation et organisation du territoire. L'objectif étant d'apporter une contribution à la réflexion sur cette problématique complexe, dans un contexte économique et social tendu.

> Contribution à la future loi sur l'ESS

L'Uniopss a construit un positionnement dans lequel elle affine les critères des organisations de l'ESS et précise les spécificités des associations par rapport aux autres acteurs de ce champ. Elle souhaite notamment que le projet associatif puisse être mis en avant.

Elle demande des modalités de renforcement des fonds propres associatifs ainsi qu'une clarification de la fiscalité du secteur non lucratif. Elle souligne par ailleurs la nécessité d'une sécurisation des financements et d'une contractualisation entre pouvoirs publics et associations.

> Préparation du Congrès 2013

L'année 2012 a été marquée par la construction et l'organisation du 31^e Congrès de l'Uniopss programmé à Lille les 23, 24 et 25 janvier 2013.

Ce congrès, dont les thématiques phares (cohésion sociale, protection sociale, ...) sont le fruit de travaux et réflexions conduits depuis plusieurs années, a privilégié une approche prospective, avec l'implication à la fois de chercheurs et d'acteurs de terrain pour élaborer des scénarios.

En complément des tables rondes et des conférences focus, 13 ateliers thématiques ont été élaborés par les équipes de l'Uniopss, en lien avec les différentes commissions, de manière à répondre aux préoccupations des acteurs non lucratifs du champ sanitaire, social et médico-social.

Il a été également fait le choix de renouveler le format du congrès en donnant une place plus importante aux usagers à travers des témoignages et la création de nouveaux espaces d'échanges.



PROSPECTIVE

CONTEXTE ET ENJEUX

Le 31^e Congrès national de l'Uniopss, organisé à Lille les 23, 24 et 25 janvier 2013 avec la forte implication des Uriopss Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine et Picardie, devait constituer l'un des temps forts du projet pluriannuel de la mission de prospective. Prolongeant les travaux engagés depuis 2003, et plus récemment réarticulé au Plan d'actions prioritaires de l'Uniopss, ce projet visait à renforcer les liens d'appartenance au sein de l'Uniopss et à rendre ses analyses et les valeurs qu'elle porte plus lisibles dans la société. Les travaux menés en 2012 traduisent la dynamique portée en ce sens et permettent de tirer les enseignements de l'étape franchie avec le Congrès.

L'Uniopss travaille de manière constante (quels qu'en soient les énoncés, qui varient selon les contextes et les choix opérés) sur un ensemble relativement cerné de thématiques récurrentes, qui la conduisent à prendre position au sujet de la situation sociale, des politiques publiques, du rôle des associations. Parallèlement, elle tend en permanence à réguler les places respectives et la cohérence de ses grandes fonctions de veille, d'information, d'animation, de représentation et d'accompagnement, afin d'assumer la mission fondamentale que semble encore très bien résumer le vieux slogan « Unir les associations pour développer les solidarités ».

Dans cette perspective, la dimension prospective permet de renouveler les cadres d'analyse, de faire émerger des perspectives et de discerner les investigations prioritaires. Elle permet aussi l'affirmation d'une dimension politique considérée « autrement » en mobilisant par une démarche ascendante des convictions associatives comme essence d'une « institution » en capacité de porter fortement le sens, le « souffle », le projet.

La prospective est en fait une composante centrale de la fonction politique des associations. Ainsi, la perspective générale des travaux de prospective de l'Uniopss consiste, en partant des valeurs de référence que sont la primauté de l'Homme et la solidarité comme socle de la cohésion sociale, à proposer des analyses et des productions qui confortent la capacité à fédérer, à participer au débat des questions de société, à construire des perspectives avec les associations. La philosophie générale de ces travaux repose sur une double assise : la prospective est une responsabilité d'implication, en référence à l'éthique de la responsabilité portée par Gaston Berger, dans les années d'après guerre ; c'est

ce qui signe la philosophie de la prospective, au sens initial de la mission créée par l'Uniopss sous l'impulsion de Jean-Michel Bloch-Lainé et Philippe Ligneau. La prospective est aussi une méthode d'investigation et de mobilisation : il s'agit de « monter en généralité », comme y invite Robert Lafore en tant que Président du Conseil de prospective, pour nommer les questions sociétales et les orientations générales que masquent souvent la complexité des réformes et le jargon sectoriel technique et clarifier les perspectives concevables. Mais cette démarche repose sur un lien fort avec les acteurs : acteurs et chercheurs travaillent en interaction, car théorie et pratique se nourrissent.

ACTIONS MENÉES EN 2012

L'ossature : un processus d'ensemble et une grille d'analyse thématique

Après le Congrès de Lyon où l'accent avait été mis sur la place des associations - avec notamment l'édition de l'ouvrage « Faire société, les associations de solidarité par temps de crise » rédigé autour des travaux du Conseil de prospective de l'Uniopss et la publication d'un Manifeste sur le rôle politique des associations - la question du devenir de la protection sociale avait été jugée prioritaire. Ce thème a été abordé comme un champ d'implication politique et sociétale pour les associations de solidarité : pour affirmer la protection sociale comme socle de la cohésion sociale et le principe de solidarité comme ciment de la société, l'enjeu est de peser au niveau sociétal sur les évolutions du système ; il a également été abordé comme un enjeu pour les pratiques, du fait du rôle concret des associations dans l'action sociale et la santé, de leur connaissance de la réalité des mécanismes d'exclusion, de leur capacité d'analyse au-delà des idées reçues et de leur capacité à expérimenter des réponses positives (innovations, coopérations, ...) pour « optimiser » et faire vivre la protection sociale.

Les travaux sur ce thème ont été conduits dans un processus continu, reliant le Congrès de 2010, les campagnes de rentrée sociale, la construction de la plateforme pour l'élection présidentielle et la construction du dossier des préoccupations prioritaires, deux séminaires en avril et octobre 2012 et enfin le projet de Congrès pour janvier 2013. Ils ont pris appui sur une grille générique d'analyse construite en 2011 ; celle-ci

relie la cohésion sociale, la protection sociale, les politiques publiques, les relations entre l'économie et la société, les liens entre démocratie, citoyenneté et système politique¹.

Plusieurs contacts ont eu lieu, en lien avec la démarche prospective de la Fonda, afin de relier la réflexion prospective de l'Uniopss aux mouvements à l'œuvre dans l'ensemble du champ associatif.

Des interactions renforcées avec les rouages de l'Uniopss

La réinscription de la mission de prospective dans les priorités de l'Uniopss par le Plan d'actions prioritaires s'était accompagnée du projet de consolider l'interface avec les composantes de l'Uniopss. L'année 2012 a permis la construction de rencontres avec l'équipe de l'Uniopss, les adhérents nationaux et les Uriopss, les commissions politiques, les instances.

Le Congrès, notamment, a été construit dans un processus continu, passant par les différents rouages de l'Uniopss : plus de 10 versions successives d'une note sur le déroulement du Congrès ont ainsi cheminé par 7 réunions de l'équipe Uniopss (complétant de nombreux échanges bilatéraux), 9 réunions avec les directeurs et présidents d'Uriopss, 2 réunions avec les adhérents nationaux, les réunions du Bureau et du Conseil d'administration. Ces étapes ont progressivement cerné le cahier des charges général d'un Congrès plus prospectif, plus fluide et plus politique, et la thématique finalement retenue pour relier, du point de vue des associations, la cohésion sociale, les territoires et la solidarité.

Cette construction a pris appui sur deux temps forts, avec un séminaire pour le Conseil de prospective et l'équipe Uniopss le 6 avril (22 participants) et un séminaire sur la protection sociale proposé par le Conseil de prospective aux adhérents nationaux et Uriopss le 18 octobre (65 participants). Ces étapes ont directement contribué à la consolidation des contenus du Congrès 2013.

Un zoom sur l'économie des politiques sociales pour préparer la « rentrée sociale » des associations

La mission de prospective a assuré l'analyse des budgets publics finançant les activités sociales, médico-sociales et de santé et sa présentation dans le « Document de rentrée sociale ». L'analyse proposée visait à souligner, dans un contexte de contraintes économiques aggravées, la persistance d'options possibles, notamment en termes de

modes de régulation et de place faite aux différents types d'acteurs. Sur ces bases, deux interventions ont été effectuées lors de réunions de rentrée Uriopss, l'une à Marseille, le 13 septembre sur l'« Économie et social : un changement de perspective et de philosophie est-il concevable ? » et l'autre à Tours, le 4 octobre, sur « La place du privé non lucratif dans les politiques publiques ».

Un Congrès construit dans une démarche ascendante, avec le moteur de l'inter-Uriopss

Engagé à partir de l'été 2011, le processus de construction ascendante avec les quatre Uriopss co-accueillantes a permis de nombreuses rencontres, en amont de la construction du thème et du format du Congrès, puis tout au long de l'année 2012. La mission de prospective a été tout à la fois en apport (avec des éléments de politique et de méthode) et en écoute lors de ces échanges, qui ont permis de nourrir le lien particulièrement recherché pour ce Congrès entre pratique et théorie, entre opérationnalité et mouvement. Deux temps forts ont eu lieu avec l'inter-Uriopss (en janvier et mars 2012). Plus de dix rendez-vous bilatéraux ont été organisés en complément avec les Uriopss. Les travaux de prospective lancés dans les régions de l'inter-Uriopss ont constitué un apport très riche au Congrès. Les réflexions des quatre Uriopss et les paroles d'acteurs collectées ont été mises en avant dans les séances plénières du Congrès : en ouverture, en animation des deux conférences-focus sur les Français et la solidarité et sur la cohésion sociale, en introduction des tables rondes sur la protection sociale et sur les politiques de régulation du secteur sanitaire et social et, enfin, en synthèse des travaux lors de la clôture.

L'élaboration de scénarios de prospective pour le Congrès 2013

Le travail de la mission de prospective sur l'ensemble de l'année 2012 a été capitalisé pour nourrir la préparation des scénarios présentés en introduction des deux tables rondes portant sur « La protection sociale : champs d'intervention, acteurs, financement : quels arbitrages ? » et « Restructurations, concurrence, appels à projets, coopérations : quelles issues, quelle visée ? ». L'élaboration de scénarios suppose une méthodologie spécifique ; des supports ont donc été élaborés afin d'adapter la méthode au contexte Uniopss et à la pratique associative. Mais au-delà d'un exercice formel de conceptualisation, la méthode suppose de mobiliser théorie et pratique, analyses et convictions, dans une construction interactive. Telle a été la démarche de la mission de prospective : la structuration des scénarios, partant ►►

1. Rapport d'activité Mission de prospective, Uniopss, 2011

►► classiquement des paramètres critiques et des schémas d'évolution concevable, a mobilisé les contenus liés à l'ensemble du processus piloté en 2012, à savoir le « matériau » de l'expertise de l'équipe Uniopss, des analyses et convictions des acteurs de l'inter-Uniopss, des positionnements en présence dans les rouages institutionnels de l'Uniopss.

Ainsi, l'introduction sur la protection sociale a mis l'accent sur la nécessité de choix politiques alors que la contrainte économique pourrait faire apparaître comme inéluctable le repli vers une conception minimaliste. Trois scénarios ont été présentés, l'un tablant sur le « statu quo » associé à une dégradation transitoire de la situation, conjuguant renforcement des politiques d'austérité et rupture progressive avec les fondements universalistes ; l'autre accentuant cette tendance, avec une intervention plus large du marché et une construction reposant de plus en plus sur des droits individuels au détriment du socle de mécanismes collectifs de solidarité ; le troisième enfin, plus optimiste, tablant sur une ambition européenne pour les solidarités et la protection sociale. La mise en débat de ces différents scénarios visait à questionner la perspective d'un scénario préférentiel de « solidarité responsable », fondé sur un socle solidaire et universel affirmé, un ré-encastrement des politiques de protection sociale dans une approche globale des politiques publiques et des choix de société pour la cohésion sociale, et des améliorations concrètes des systèmes existants, avec plus de transversalité, plus de coordination effective des politiques, plus de pilotage territorial et plus de concertation en amont afin d'ajuster besoins et réponses.

Sur les régulations du secteur sanitaire et social, les scénarios présentés ont mis l'accent sur le mouvement long de reconfiguration des équilibres entre rôle de la société civile et intervention de la puissance publique. Pour souligner l'enjeu des évolutions actuelles, deux axes majeurs ont été mis en avant : le premier scénario, dit de « rationalisation accentuée », affirmant encore les options présentes en matière

d'appel à projet, de tarification, de normes ; l'autre dit « d'utilité sociale au service de la citoyenneté » tablant sur une logique de maillage territorial mobilisant les acteurs sur l'analyse des besoins et des réponses. L'enjeu du débat était alors de mettre à jour les options fondamentales à prendre en termes de conception de l'action sociale, des politiques publiques, du rôle des acteurs non lucratifs.

Le rôle pivot du Conseil de prospective

Le Conseil de prospective a été un point d'appui permanent pour la préparation des analyses politiques présentées au Congrès. Cette mobilisation du Conseil de prospective a, au-delà, nourri l'ensemble du processus qui a permis de construire, en amont, une plateforme pour les élections présidentielles, un dossier de préoccupations prioritaires pour le gouvernement et, pour l'interne, les deux rencontres de prospective de l'année 2012, l'une avec l'équipe Uniopss, l'autre avec les adhérents nationaux et Uriopss.

Le Conseil de prospective a joué, lors du Congrès, le rôle d'un « fil rouge » pour les séances plénières, avec une présence en conférences focus, en synthèse de clôture, et une présence forte en ouverture des tables rondes, avec la présentation des scénarios de prospective qui ont nourri les débats. □

PERSPECTIVES 2013

■ **Les suites des travaux sur la prospective posent la question des prochaines étapes à retenir afin de continuer à poser des repères forts et structurants en termes de conceptualisation (il s'agit de maîtriser la complexité), de doctrine (il s'agit d'éclairer le débat d'idées) et de vision pour l'avenir (il s'agit de construire des perspectives).**

■ **Elles devraient s'articuler avec une politique de communication institutionnelle visant, dans la continuité des avancées opérées depuis plusieurs années, à franchir de nouvelles étapes pour améliorer les différents supports qui, tous, (qu'il s'agisse de réunions, de représentations, de publications, d'événements) participent de la mission politique de l'Uniopss².**

2. Chapitre Communication et information du présent rapport.

Le Conseil de prospective en 2012 est présidé par Robert Lafore, professeur en droit public à l'IEP de Bordeaux. Le Conseil de prospective réunit, autour de l'Uniopss, Édith Archambault (CNRS), Christine Attali-Marot (présidente de la Commission Petite Enfance de l'Uniopss), Jean-Claude Barbier (CNRS), Jean-Michel Bloch-Lainé (membre du Bureau de l'Uniopss et président de la Commission Europe de l'Uniopss), Francis Calcoen (président de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et membre du Bureau de l'Uniopss), Marie-Thérèse Join-Lambert (Inspectrice générale honoraire des Affaires sociales), Henry Noguès (université de Nantes, membre du Conseil d'administration de l'Uniopss), Johan Priou (directeur de l'Uriopss Centre).

SERVICE GESTION ET RESSOURCES DE LA SOLIDARITÉ

CONTEXTE ET ENJEUX

À compter du 1^{er} septembre 2012, l'Uniopss s'est doté d'une nouvelle organisation pour son service Gestion et ressources de la solidarité, avec un tiers temps de responsable de service. Les actions transversales du mouvement (Europe, Vie associative, Emploi-RH, Gestion-tarifification, Organisation territoriale – ainsi que le CNAR) sont désormais réunies avec un encadrement commun. Elles seront chacune présentées dans un chapitre dédié. Le service est mobilisé pour apporter une expertise sur les modalités d'organisation du secteur social, médico-social et de la santé. Sa vocation est également de soutenir les associations dans leur structuration spécifique et leur apport particulier à la solidarité. Permettre à l'efficience (qui ne peut pas être appréhendée dans nos domaines uniquement sous un angle financier, mais dans une perspective plus large en intégrant la dimension relationnelle et inclusive des actions menées) et à la qualité (tant dans les réponses apportées aux bénéficiaires, que dans l'amélioration des organisations) d'interagir au sein d'organisations privées à but non lucratif, tel est l'enjeu fort du service. Ce dernier construit aussi des argumentaires pour permettre à ces acteurs d'évoluer dans un environnement favorable, et soutenir leurs missions d'intérêt général au service de la cohésion sociale.

PILOTAGE ET ANIMATION EN 2012

Mobilisation autour des emplois d'avenir

Le service a été impliqué dans la concertation autour des emplois d'avenir afin de construire le positionnement de l'Uniopss sur ce dispositif d'aide à l'emploi.

Construction d'un séminaire avec la DGCS (20 novembre 2012)

À la demande de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), dans le cadre du financement alloué au mouvement et pour favoriser un dialogue technique, l'Uniopss a animé un séminaire d'une demi-journée sur la thématique « Réguler l'offre pour une meilleure réponse aux besoins en intégrant la contrainte économique ». Le service Gestion et ressources de la solidarité a piloté cet important travail sur les conséquences de la rationalisation économique du secteur et les pistes qu'elle propose pour y répondre, dans un esprit de solidarité au service des personnes.

Contribution à la Conférence de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale (10 et 11 décembre 2012)

Le responsable du service a participé au groupe de travail sur la gouvernance des politiques de solidarité, conduit par Michel Dinot, Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle et Michel Thierry, Inspecteur général des affaires sociales, pour porter la voix de l'Uniopss (5 réunions). □

PERSPECTIVES 2013

■ Soutenir la construction de la plénière sur la régulation au 31^e Congrès de l'Uniopss.

■ Stabiliser le service en le dotant d'un programme partagé.

■ Consolider les partenariats.

■ Favoriser une lecture croisée et une synergie des conseillers techniques dans un contexte législatif important, avec la loi ESS, la loi sur la décentralisation, trois lois dans le champ de l'emploi et de la formation, la loi sur l'autonomie.

■ Assurer un mandat d'administrateur à Uniformation, (représentation de l'Uniopss par le responsable du service).

■ Participer à la reconnaissance de la qualité de la professionnalisation du secteur qui répond aux besoins des associations.

EUROPE

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions :

1 inter-commission Europe et Vie Associative, 3 réunions de la Commission Europe (10 à 15 participants), 3 réunions et 3 conférences téléphoniques du Copil mandatement, 2 réunions de groupes collaboratifs prospectifs pour l'atelier Europe du Congrès 2013, 2 réunions et 1 conférence téléphonique du groupe de travail sur l'entrepreneuriat social européen, 1 réunion avec les conseillers techniques sur les aides d'État. Soit 15 réunions au total.

Représentation : 3 réunions du Collectif SSIG, 2 réunions du Collectif sur la territorialité du mécénat, 1 AG du Cedag, 1 réunion du Ceges sur Social Economy Europe, 7 réunions de la Commission Europe du CSESS, 2 réunions du groupe de travail Confrontations Europe, 2 réunions Copil DGCS. Soit 18 réunions au total.

Partenariat : 5 réunions avec la Fonda pour la préparation de l'atelier Europe du Congrès de l'Uniopss.

Productions : 45 fiches produites sur les sites internet du réseau Uniopss-Uniopss, 1 article et un dossier dans la revue Union Sociale de mai.

Auditions : 1 audition parlementaire (groupe ESS du Sénat), 1 audition par le Haut Conseil à la Vie Associative, 3 auditions ministérielles (Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'ESS, Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, Christophe Devys, Conseiller social du Premier ministre, avec C. Courreges, JP. Vinquant et S. Blatman), 1 audition à la Commission européenne, DG Market.

CONTEXTE ET ENJEUX

L'année 2012 a été très fournie en réformes européennes, sur l'ensemble des sujets suivis par l'Uniopss et qui impactent les acteurs sanitaires et sociaux non lucratifs : la réforme des aides d'État, le tout nouveau concept d'entrepreneuriat social/entreprise sociale, la réforme de la réglementation des marchés publics, une nouvelle réglementation sur les contrats de concession, la nouvelle programmation pour les fonds structurels 2014-2020 et le statut de la fondation européenne.

Le « single market act » et la stratégie Europe 2020 imposent un rythme de réformes dense à l'Europe, particulièrement dans cette période de crise. L'Acte pour le marché unique, adopté par la Commission européenne en avril 2011, ouvre 12 chantiers pour relancer le marché unique en 2012 qui sont autant de leviers pour relancer la croissance et l'emploi. La communication de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social du 6 octobre 2011 indique les initiatives qui seront développées durant les prochaines années. La Commission a installé un groupe d'experts chargé de suivre l'évolution des réglementations, le groupe d'experts sur l'entrepreneuriat social.

On notera que l'année européenne 2012 qui portait sur le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle a été évoquée notamment lors d'une inter-commission Europe et Personnes âgées.

Par ailleurs, l'année 2012 a été marquée et rythmée par :

- d'une part l'élection présidentielle de mai 2012, avec l'élaboration des préoccupations prioritaires et les différentes auditions qui se sont échelonnées auprès des institutions et des ministères pour porter les demandes de l'Uniopss ;

- d'autre part, la préparation du Congrès de l'Uniopss de janvier 2013, avec l'appui aux plénières sur l'Europe ainsi que la mise en œuvre, en partenariat avec la Fonda, des préparatifs de l'atelier Europe.

ACTIONS MENÉES EN 2012

La réforme des aides d'État, le Paquet Almunia

La réforme des aides d'État a été un sujet phare de cette année 2012. En effet, la réglementation en vigueur depuis 2005 sur ce sujet arrivait à échéance fin 2011. L'entrée en vigueur le 31 janvier 2012 des nouvelles réglementations du 20 décembre 2011 et le règlement du 25 avril 2012 instaurant un nouveau seuil de minima ont apporté quelques allègements et précisions pour les acteurs non lucratifs sanitaires et sociaux. Le Pôle Europe de l'Uniopss a donc participé activement à faire connaître cette nouvelle réglementation afin que les acteurs associatifs et publics s'en emparent.

Cela s'est concrétisé par :

- **La participation à l'organisation et l'animation de la conférence du Collectif SSIG** (Services sociaux d'intérêt général) du 2 février 2012, en partenariat avec le ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, « Nouvelle donne du Paquet Almunia-Barnier ». Cette conférence portait sur la réforme Almunia relative aux SIEG (Services d'intérêt économique général) et sur la réforme de Michel Barnier portant à la fois sur les marchés publics et sur une proposition de directive relative aux contrats de concessions. L'Uniopss, qui avait sollicité des témoignages d'adhérents, est intervenue à deux tables rondes. 300 participants (acteurs non lucratifs, représentants des collectivités territoriales...) sont venus à cette conférence, également suivie en webstreaming par 150 personnes.

- **Des interventions sur la réforme des aides d'État** : le Pôle a participé en mai à une conférence de l'Association française des Trésoriers d'associations (AFTA) sur l'Europe, avec une actualité sur les SIEG, et en juillet lors de l'Assemblée générale du Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE), enfin lors d'un temps d'échange et de positionnement avec les conseillers techniques de l'Uniopss.

- **Une intervention le 20 juin lors d'une réunion des deux intergroupes du Parlement européen « services publics » et « économie sociale » :** le thème portait sur la conciliation entre l'initiative des acteurs et l'obligation de passer un acte de mandatement. Il s'agit de la reprise du thème que l'Uniopss avait soulevé lors de la conférence du 2 février, ce qui démontre la prise en compte de son interpellation.

- **Une intervention dans le cadre d'une formation pour le réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES)** en septembre, auprès d'acteurs de l'ESS et de collectivités territoriales.

- **Une communication du Président de l'Uniopss aux adhérents** sur la prise en compte de l'acte de mandatement de SIEG dans le cadre des financements européens de la nouvelle programmation à venir (2014-2020).

- **La poursuite du Copil mandatement, en co-pilotage avec la CPCA** (Conférence permanente des coordinations associatives), initié par Pascal Canfin quand il était euro-député (il est devenu ministre en mai 2012) avec pour objectif de diffuser une étude et proposer un acte de mandatement de SIEG qui permette d'accorder des subventions aux associations tout en respectant le droit communautaire des aides d'État et d'éviter une requalification en commande publique. La diffusion et l'organisation d'un événement pour communiquer sur l'acte proposé sont en cours d'élaboration, en lien avec des parlementaires européens.

L'élaboration des préoccupations prioritaires, suivie d'auditions

Le Pôle a défini les préoccupations prioritaires Europe adressées au nouveau gouvernement, en lien avec la Commission. Il a élaboré un dossier sur l'Europe sociale, avec un article « Réinventer l'Europe sociale » dans Union Sociale de mai 2012.

Le Pôle a par ailleurs participé à six auditions afin de porter ces préoccupations. Ce fut le cas en juin auprès du groupe ESS du Sénat et lors d'une audition par le Haut Conseil à la Vie Associative

(présentation de l'étude sur le mandatement). En juillet, le Pôle a porté les préoccupations européennes auprès du Conseiller social du Premier ministre. Il a participé à deux auditions ministérielles, en septembre auprès de Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'ESS et en novembre auprès de Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Enfin, en octobre il a été reçu par la DG Market de la Commission européenne à propos de la « social business initiative ».

Des réflexions autour de l'entrepreneuriat social européen

Concept européen récent, il a pris naissance dans la communication du 6 octobre 2011 de la Commission européenne. D'origine anglo-saxonne, il soulève des débats forts, notamment sur la place des acteurs non lucratifs en tant qu'acteurs économiques avec des spécificités. Le Pôle Europe de l'Uniopss a donc mené des actions pour mieux faire connaître cette nouvelle réglementation auprès des acteurs associatifs et publics. L'enjeu est important, puisque la définition de l'entreprise sociale, qui entrera en vigueur en 2014, impactera tous les champs des adhérents de l'Uniopss : SSIG, aides d'État, marchés publics, financements européens, statuts européens de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

- **La première inter-commission Europe et Vie Associative de janvier 2012** a été consacrée à l'entrepreneuriat social - l'entreprise sociale, ce sujet posant beaucoup de questions au secteur sanitaire et social non lucratif, qu'il s'agisse de la vie associative ou de l'Europe. À cette occasion, le Pôle a fait une présentation des réglementations existantes, complétée par une présentation historique et sociologique ainsi que des interventions d'experts. Cette conférence a permis une meilleure compréhension du sujet et une meilleure appropriation des enjeux par les adhérents.

Le 15 mai, le Pôle a également réalisé une intervention pour présenter l'entrepreneuriat social européen lors de l'Assemblée générale d'European Anti-poverty network (EAPN). ➡➡

PERSPECTIVES 2013

■ **Proposer un atelier-débat Europe lors du Congrès de l'Uniopss de janvier 2013.**

■ **Apporter une contribution sur la programmation 2014-2020 sur les financements européens.**

■ **Contribuer à une large diffusion du plaidoyer sur les aides d'État, par la communication sur l'étude relative à l'acte de mandatement et l'application de cette réglementation dans le cadre des financements européens.**

■ **Finaliser une contribution de l'Uniopss sur l'entrepreneuriat social européen et suivre notamment le sujet de la mesure de l'impact social.**

■ **Étudier et mettre en œuvre une action d'information et de plaidoyer auprès des députés français et européens, en vue des prochaines élections européennes de 2014, avec la participation des adhérents.**

■ **Construire une stratégie de plaidoyer à l'échelon européen en étudiant les modalités de présence opportunes du Pôle sur les questions européennes, notamment à Bruxelles et éventuellement des délégations de compétences des membres, face au développement des consultations européennes.**

■ **Suivre l'année européenne 2013, année des citoyens.**

►► - L'élaboration et la présentation d'un projet de positionnement de l'entrepreneuriat social européen

Un projet de positionnement, nourri par les membres des Commissions Vie Associative et Europe, a été présenté à la réunion des Présidents d'Uriopss et au Conseil d'administration de l'Uniopss du 19 septembre. Ce sujet soulevant différentes questions, un groupe composé de membres du CA et du Conseil de prospective de l'Uniopss a été constitué pour approfondir le positionnement. Après 3 réunions, ce groupe, au vu de l'actualité, s'est finalement concentré sur la loi ESS (un canevas d'avant-projet de loi ayant été proposé fin septembre) et a donc travaillé activement à construire le premier positionnement de l'Uniopss sur le projet de loi sur l'ESS en date du 19 novembre 2012.

- Une audition par la DG Market de la Commission européenne, en octobre, à propos du suivi des initiatives suite à la communication du 6 octobre 2011 de la Commission européenne sur l'entrepreneuriat social, notamment sur la mesure de l'impact social. L'Uniopss a rappelé que chaque projet associatif est particulier et que la mesure de l'impact social des actions menées par les acteurs non lucratifs doit être adaptée à chaque structure, pour prendre en compte ce modèle non lucratif.

La préparation de l'atelier Europe du Congrès 2013 de l'Uniopss

L'Uniopss a lancé, en partenariat avec la Fonda, une démarche prospective et collaborative pour nourrir l'atelier Europe du Congrès de janvier 2013 « Scénarios d'une Europe sociale (ou pas) », avec deux groupes collaboratifs prospectifs comprenant des membres de la Commission Europe de l'Uniopss et ouverte à d'autres acteurs non lucratifs et experts des questions européennes du secteur. Une enquête en ligne a été adressée, en novembre et décembre, à des personnes ciblées pour leurs connaissances de terrain ou leur expertise. L'objectif de cette démarche était d'identifier les enjeux à venir pour les acteurs non lucratifs sanitaires et sociaux, voire les freins et leviers, d'analyser, de prendre de la distance et enfin d'échanger et de co-produire une réflexion de type prospectif pour orienter les actions à venir.

Ces consultations et le partenariat avec la Fonda ont donné lieu à des réunions de travail régulières. L'objectif étant de partir des réflexions soulevées et de les soumettre pour avis, lors de l'atelier, à deux représentants de think tanks européens (Pour la Solidarité et Confrontations Europe) et à un représentant de la plateforme sociale européenne. Le Pôle a aussi participé, en soutien aux documentalistes, à l'élaboration du dossier documentaire de cet atelier.

La territorialité du mécénat, objet de réactions de l'Uniopss

La parution début 2012 d'un projet d'instruction fiscale sur la territorialité du mécénat (induite notamment par une mise en conformité avec une jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne) a provoqué beaucoup de réactions, et notamment celle d'un collectif d'associations, dont l'Uniopss fait partie. Ce Collectif a été sollicité par Monsieur Bachelier, Conseiller d'État nommé pour rédiger un rapport sur ce sujet (*voir les compléments dans la partie Vie Associative*).

L'analyse et les contributions sur les réformes européennes

2012 a vu de nombreux textes et réglementations européens impactant le secteur sanitaire et social non lucratif, arriver à échéance et faire l'objet de réglementation : aides d'État, marchés publics, fonds européens, entrepreneuriat social... Le Pôle a à cet effet publié en août une fiche-synthèse récapitulative « Un train de réformes : Europe, SSIG, secteur non lucratif. Dernier trimestre 2011-2012 ». Cette fiche fait l'état des lieux de l'ensemble de ces réformes et indique, pour chaque thématique, les réglementations européennes, les enjeux identifiés pour le secteur non lucratif sanitaire et social et les actions menées par l'Uniopss.

Le Pôle a par ailleurs participé aux réunions de la Commission Europe du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, lors desquelles plusieurs avis ont été donnés sur la réforme de la directive marchés publics, la programmation des financements européens 2014-2020, sur les perspectives d'emplois dans les services aux personnes et aux ménages, la réforme des aides d'État, l'entrepreneuriat social et la loi sur l'ESS.

Le Pôle, en plus de son intervention à l'Assemblée générale du 4 juillet du CFHE sur l'actualité des questions européennes, a fait état de ces réformes et de leur impact sur les associations sanitaires et sociales, lors de sa participation au séminaire de la DGCS de novembre.

Le Pôle est également intervenu lors de la Commission Personnes handicapées de mai et lors du séminaire des directeurs d'Uriopss de juin afin de présenter la réglementation sur les fonds structurels européens et d'aborder les stratégies organisationnelles pour le réseau, en vue de la nouvelle programmation 2014-2020 des financements européens. □

VIE ASSOCIATIVE

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2012, la Commission Vie Associative a pris connaissance des scénarios prospectifs de la démarche de la Fonda « Faire ensemble 2020 » à laquelle des membres de la Commission avaient participé. Cette démarche visait à se projeter et dessiner des pistes d'action face à des scénarios identifiés.

Les associations représentent une autre façon d'entreprendre, et sont, en ce sens, porteuses du mouvement d'une économie sociale et solidaire (ESS). Point notable à ce sujet, un ministère délégué à l'ESS et rattaché au ministère de l'Économie a été créé en mai 2012. Celui-ci a notamment pour mission l'élaboration d'un projet de loi ESS, en concertation avec les acteurs concernés. L'Uniopss a ainsi contribué à la réflexion et construit son positionnement.

Les acteurs non lucratifs ont vivement réagi en 2012 sur un certain nombre de mesures impactant leur fiscalité. L'Uniopss fait partie d'un Collectif qui a travaillé autour du projet d'instruction fiscale de janvier 2012 sur la territorialité du mécénat. L'Uniopss a par ailleurs fait entendre sa voix à l'occasion de l'instauration du crédit d'impôt compétitivité emploi, lequel ne s'appliquait pas dans un premier temps aux associations du fait de leur non soumission aux impôts commerciaux.

Deux temps forts ont également marqué l'année :

- d'une part, l'élection présidentielle de mai 2012, avec l'élaboration des préoccupations prioritaires et les différentes auditions qui se sont échelonnées auprès des institutions et des ministères pour porter les demandes de l'Uniopss ;
- d'autre part, la préparation du Congrès de l'Uniopss de janvier 2013.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Élaboration des préoccupations prioritaires, suivie d'auditions

Le Pôle a élaboré les préoccupations prioritaires Vie Associative, en lien avec la Commission, et les a présentées en juin auprès des directeurs d'Uriopss.

Le Pôle a participé à cinq auditions afin de porter ces préoccupations. Ce fut le cas en juin auprès du groupe ESS du Sénat et lors d'une audition par le Haut Conseil à la Vie Associative où le Pôle a présenté l'étude sur le mandatement, puis en juillet, auprès du Conseiller social du Premier ministre. Le Pôle a aussi été auditionné en septembre par Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'ESS et en novembre par Valérie Fourneyron, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative.

Contribution à la future loi sur l'ESS

Le Pôle a présenté les enjeux identifiés pour les acteurs sanitaires et sociaux dans le Document de rentrée sociale, lors de plusieurs réunions (Club des partenaires de l'Uniopss, Commission Petite enfance...). Le Pôle a rédigé également un article dans Union Sociale d'octobre 2012 : « L'ESS vue par les acteurs non lucratifs sanitaires et sociaux ».

Une note d'information et de projet de positionnement a été diffusée en octobre et a donné lieu à une réunion afin de recueillir les observations des membres de l'Uniopss. Les éléments et enjeux identifiés ont été présentés par le Pôle au Conseil d'administration d'octobre. Un groupe de travail associant des administrateurs de l'Uniopss a été mis en place, permettant d'aboutir à un positionnement le 19 novembre. Dans celui-ci, l'Uniopss affine les critères des organisations de l'ESS et précise les spécificités des associations par rapport aux autres secteurs de l'ESS. L'Union indique que le « label » ne devrait pas être une contrainte supplémentaire pour les acteurs sanitaires et sociaux qui sont déjà soumis à un très grand nombre de formalités. L'Uniopss souhaite par ailleurs que le projet associatif puisse être mis en avant. Elle ►►

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions :

1 inter-commissions Europe et Vie Associative, 3 réunions de la Commission Vie associative (10 participants en moyenne), 3 réunions du groupe de travail Conseillers techniques Vie Associative Uriopss (6 participants en moyenne), 3 réunions du groupe de travail Fiscalité (une dizaine de participants en moyenne), 3 réunions et 3 conférences téléphoniques du copil mandatement, 2 réunions et une conférence téléphonique du groupe de travail sur l'entrepreneuriat social européen et la loi sur l'ESS. Soit 18 réunions au total.

Représentation : 6 réunions du groupe de travail du Ceges sur la loi ESS, 4 réunions du Collectif sur la territorialité du mécénat et de la Commission Bachelier, 3 réunions du groupe de travail label du CSESS, 1 réunion du séminaire à la CPCA, 2 réunions du COPIL avec la DGCS, 1 réunion de la Commission Uniopss Appels à projets. Soit 15 réunions au total.

Formations et interventions : 1 formation « L'actualité juridique de la réforme des aides d'État et la mise en œuvre dans les conventions de subvention », pour le réseau des territoires pour une économie solidaire (RTES). 6 interventions (entrepreneuriat social, SIEG, loi ESS...).

Productions : 304 fiches produites sur les sites internet du réseau Uniopss-Uriopss, 1 article dans Union Sociale d'octobre.

Auditions : 1 audition par le Haut Conseil à la Vie Associative, 1 audition du groupe ESS du Sénat, 2 auditions ministérielles (Ministère de la Vie Associative et Ministère de l'ESS), 1 audition par le Conseiller social du Premier ministre. Soit 5 auditions au total.

► demande des modalités de renforcement des fonds propres associatifs, ainsi qu'une clarification et une mise à jour de la fiscalité du secteur non lucratif. Elle souligne enfin la nécessité d'une sécurisation des financements et d'une contractualisation entre pouvoirs publics et associations, notamment via le mandat de service d'intérêt économique général (SIEG), conformément à la réglementation européenne.

Le Pôle a participé au groupe de travail sur la loi ESS qui a été créé par le Ceges (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale) en octobre afin de présenter les positions des adhérents de l'Uniopss, ainsi qu'aux réunions du Conseil supérieur de l'ESS (CSESS) consacrées spécifiquement à la loi sur l'ESS.

En parallèle, les membres de la Commission Vie Associative et les conseillers techniques Vie Associative ont été mobilisés sur le projet de positionnement sur l'entrepreneuriat social européen, sujet dont certains enjeux rejoignent ceux de la loi sur l'ESS. Un projet de positionnement, nourri par les membres des Commissions Vie Associative et Europe, a été présenté à la réunion des Présidents d'Uriopss et au Conseil d'administration du 19 septembre (*voir le paragraphe sur l'entrepreneuriat social européen de la partie Europe*).

Fiscalité des associations sanitaires et sociales

Préparation du positionnement sur la fiscalité des associations sanitaires et sociales

L'Uniopss a mis en place fin 2010 un groupe de travail sur la fiscalité du secteur associatif de solidarité. Il implique un réseau d'experts, avec des avocats fiscalistes, des Uriopss et des adhérents nationaux. Le Pôle a réuni trois fois le groupe de travail Fiscalité, afin

d'approfondir les différents sujets impactant les acteurs sanitaires et sociaux : les fusions et groupements (comme les groupements de coopération sociale ou médico-sociale), l'intérêt général et le mécénat, la fiscalité liée aux subventions et aux marchés publics, tout en tenant compte de la réglementation et de la jurisprudence européenne. Le groupe a produit un projet de positionnement en octobre et a pour objectif d'aboutir à un positionnement sur la fiscalité des associations sanitaires et sociales sur lequel s'appuyer lors du projet de loi de finances pour 2014.

Territorialité du mécénat : les associations entendues

Un projet d'instruction fiscale sur la territorialité du mécénat a été soumis à consultation début 2012. Ce texte avait notamment pour objet la mise en conformité avec le droit européen suite à une jurisprudence selon laquelle le donateur européen peut bénéficier d'une réduction d'impôt dans son lieu de résidence pour un don qu'il a fait à une organisation d'intérêt général située dans un pays de l'Union européenne.

La publication de cette instruction, qui imposait un critère d'activité prépondérante en France, a été suspendue car elle a provoqué beaucoup de réactions, et notamment celle d'un collectif d'associations, dont l'Uniopss fait partie, composé de France Générosités, Coordination SUD, le Centre français des fondations, la CPCA et Admical. Ce Collectif a été sollicité par Monsieur Bachelier, Conseiller d'État nommé pour rédiger un rapport sur ce sujet. Le Collectif a indiqué sa conception de l'unicité de l'intérêt général qui se compose de l'ensemble des caractères visés par le 200 et 238bis et 885-0 V bis A du Code général des impôts. Il n'est pas divisible et les causes ne sont pas hiérarchisables entre elles. Il ne saurait donc varier selon les publics ou les zones géographiques.

Préparation de l'atelier Vie Associative du Congrès de l'Uniopss

Lors du 31^e Congrès de l'Uniopss, programmé du 23 au 25 janvier 2013, le Pôle proposera un atelier-débat Vie Associative, préparé en Commission, sur le thème de la conciliation nécessaire entre les contraintes gestionnaires et l'exigence citoyenne, cette dernière devant primer. En effet, en s'appuyant sur cette exigence, les dirigeants associatifs doivent permettre à toutes les parties prenantes de s'impliquer, qu'il s'agisse des salariés, des bénévoles ou des usagers. L'atelier mettra en débat ces deux éléments qui sont en tension dans les associations sanitaires et sociales gestionnaires. Le Pôle a également participé, en soutien aux documentalistes, à l'élaboration du dossier documentaire de cet atelier.

Création d'outils sur la gouvernance associative

Le groupe des conseillers techniques Vie Associative s'est réuni à trois reprises et a avancé des réflexions sur les thématiques communes à la Vie Associative et à l'Europe, envisageant l'option d'une commission Europe et Vie Associative avec deux groupes de travail annexes sur chacun des sujets. Le groupe a fait un état des lieux des accompagnements et des formations des Uriopss sur la gouvernance afin d'améliorer et simplifier les outils actuels du réseau. Il s'avère en effet nécessaire d'alléger le guide « L'ambition associative ». Le groupe a donc entrepris de travailler sur des fiches sur la gouvernance des associations afin de réaliser une « mallette gouvernance associative ». Plusieurs sujets ont été déterminés par le groupe qui a élaboré des projets de fiches selon différentes thématiques. Celles-ci seront testées auprès du réseau avant d'être diffusées. Il s'agit dans un premier temps du projet associatif,

de l'animation des ressources humaines, de la stratégie et de la prospective et enfin de la typologie des gouvernances. Ces fiches ont pour objet de traiter ces sujets avec trois niveaux d'information et de destinataires : une fiche synthèse, une fiche pour les adhérents (avec un développement pour une application directe) et enfin une fiche pour les conseillers techniques Uriopss dans le cadre de leur mission d'accompagnement. Ce groupe a également été sollicité sur le projet de positionnement sur l'entrepreneuriat social européen.

Interpellation de deux ministères sur le recours à la commande publique

Le collectif constitué par l'Uniopss, Citoyens et Justice, la Fnars et Chantiers École a poursuivi son interpellation auprès du ministère de l'Économie et des Finances, mais également auprès du ministère de la Justice, à propos de l'impact croissant de la logique de commande publique sur le secteur associatif, sanitaire social et socio-judiciaire, notamment sur la mesure de placement extérieur collectif. Dans un courrier adressé en juin aux deux ministères, il a réitéré son alerte sur les risques concernant les conséquences de la systématisation du recours à la commande publique pour ces mesures. □

PERSPECTIVES 2013

- Animer un atelier-débat Vie associative lors du Congrès de l'Uniopss de janvier 2013.
- Poursuivre la construction du positionnement de l'Uniopss sur la loi sur l'ESS, dans le cadre du projet de loi, en particulier sur le chapitre associations.
- Aboutir à un positionnement sur la fiscalité des associations sanitaires et sociales et s'appuyer sur celui-ci lors du projet de loi de finances.
- Continuer les démarches visant à sécuriser la contractualisation des associations avec les pouvoirs publics, notamment la subvention.
- Contribuer à une large diffusion du plaidoyer sur les aides d'État, par la communication sur l'étude relative à l'acte de mandatement de SIEG (Service d'intérêt économique général) et l'application de cette réglementation.

EMPLOI ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions :

4 réunions du GRHAF (6 participants en moyenne), 5 réunions du groupe Droit social Uriopss-Uniopss (10 participants en moyenne), 6 réunions du groupe Métiers de la petite enfance (4 participants en moyenne)

Représentations :

Commission permanente du Conseil supérieur du travail social (2 réunions), séminaire « Performance » du groupe de veille du CSTS, Commission Professionnelle Consultative (CPC) de l'intervention sociale et du travail social (2 réunions), Copil « Évaluation des diplômés d'Éducateur de jeunes enfants et d'assistant de service social » (3 réunions), Copil « Groupe alternance intégrative » (3 réunions), groupe « Formations complémentaires » (2 réunions), 20^e CPC de l'Éducation nationale (1 réunion), CPN IUT Carrières sociales (1 réunion). Audition par l'IGAS sur l'avenir de l'agrément des accords collectifs.

Productions : 241 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss, 3 fiches pratiques du Cnar Social, 1 article dans la revue « Vie sociale » du CEDIAS.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les associations de solidarité emploient plus d'un million de salariés. La baisse sensible de l'emploi dans le secteur sanitaire, médico-social et social depuis 2010, plus marquée dans certains champs comme l'aide à domicile, contraste après des décennies de croissance continue. Les conditions de travail sont de plus en plus difficiles, en tension entre les contraintes économiques et l'ampleur des besoins des populations vulnérables.

Or, les régulations publiques s'appuient de plus en plus sur des indicateurs de gestion et de performance économique, faisant écho à l'irruption du « new management » référé à l'entreprise privée lucrative. Le modèle du marché et de la concurrence souvent retenu par la commande publique s'inscrit dans une logique à court terme aux dépens d'une action sociale dans la durée et d'un ancrage dans les territoires. La reconnaissance de l'identité professionnelle du travail social comme l'accompagnement des usagers dans leur citoyenneté risquent de devenir accessoires par rapport à une expertise sanitaire prescriptive sur des fondements scientifiques. La démarche d'évaluation conçue pour améliorer la qualité de l'action selon une démarche de progrès risque d'être mise en échec à défaut de pouvoir s'enraciner dans une logique qui prenne sens pour l'ensemble des parties prenantes. Les associations de solidarité s'interrogent donc sur la prise en compte de leur projet social et les professionnels sur leur rôle et la place de l'éthique.

Il s'agit donc de refonder le sens du travail, de réaffirmer sa nature, de conforter les conditions d'emploi et de formation. Mais les associations et plus largement l'économie sociale sont évincées de la conception globale des politiques de l'emploi et de la formation du fait de la non reconnaissance de leur représentativité d'employeurs au niveau interprofessionnel. Pourtant, le secteur de la solidarité a vocation à s'inscrire à part entière dans ces politiques, pour y faire reconnaître son professionnalisme et la spécifi-

cité de ses missions d'intérêt général et d'utilité sociale. L'acte III de la décentralisation paraît à cet égard un rendez-vous central. Pour sa part, l'appareil des formations sociales est l'objet de profonds changements, à la suite des orientations nationales des formations sociales définies par le gouvernement pour les années 2011-2013.

ACTIONS MENÉES EN 2012

L'Uniopss travaille depuis plusieurs années à une approche globale des choix opérés pour l'emploi, question qui concerne les associations de solidarité non seulement car elles sont employeurs et donc pleinement concernées par la question sociétale de l'emploi, de ses reconfigurations, des tensions qu'il subit et des exclusions qu'il génère ; mais aussi car elles portent des activités non lucratives en réponse aux besoins de la population dans le champ social, médico-social et la santé. L'enjeu n'est donc pas seulement celui du dialogue social, qui, comme dans tout secteur d'activité, régule des arbitrages fondamentaux entre conditions de travail, qualité du travail, coût du travail. Il recouvre également la prise en compte d'une double spécificité, celle des activités - la dimension sociale - et celle des acteurs - la dimension associative, forme non lucrative d'organisation des activités - que les modes de régulation peinent à prendre en compte. Les actions menées en 2012 ont donc adopté une approche se voulant prospective.

Aborder globalement l'emploi, enjeu de choix collectifs

Dans cette optique, le volet « emploi » de la plateforme pour les élections présidentielles et le chapitre « emploi » des « Préoccupations prioritaires » remises au gouvernement ont pesé « pour une politique volontariste de l'emploi dans les associations de solidarité » portée par l'ensemble des acteurs concernés, pouvoirs publics,

partenaires sociaux, mouvements et réseaux associatifs. L'hypothèse est que les politiques sectorielles et leur financement, les politiques de professionnalisation et de qualification, les politiques de rémunération, les politiques de soutien au bénévolat et au volontariat conditionnent non seulement la viabilité des activités, mais aussi le sens du travail, les conditions de travail, le climat social, la qualité de l'emploi et ainsi, au final, la qualité pour l'utilisateur. Le premier axe de ce positionnement, centré sur l'emploi de qualité dans le secteur social, médico-social et la santé, reliait la demande d'un meilleur pilotage et d'une concertation renforcée autour de l'emploi et la formation en région, à la demande d'une meilleure prise en compte du volet emploi dans les politiques sectorielles et dans les politiques de financement. Le deuxième axe demandait un soutien renforcé à la viabilité des activités et de l'emploi dans les associations de solidarité, en abordant la consolidation nécessaire des différents dispositifs, mais aussi l'intérêt de valoriser le bénévolat et le volontariat comme engagements civiques et comme expériences pouvant soutenir l'insertion professionnelle.

Ces axes ont été présents tout au long de l'année 2012, notamment lors d'une intervention pour l'Uriopss Champagne-Ardenne autour des choix à opérer sur la place et le rôle des conventions collectives, lors de la rencontre avec l'IGAS sur l'avenir de l'agrément des accords collectifs, ou lors du séminaire de préparation de la campagne de rentrée sociale. Ils ont également guidé l'engagement mesuré de l'Uniopss sur les emplois d'avenir, avec un enjeu sociétal certes pleinement identifié, mais une difficulté évidente des associations à prendre financièrement en charge le lourd accompagnement que suppose l'accueil dans l'emploi des jeunes les plus en difficulté.

Développer la qualité de l'emploi dans les associations de solidarité et construire le sens de l'action avec la GRH

Le professionnalisme en travail social appelle la collaboration entre personnes selon une logique de projet co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés (usagers, salariés, bénévoles...). Cette dynamique est trop souvent sacrifiée à une organisation bureaucratique du travail sous l'impact des

modèles de gestion dominants. Or, tant la qualité du travail auprès des usagers que la qualité et la sécurisation de l'emploi supposent de remettre la politique RH et le développement des richesses humaines au cœur des stratégies associatives et de leur gouvernance. Cela suppose de reconnaître les apports de chacun ; à l'interne de gérer la conflictualité entre logiques différentes en organisant les échanges pour stimuler la créativité et la construction collective de savoirs et compétences professionnels ; à l'externe de s'ouvrir aux recherches, partenariats, collaborations et mutualisations.

Dans cette optique, l'Uniopss a poursuivi en 2012 ses travaux avec le GRHAF (Groupe ressources humaines associatives et formation) qui réunit les responsables RH des Uriopss. Elle a favorisé une approche transversale des ressources humaines en développant des croisements avec le groupe « Droit social », le groupe « Coopérations », la Commission Vie associative, le groupe « Appel à projets », la Commission Handicap (concernant l'approche des compétences des personnes en situation de handicap). Elle a également participé aux journées d'étude de l'USGERES et d'Unifformation.

Différents supports ont été produits pour les associations (fiches sur le site de l'Uniopss, fiches pratiques du Cnar Social, contribution au chapitre 7 du Document de rentrée sociale « Associations : emploi, formation, ressources humaines »). L'année 2012 a été également marquée par la préparation de l'atelier du Congrès de l'Uniopss « Construire le sens de l'action avec la GRH », avec un dossier documentaire remis sur ce thème aux congressistes. L'ensemble de ces travaux a permis de nourrir les positions de l'Uniopss, par exemple l'audition par l'IGAS sur l'agrément des accords collectifs, où a été soulignée l'importance de conserver une régulation professionnelle des activités par ce vecteur et de maintenir leur opposabilité.

Soutenir la viabilité de l'emploi par la maîtrise des obligations légales

Dans un contexte de tensions sur le financement des activités et de restructurations multiples, les effets sur l'emploi sont visibles. Le groupe « Droit social Uriopss-Uniopss » a donc poursuivi le travail de capitalisation et de mutualisation qui permet de consolider l'expertise nécessaire à un accompagnement pointu des associations. Ce groupe, qui réunit les juristes en droit du ►►

PERSPECTIVES 2013

■ Poursuivre la capitalisation d'expertise en Commission Droit social et au sein du GRHAF.

■ Organiser trois ateliers lors du 31^e congrès de l'Uniopss : « Construire le sens de l'action sociale avec la GRH », « Comment le travail social peut-il contribuer à faire société face à la logique de prestation de services », et « Droit du travail : les associations confrontés à leur spécificité ».

■ Accompagner les mutations de l'intervention sociale par une refondation du travail social.

■ Mobiliser pour une reconnaissance de la qualité de la professionnalisation du secteur qui réponde au besoin des associations, en particulier dans l'accueil de la petite enfance.

■ Construire une analyse sur les évolutions de la GRH associative dans une année de changements structurels pour les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle à travers de nombreux projets de lois (décentralisation, économie sociale, sécurité de l'emploi, formation professionnelle).

■ Informer sur le dispositif « emplois d'avenir » et étudier la mobilisation du secteur.

►► travail des Uriopss, a été animé par l'Uniopss avec l'appui technique de deux juristes des Uriopss Picardie et Rhône-Alpes. Il a tenu 5 réunions, au cours desquelles il a, par exemple, poursuivi l'étude de l'impact des recompositions des champs conventionnels et des restructurations sur les obligations de l'employeur, ou encore actualisé les analyses sur l'agrément des accords collectifs dans la perspective de l'audition de l'Uniopss par l'IGAS. Il a également été le pivot de la préparation de l'atelier « droit social » du Congrès de l'Uniopss, autour des spécificités associatives (valeurs et libertés individuelles, statut des dirigeants, bénévolat...).

Refonder le travail social et transformer les diplômes sociaux

Mieux prendre en compte la citoyenneté des usagers dans les formations professionnelles au travail social a conduit à refonder la formation professionnelle en alternance selon un nouveau système dit « d'alternance intégrée » associant l'ensemble des parties prenantes. Mais celle-ci se heurte aux difficultés de financement de la rémunération des stagiaires, de la formation des apprentis ou des contrats de professionnalisation, ainsi que de leur tutorat et de leur encadrement. Du fait des contraintes budgétaires, les institutions trouvent de moins en moins les moyens d'assurer leur rôle de transmission professionnelle, au risque de rencontrer ensuite des difficultés de recrutement. Une conception du travail social comme travail de la société sur elle-même suppose de dépasser l'approche individuelle des métiers et de revoir la conception de l'organisation du travail et des compétences attendues des différentes qualifications. Développer la fluidité des parcours professionnels s'avère nécessaire à l'adaptation aux changements. Pour cela, il faut pouvoir reconnaître les compétences de chacun et développer des parcours professionnels horizontaux et verticaux. La réingénierie des diplômes est l'occasion de repenser des systèmes plus souples articulant formations génériques communes à différents métiers, spécialisations et formations complémentaires pour mieux répondre aux besoins de l'emploi et des usagers.

L'Uniopss a fortement développé ses investigations sur ces enjeux, en les évoquant systématiquement lors des réunions d'équipe, du GRHAF, des directeurs d'Uriopss... Elle a également porté ce sujet lors de différentes représentations institutionnelles et notamment : à la Commission permanente et au séminaire « Performance » du Conseil supérieur de travail social, à la Commission Professionnelle Consultative (CPC) de l'intervention sociale et du travail social, au Copil « Évaluation des diplômes d'Éducateur de jeunes enfants et d'assistant de service social », au Copil du Groupe Alternance intégrative, au Groupe Formations complémentaires, à la 20^e CPC de l'Éducation nationale, à la CPN IUT Carrières sociales (pour que le nouveau programme pédagogique national du DUT Carrières sociales tienne compte de l'accès en troisième année à la formation d'assistant de service social et d'éducateur spécialisé). Elle a également participé à des séminaires du CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)

sur les aidants familiaux, ainsi qu'à la conférence de consensus sur la recherche sur le travail social.

Plusieurs productions ont été réalisées avec, notamment, deux fiches prioritaires remises au gouvernement concernant les formations en alternance en formation initiale et continue et leur financement, un article dans la revue « Vie sociale » du CEDIAS, « Transformations sociales, travail social et solidarités : des orientations de Nicole Questiaux sur le travail social à nos jours ». L'année 2012 a également été occupée par la préparation de l'atelier du Congrès de l'Uniopss - « Comment le travail social peut-il contribuer à faire société face à la logique de prestations de services ? » - et du dossier documentaire associé.

Identifier les conditions d'une meilleure qualité de l'accueil de la petite enfance à travers sa GRH et sa professionnalisation

Dans un contexte de promotion de l'égalité homme-femme devant l'emploi, la professionnalisation de l'accueil de la petite enfance suppose une attention particulière. L'éclatement de ce secteur entre de multiples branches professionnelles rend la question complexe. La diminution des exigences réglementaires de qualité de l'accueil de la petite enfance est grave pour l'avenir : elle impacte à la fois les enfants, dont les trois premières années de vie sont déterminantes, la qualité de l'emploi et la santé au travail. Bâtir les conditions de la qualité de l'accueil des jeunes enfants, que ce soit en établissement, à domicile ou par des assistantes maternelles, suppose de reconsidérer les parcours professionnels possibles dans ce secteur, la nature des qualifications, le taux d'encadrement des enfants et plus largement les régulations publiques posées en matière de GRH, y compris à travers la tarification.

Dans ce contexte, le groupe « Métiers de la petite enfance » animé par l'Uniopss s'est réuni à plusieurs reprises en 2012, sur les évolutions souhaitables de la formation d'auxiliaire de puériculture en menant une mini-enquête auprès des professionnels des établissements d'accueil de jeunes enfants ; sur l'évaluation des compétences, sur l'évaluation de la réingénierie du diplôme d'éducateur de jeunes enfants ; et sur le besoin d'une filière de formation des professionnels de l'accueil de la petite enfance plus cohérente. Deux rencontres ont été organisées avec l'Unaforis (Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale). L'Uniopss a également été reçue par la Sous-directrice des professions sociales, de l'emploi et des territoires à la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale), le Vice-président du CSTS (Conseil supérieur du travail social), par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) et a porté cette préoccupation devant la Commission professionnelle consultative du travail social. La note « Pour une filière de la petite enfance » a été remise à la DGCS et à l'Unaforis. □

CNAR¹ ACTION SOCIALE, MÉDICO-SOCIALE ET SANTÉ

CONTEXTE ET ENJEUX

Le secteur associatif représente dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé environ 33 000 associations employeurs, plus d'un million de salariés et une masse salariale de plus de 19,4 milliards d'euros². Marquant une rupture de tendance, la progression continue de l'emploi a cessé fin 2010. En 2011, la situation demeure problématique, avec une quasi stagnation du nombre des salariés (+0,1 %) qui masque d'importantes disparités sectorielles (avec par exemple -2,3 % dans l'aide à domicile). La viabilité et le devenir de ces emplois sont en partie conditionnés par les choix des politiques publiques et des politiques conventionnelles : les politiques sectorielles, les politiques de qualification et de rémunérations conditionnent non seulement la viabilité des activités, mais aussi le sens et la qualité du travail, les conditions du travail, l'attractivité. Des pans entiers du secteur sont actuellement en phase de restructuration. Les travaux du Cnar visent, en lien avec la politique publique du DLA³, à accompagner les évolutions de l'emploi et soutenir la viabilité des activités des associations. Le projet Cnar reposait en 2012 sur cinq axes principaux.

1- Analyse et prospective de l'emploi : études générales sur l'emploi et la viabilité des activités des associations.

2- DLA et besoins d'accompagnement des associations du secteur sanitaire, médico-social et social : analyse des dispositifs rapportée à l'étude de terrain des besoins d'accompagnement.

3- Schémas sectoriels de l'emploi : projet pour le développement de l'emploi dans certains secteurs ou territoires.

4- Outils de la viabilité : projet pour le développement d'outils de gestion pour une meilleure viabilité des activités.

5- Fonctions récurrentes Cnar et rôle de centre ressources : apports aux DLA et C2RA, participation à l'animation du dispositif.

À noter que les accompagnements du DLA réalisés en 2011 sur le secteur social, médico-social et santé représentent 1 527 ingénieries et ont concerné 51 729 emplois, touchés directement ou indirectement, selon les statistiques publiées par l'Avisé à partir des données Enée portant sur 2011.

ACTIONS MENÉES EN 2012

L'année 2012 a été marquée par un travail de repositionnement du projet Cnar, afin de prendre en compte les expériences capitalisées depuis plusieurs années et d'inscrire les actions prévues dans les perspectives reposées par le chantier stratégique relatif au DLA. Les travaux ont reposé sur l'équipe Uniopss affectée au Cnar, la contribution d'Uriopss travaillant par contrats spécifiques sur le projet Cnar et la contribution limitée de prestataires (Recherches & Solidarités).

Participation à l'animation du dispositif et travaux du « chantier stratégique » sur l'avenir du DLA

L'Uniopss s'est impliquée dans l'animation du dispositif assurée par l'Avisé. L'année 2012 a été marquée par le travail sur l'avenir du DLA, avec plusieurs réunions successives de l'InterCnar et de l'InterC2RA consacrées à l'interface avec le cabinet Soleil Bleu et l'examen des perspectives d'évolution du dispositif. L'Uniopss a apporté sa contribution à l'élaboration des analyses et propositions, en lien avec les coordinations associatives et la CPCA. Elle a participé à 6 journées de réunions InterCnar et InterC2RA animées par l'Avisé. ➡➡

1- Centre National d'Animation et de Ressources

2- Secteur associatif sanitaire et social. Bilan des créations d'associations et de l'emploi en 2011. Recherches & Solidarités / Uniopss, Fiche Cnar Social n°67407 - juillet 2012

3- Dispositif Local d'Accompagnement

► Elle a également organisé, dans son rôle de « Cnar Social », 9 rendez-vous bilatéraux avec l'Avisé et les pilotes (DGEFP, DGCS et Caisse des Dépôts). Ces échanges ont permis de présenter le projet Cnar et d'affiner les conventions 2012. Ils ont également été l'occasion de mettre en avant certaines réalisations particulières.

Poursuite des travaux d'observation de l'emploi engagés avec l'association Recherches & Solidarités

Les publications 2012 réalisées avec Recherches & Solidarités ont porté sur l'analyse générale de l'évolution de l'emploi dans les associations, confirmant la rupture de la tendance générale qui avait vu l'emploi croître de manière régulière et l'émergence, dans certains secteurs, d'une nouvelle répartition entre acteurs lucratifs et non lucratifs dans l'offre de service (3 fiches successives publiées en juin 2012, juillet 2012, novembre 2012).

Poursuivant le travail d'approfondissement sectoriel engagé, les publications ont prolongé les analyses relatives à l'aide à domicile (novembre 2012) et engagé les travaux sur deux nouveaux champs : l'emploi dans le champ des personnes handicapées (décembre 2012) et dans le champ de la petite enfance (réalisation novembre/décembre 2012, publication janvier 2013).

La publication de chiffres sur l'emploi est particulièrement délicate, avec des données sensibles, au cœur d'enjeux institutionnels, et parfois difficiles à qualifier. L'Uniopss mobilise donc, pour ces productions du Cnar, non seulement l'expertise de Recherches & Solidarités, mais aussi les experts du secteur concerné, afin de vérifier si les hypothèses d'interprétation proposées sont en phase avec les évolutions connues. Cette interface s'est confirmée, en 2012, comme une condition incontournable de la fiabilité des productions de données.

Enfin, les travaux d'analyse de l'emploi opérés par l'Uniopss ont été mobilisés dans le cadre du lancement des emplois d'avenir, avec une note de chiffrage général communiquée aux réseaux concernés via l'Avisé.

Poursuite de la mise à disposition de ressources avec la publication de lettres du Cnar et de fiches Cnar

Les travaux du Cnar Social Médico-social Santé au titre de l'année 2012 ont permis l'apport de compléments au centre de ressources sectoriel dont la construction est engagée depuis plusieurs années.

Au cours de l'année 2012, trois lettres du Cnar ont été publiées,

successivement en mars, juin et novembre (la lettre de mars au titre du programme 2011 différé). Ces lettres ont commenté les évolutions générales de l'emploi dans les associations du secteur sanitaire et social, en replaçant celui-ci dans le contexte des politiques sectorielles à l'œuvre, qui participent directement et indirectement de la viabilité de l'emploi.

Parallèlement, huit nouvelles fiches Cnar ont été produites : une fiche visant l'information sur une spécificité RH du secteur, une sur la place du DLA dans le secteur social et médico-social (extraction et exploitation de la base Enée) et six avec Recherches & Solidarités sur la connaissance de l'emploi. Enfin, cinq fiches de la collection Cnar « Restructurations et Droit social » ont été mises à jour, après relecture de l'ensemble des fiches de cet ensemble par le groupe Droit social Uriopss-Uniopss et identification des contenus à revoir. Les réalisations ont été effectuées par conventionnement avec des experts Uriopss.

En 2012, les fiches Cnar Social dans leur totalité ont été consultées 29 600 fois. À titre de comparaison, en 2011 elles avaient été consultées 19 000 fois*.

Engagement en lien avec le Cnar Financement (France Active) d'une expérimentation sur le soutien à la viabilité de l'activité et de l'emploi et dans le champ de l'aide à domicile

L'Uniopss a été associée à l'élaboration par France Active d'un outil de diagnostic de viabilité économique pour les associations intervenant dans le secteur de l'aide à domicile et a proposé des compléments ciblés. Cette première étape de coopération entre le Cnar Financement et le Cnar Social Médico-social Santé a débouché sur une étape d'expérimentation sur le terrain, avec la recherche de régions test en Uriopss sur la base de critères communs, puis le lancement opérationnel du test de l'outil auprès de groupes restreints d'associations, dans le double but de travailler sur l'outil lui-même et sur la mobilisation des acteurs institutionnels, sur un territoire donné, autour de la viabilité des activités et de l'emploi. Quatre Uriopss ont été mobilisées sur cette expérimentation par convention (Lorraine, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie et Pacac). Une convention spécifique est en outre passée avec une Uriopss (Champagne-Ardenne) pour l'appui technique à l'ensemble du projet. Ces travaux se poursuivent en 2013.

* Une anomalie technique a été détectée dans les statistiques lors de la passation de la maintenance des sites (maintenance désormais assurée en interne). Un correctif mathématique a donc été appliqué sur 2011 et 2012.

Vers des schémas sectoriels et territoriaux de l'emploi ?

Les travaux engagés avec cette expérimentation dans le champ de l'aide à domicile visent à avancer plus généralement dans une logique de schémas sectoriels et territoriaux de l'emploi. En effet, des études ou plans d'accompagnement spécifiques ont été engagés depuis plusieurs années sur des secteurs créateurs d'emplois et/ou porteurs d'innovations sociales : petite enfance, aide à domicile, centres de soins infirmiers. Il s'agirait donc d'effectuer le bilan de ces expériences pour étudier les conditions de développement plus systématique de schémas sectoriels et/ou territoriaux de l'emploi. Les destructions d'emploi observées dans l'aide à domicile supposent une politique de prévention et d'accompagnement. Dans d'autres champs, à l'opposé, c'est le développement qui doit être accompagné : le plan de développement pluriannuel des ITEP, par exemple, concerne 3 000 places créées à terme, soit environ 2 370 emplois. Dans le secteur de la petite enfance (32 475 salariés en associations en 2010), dans un contexte de mise en concurrence accentuée, nombre d'associations sont en difficulté (la place relative des associations dans le secteur recule depuis 2005). Une approche globale a donc été initiée en 2012, reposant sur le postulat d'une nécessaire mise en synergie de politiques, d'acteurs institutionnels et d'outils.

Les travaux expérimentaux sur l'aide à domicile engagés en 2012 devraient être capitalisés pour reprendre plus globalement ce projet. Celui-ci est également conditionné par les analyses plus générales engagées sur le DLA et les besoins d'accompagnement des associations.

Une remise en perspective des besoins d'accompagnement des associations du secteur sanitaire, médico-social et social

Une politique volontariste d'accompagnement des associations dans le champ social, médico-social et de la santé semble

aujourd'hui clairement reconnue comme indispensable, afin de permettre à ces associations de faire face aux restrictions des financements, de s'adapter aux réformes imposées par les politiques publiques (restructurations d'activités, développement de la concurrence...), de trouver de nouveaux axes de viabilité et de développement. Les travaux engagés en 2012 visent à mieux cerner les dispositifs publics, le rôle des réseaux et fédérations, des professionnels de l'accompagnement, qui semblent constituer une offre hybride, parfois insuffisamment repérable ou accessible des associations. Une analyse spécifique de l'existant sur le champ associatif sanitaire, médico-social et social est donc en cours, en cohérence avec les travaux menés sur l'ensemble du champ associatif dans le cadre du chantier stratégique 2012. Elle a pu être relancée début 2013 grâce à la reconfiguration effective de l'équipe Cnar.

Le repositionnement progressif du projet Cnar, après une première étape de consultation de son réseau et des acteurs du DLA

Les travaux de l'InterCnar et de l'InterC2RA (notamment les rencontres des 27 et 28 septembre 2012) ont été pour l'Uniopss l'occasion de consultations informelles au sujet du renforcement de l'action terrain en construction dans le projet 2012.

L'Uniopss, dans cette perspective, vise la meilleure inscription des différents protagonistes dans la « chaîne de l'accompagnement » avec entre autres la question centrale de la complémentarité à mieux faire apparaître entre réseaux associatifs et acteurs du DLA, dans la conception d'ensemble des politiques de l'emploi sur le territoire comme dans les types d'accompagnement. Une réunion ad hoc des directeurs d'Uniopss a été organisée sur ce thème le 18 octobre. Parallèlement, cette question a été intégrée dans le cahier des charges de l'expérimentation engagée sur le soutien à l'emploi et à la viabilité des activités dans l'aide à domicile. □

PERSPECTIVES 2013

■ Les projets de l'année 2012 ont été engagés dans des conditions délicates notamment du fait d'un calendrier de signature des conventions pesant sur la réorganisation de l'équipe Cnar. Une partie du projet a été réalisée et certains développements sont poursuivis en 2013, avec une équipe Cnar renouvelée.

En septembre 2012, un Responsable Gestion et Ressources de la Solidarité, et pilote de la mission Cnar à partir de 2013, a été recruté à l'Uniopss. À partir de septembre 2012, un travail de capitalisation et de transmission a été porté par l'Adjointe au directeur général (pilote du Cnar entre 2004 et 2012) et le Responsable Gestion et Ressources de la Solidarité afin de construire le repositionnement du projet Cnar. Un recrutement de Chargé de mission Cnar Social, Médico-Social et Santé a été lancé à la fin 2012. Ce dernier a ainsi pris ses fonctions à l'Uniopss le 25 février 2013. Les projets pour l'année 2013, après une année 2012 considérée dès le départ comme année de transition, peuvent donc être effectivement remis en perspective.

Au-delà des missions classiques du Cnar Social, le projet 2013 s'enrichit :

- d'une enquête qualitative auprès des C2RA et DLA pour mieux appréhender leurs besoins concernant le secteur social, médico-social et santé ;
- d'une enquête auprès des Uniopss pour appréhender leurs liens avec le dispositif DLA, les contextes régionaux et les articulations à faciliter ;
- d'une observation et d'un développement de l'approche territoriale dans les DOM ;
- d'une poursuite de l'action sur l'outil d'autodiagnostic dans le champ de l'aide à domicile ainsi que la mobilisation territoriale des acteurs de soutien à ce secteur ;
- d'une adaptation des productions du Cnar à différents niveaux de lecture (diffusion de notes synthétiques pour une appréhension rapide des enjeux à observer).

DROIT DES INSTITUTIONS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES / RÉFORME DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

CONTEXTE ET ENJEUX

Au cours de cette année 2012, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ainsi que le projet de loi de finances (PLF) pour 2013 appelaient à une grande vigilance de la part de l'Uniopss étant donnée la tendance globale des baisses des moyens de financement.

Le taux d'évolution de l'ONDAM Personnes handicapées (PH) est en augmentation de + 3,3 % par rapport à 2012 où la progression se situait à + 2,1 %. Malgré cette augmentation, les besoins de financement du secteur par la Sécurité sociale nécessiteraient un sous-ONDAM PH évalué à + 4 % afin de prendre en compte le développement de l'offre et la pérennité financière des structures existantes. L'évolution de l'ONDAM Personnes âgées (PA) à hauteur de 4,6 % - bien qu'en diminution par rapport à 2012 - laisse présager que les objectifs de création de places des Plans Solidarité Grand Age et Alzheimer seront honorés.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » occupe la quatrième place des missions les plus dotées du PLF 2013. Disposant de 13,18 milliards d'euros, elle se trouve inscrite dans le budget comme une priorité, en hausse de 5,1 % par rapport à 2012.

La programmation triennale 2013-2015 prévoit une poursuite de cette hausse, puisque

les crédits passeraient à 13,7 milliards en 2015, soit une hausse de 9,6 % en trois ans. L'Uniopss ne peut que se réjouir de cette évolution, même si celle-ci est, pour l'essentiel, contrainte et non pas le fruit d'une nouvelle politique. En effet, cette évolution provient, pour l'essentiel, de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) : elle est la conséquence de la revalorisation de cette prestation sur cinq ans décidée par l'ancien gouvernement.

Réforme majeure du président de la République François Hollande, l'acte III de la décentralisation fait partie des projets de réformes phares initiées lors du dernier semestre 2012 et envisagée pour 2013. Dans un contexte économique tendu, le gouvernement souhaite franchir un nouveau palier qui va impacter l'ensemble du système politico-administratif.

Enjeu majeur pour les associations, la procédure d'appel à projet (création, transformation, extension d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux) n'est pas satisfaisante, ni pour les gestionnaires, ni pour les usagers. Les critiques initialement faites à cette procédure très « descendante » (dépossession de la capacité d'initiative des associations, risque de déconnexion avec les besoins réellement constatés sur le terrain, danger pour l'innovation/expérimentation...) sont toujours d'actualité. L'Uniopss, à défaut de voir aboutir une réforme totale de cette procédure, souhaite une amélioration de celle-ci.

ACTIONS MENÉES EN 2012

PLF/PLFSS : l'Uniopss fait entendre sa voix

Pilotage du suivi du PLF/PLFSS 2013

Ce dossier a fortement mobilisé les équipes de l'Uniopss. Afin de sensibiliser les différents acteurs publics, l'Uniopss a produit un premier document de synthèse sur le PLF et le PLFSS. Dans un second temps, une expertise a été menée sur les problématiques qui impactent notre secteur. Un deuxième document a ainsi été réalisé : il relève les enjeux de nos secteurs et suit les actions sur lesquelles l'État était engagé.

Les amendements portés par l'Uniopss

L'Uniopss a porté auprès des parlementaires huit amendements, dont l'objectif était de réformer certains dispositifs et des réglementations afin de défendre les intérêts des usagers et des associations de solidarité. Ces amendements visaient :

- l'évaluation commune de plusieurs services complémentaires qui sont gérés par un organisme gestionnaire commun ;
- le fonds national de financement de la protection de l'enfance ;
- la procédure d'appel à projet ;

- l'organisation de l'accompagnement des structures dans le secteur social et médico-social,

- la suppression des tarifs plafonds ;

- l'amélioration des parcours des personnes en situation de handicap ;

- la pérennisation de l'intégration des médicaments pour les EHPAD expérimentateurs qui le souhaitent, dans le cadre de la réactivation de « l'option tarif soins global » ;

- la gestion des factures auprès de l'assurance maladie pour les établissements pour personnes handicapées.

Sept auditions parlementaires

Dans le cadre du projet de loi de finance et de financement de la Sécurité sociale pour 2013, l'Uniopss a été auditionnée sept fois.

- une audition par le rapporteur de la branche Famille pour le PLFSS ;

- trois auditions pour le secteur médico-social Personnes âgées et Personnes handicapées pour le PLFSS ;

- deux auditions dans le cadre de la mission solidarité, insertion et égalité des chances pour le PLF ;

- une audition pour le PLFSS auprès du groupe CRC (Communiste Républicain et Citoyens) au Sénat le 29 octobre 2012.

Ces auditions permettent d'une part de sensibiliser les parlementaires aux enjeux qui impactent le secteur de la solidarité et d'autre part de fournir une analyse transversale sur le secteur médico-social et social. ►►

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions

2 réunions de la Commission Décentralisation et territoires (12 participants), un groupe de travail national sur les appels à projets (13 participants).

Représentation

2 réunions du Conseil d'administration de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), présence de l'Uniopss aux États généraux du Sénat sur la réforme de la décentralisation.

Actions de lobbying

7 auditions parlementaires dans le cadre du projet de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale ; 2 rencontres avec des sénateurs et députés autour des problématiques médico-sociales et sociales dans le cadre du projet de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale ; 4 rencontres avec des parlementaires autour de l'acte III de la décentralisation.

Productions

48 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniops.

►► Réforme de l'État : l'Uniopss se dote d'une nouvelle commission

Le projet de réforme de la décentralisation et de la modernisation de l'action publique a nécessité une mobilisation forte du réseau Uniopss-Uriopss et des adhérents nationaux. Une Commission Décentralisation et organisation du territoire a été mise en place les 24 octobre et 26 novembre 2012, afin d'apporter une analyse et une réflexion sur cette problématique. Cette commission a pour objectif d'établir un positionnement et une stratégie de l'Uniopss relatifs à la réforme de la décentralisation.

Par ailleurs, afin de suivre cette réforme majeure, l'Uniopss a participé aux États Généraux de la démocratie territoriale (4 et 5 octobre 2012). Ces États Généraux lançaient le début des consultations sur ce projet.

Poursuite de la réflexion sur la procédure d'appel à projet

La procédure d'appel à projet fait courir le risque d'une standardisation des réponses, dans laquelle la place du projet associatif et celle de l'utilisateur sont mises de côté au profit d'une logique de mécanique des flux financiers. Or, celle-ci ne pourra jamais offrir une réponse adaptée aux besoins des spécificités territoriales ni à ceux des personnes. C'est pour cette raison qu'actuellement l'Uniopss, à travers son groupe de travail, mène une réflexion en profondeur pour améliorer la régulation de la procédure d'appel à projet. Elle souhaite notamment produire un guide de bonnes pratiques afin d'améliorer cette procédure. L'Uniopss a également effectué une première approche afin de sensibiliser le ministère sur les enjeux de cette procédure lors d'un séminaire avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale. □

PERSPECTIVES 2013

■ Poursuivre et améliorer le travail de lobbying dans le cadre du projet de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale afin de garantir les moyens financiers nécessaires pour répondre aux besoins des associations de solidarité et des personnes fragilisées.

■ Etablir un positionnement et une stratégie autour de la future réforme de l'acte III de la décentralisation afin de défendre au mieux les intérêts des usagers et des associations de solidarité.

■ Tendre à une amélioration des procédures de régulation, notamment la procédure d'appel à projet HPST (production d'un guide de bonnes pratiques), suivre les évolutions normatives et proposer des améliorations de la procédure.

■ Soutenir les activités des conseillers techniques et des Uriopss.

■ Développer les relations de lobbying et de partenariat.

GESTION ET TARIFICATION

CONTEXTE ET ENJEUX

Alors que la loi du 2 janvier 2002 redéfinissait les relations entre les établissements et les pouvoirs publics, la réforme de l'État, conjuguée à la contraction des ressources publiques, en particulier avec l'instauration de plus en plus affirmée de dotations limitatives, a induit des tensions depuis 2008. Des réformes ont été amorcées mais n'ont pas réussi à aboutir. Le secteur est fragilisé et n'a que peu de lisibilité, condition pourtant nécessaire à la conduite de toute gestion.

Un récent rapport IGAS-IGF¹ insiste avant tout sur la méthode à conduire pour mener à bien la réforme du financement du secteur. Avec pour préalable, une analyse des besoins, des référentiels partagés, des expérimentations (pour observer le retentissement sur les établissements et services), et la durée pour construire la réforme. L'association des acteurs est exprimée comme un préalable, que l'Uniopss ne peut que soutenir. Une méthodologie de concertation doit se co-construire, en liant le tarif aux besoins des personnes et le projet d'établissement. Toute réforme devrait pouvoir assurer un tarif qui garantisse la qualité des prestations et de l'organisation ; la pluriannualité devrait alors devenir la règle pour donner aux gestionnaires la possibilité de piloter leurs établissements.

Le contexte économique et politique incite fortement à la restructuration du secteur par le biais de la contractualisation et de la coopération. Dans cet environnement, les acteurs sont amenés à réfléchir à de nouvelles stratégies de regroupement, qu'elles soient de l'ordre de l'efficacité (en permettant une meilleure utilisation des fonds alloués) ou pour favoriser une réponse plus adaptée pour le bénéficiaire (l'Anap - Agence nationale d'appui à la performance - parle alors de « mutualisation parcours »). L'Uniopss veille à conserver l'ancrage territorial et une diversité des acteurs quant à leur taille, leur identité et leur capacité d'innovation.

ACTIONS MENÉES EN 2012

L'organisation du pôle a évolué durant l'année, avec la présence d'une chargée de mission jusqu'au 31 juillet et un deux tiers de temps de conseiller technique à partir du 1^{er} septembre, complété d'une assistante à mi-temps.

La diffusion et le partage d'expertise en gestion-tarification

La Commission Gestion s'est réunie à cinq reprises pour travailler conjointement les problématiques liées à la tarification et à la gestion financière ; 3 demi-journées ont mobilisé les adhérents nationaux, et une demi-journée a été partagée avec la Commission Handicap.

Le pôle a également participé à la Commission Handicap, afin de présenter les évolutions dans le secteur. Il a été par ailleurs mobilisé lors de deux réunions du GRI (Groupe Régional d'Insertion), l'une pour échanger autour de la réforme en cours dans le secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion), la seconde pour évoquer plus spécifiquement les CADA (Centres d'accueil de demandeurs d'asile). Enfin, le responsable du Service ressources de la solidarité a présenté au Club des partenaires de l'Uniopss les évolutions de la tarification.

Des avancées dans la réflexion sur les coopérations

Le groupe Coopération réunit les conseillers techniques des Uniopss en charge des accompagnements. Il a poursuivi son travail de capitalisation pour accompagner les associations dans leur projet de mutualisation.

Sa réflexion a permis d'aboutir à un positionnement politique du réseau. Une boîte à outils Experts a été produite et est désormais disponible pour le réseau.



1- IGAS-IGF rapport « établissements et services pour personnes handicapées, offre et besoins, modalités de financement » - octobre 2012

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions

5 réunions de la Commission Gestion (15 participants en moyenne), 4 réunions du groupe de travail national sur la coopération (8 participants en moyenne).

Représentation

3 réunions du comité de pilotage de l'ANAP, 1 réunion du Conseil d'administration de l'ANESM.

Formations à la connaissance du secteur social et médico-social

8 journées.

Productions

160 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss, 1 publication dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uriopss, 2 publications (le guide de gestion budgétaire en ligne et l'ouvrage « Comptabilité des associations et des fondations » édité chez Dalloz).

► Le développement de synergies avec le réseau des Uriopss

Aller à la rencontre des expertises et des acteurs sur les territoires, par l'intermédiaire du réseau constitué des Uriopss, est un atout pour la construction de l'expertise nationale. Au-delà des échanges réguliers dans les commissions et des temps informels, plusieurs rencontres sont à signaler :

- une participation à la Journée de rentrée sociale de l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais, à Arras (4 octobre 2012) ;
- une intervention au sein du groupe des Responsables administratifs et Financiers de l'Uriopss Centre (6 décembre 2012) ;
- une participation à la journée sur la tarification organisée par l'Uriopss Pays de la Loire (14 décembre 2012).

Un suivi des travaux en cours sur la réforme tarifaire

Suivi des ENC (études nationales des coûts)

Le pôle s'est particulièrement mobilisé en appui technique sur deux types d'établissements - les ESAT et le secteur AHI. L'ENC est présentée par l'administration comme une approche plus objective et plus cohérente des dépenses financées au regard des prestations assurées, dans la perspective d'une meilleure efficacité de la dépense publique. Néanmoins, les études se fondent sur des coûts historiques, rendant moins lisible le financement juste d'une prestation, et la qualité de cette dernière est bien souvent peu intégrée. L'Uniopss maintient une vigilance pour que de vrais dialogues de gestion allouent de manière efficace les moyens pour des accompagnements de qualité des personnes. Si les échanges arrivent à se construire avec les administrations centrales, leur traduction sur le terrain, avec les tarificateurs, s'avère néanmoins très mécaniste. Le pôle maintiendra son attention sur l'utilisation adaptée des ENC.

Expérimentation d'une nouvelle modalité de tarification dans l'aide à domicile

Devant la crise certaine que connaissent les services de l'aide à domicile, avec des déséquilibres financiers importants, le collectif des 16 (aide à domicile) a engagé une réflexion pour proposer des solutions de réforme du système de tarification, et en permettre la viabilité. Une convention de partenariat a été signée avec l'Association des Départements de France (ADF) en 2011 pour structurer la réforme. En 2012, le pôle a participé à deux réunions au sein du collectif. Il a ainsi apporté sa contribution aux travaux sur la tarification de l'aide à domicile, en particulier suite à la parution du décret fixant le cahier des charges², et entérinant une expérimentation positionnant la mission des SAAD dans le maintien à domicile des personnes fragiles.

Implication dans le Collectif SSIAD

Un travail de concertation s'effectue entre les fédérations et mouvements investis auprès des SSIAD (services des soins infirmiers à domicile), autour du projet de réforme de la tarification ; cela s'est concrétisé par l'engagement du pôle lors de deux réunions et une réunion téléphonique dans le cadre de la mobilisation des organisations représentatives autour de la revalorisation des actes infirmiers libéraux et les règles de paiement de la majoration de coordination infirmière (MCI), du fait de la préparation d'une instruction. Des courriers ont été adressés par le collectif à la DGCS pour clarifier des éléments et rappeler la place de l'infirmier coordinateur du SSIAD comme seul garant de la prise en charge globale de la personne.

Accompagnement du passage en DGF (dotation globale de financement) pour les CEF (centres éducatifs fermés)

Avec l'appui technique de l'Uriopss Ile-de-France, le pôle a mobilisé 5 jours dans ces travaux conduits avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour organiser cette évolution tarifaire. Des indicateurs de performance économique ont été établis ; l'Uniopss

2. Arrêté du 30 août 2012 fixant le cahier des charges des expérimentations relatives aux modalités de tarification des services d'aide et d'accompagnement à domicile et le contenu du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens mentionné au 1^{er} du I de l'article 150 de la loi du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

peut néanmoins regretter que la prise en compte de la qualité de l'accompagnement ne soit pas mieux intégrée dans ceux-ci et que la comparaison des établissements ne se fasse pas aussi avec les établissements du service public de la PJJ.

L'organisation d'un séminaire avec la DGCS (20 novembre 2012)

Dans le cadre de ce séminaire d'une demi-journée sur la thématique « Réguler l'offre pour une meilleure réponse aux besoins en intégrant la contrainte économique », une présentation des enjeux de la tarification a été produite. Les expertises tant en tarification qu'en coopération ont permis de participer à ce lourd chantier. En se mobilisant pour remettre le dialogue de gestion comme un espace de concertation sur les moyens alloués au projet des associations de solidarité, l'Uniopss combat la vision mécaniste portée par les actuelles évolutions des réformes de la tarification. Quant aux modalités de coopération dans le réseau, il est important de rappeler qu'elles doivent avant tout se construire pour les bénéficiaires, et non avec le seul enjeu d'une rationalisation économique controversée.

L'animation de formations

Le pôle a apporté son soutien technique au CNAR en participant à l'animation de deux jours de formation pour France Active, sur la présentation du secteur social et médico-social et les modalités de financement de celui-ci. Le pôle a assuré par ailleurs trois sessions de deux journées à la BPCE. Ces rencontres ont été l'occasion pour les banquiers en charge de l'accompagnement des établissements du secteur de mieux en comprendre les spécificités, les évolutions et les enjeux en termes de besoins de financement.

Un soutien actif aux productions de l'Uniopss

Comptabilité des associations et des fondations, Juri'guide : l'ouvrage a été réactualisé au début de l'année pour une seconde édition chez Dalloz (867 exemplaires vendus).

Le guide de gestion budgétaire : Les travaux pour construire ce nouvel outil en ligne ont mobilisé beaucoup de temps du pôle. Sous un pilotage technique national, les experts régionaux ont réactualisé et adapté le guide papier, qui était devenu obsolète. 11 études ont été mises en ligne, des notes techniques sont produites tous les mois, ainsi que des actualités. Cet outil émane de la commission gestion et apporte une synthèse pratique de la tarification des Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Keopss : L'Uniopss a poursuivi son action de soutien technique au logiciel Keopss en proposant une actualisation des fiches pour le budget prévisionnel 2013 et le compte administratif 2011.

Des représentations au sein d'instances stratégiques

L'ANESM : le pôle assure dorénavant la représentation de l'Uniopss au conseil d'administration de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il matérialise le choix du mouvement d'inscrire la qualité comme un process essentiel de la conduite des associations.

L'ANAP : le pôle participe régulièrement aux comités de pilotage des projets médico-sociaux conduit par l'Agence nationale d'appui à la performance. En 2012, il a été mobilisé sur la seconde expérimentation concernant les indicateurs de pilotage, et autour des enjeux et perspectives du secteur médico-social. □

PERSPECTIVES 2013

■ Poursuivre la capitalisation d'expertise en Commission gestion et au sein du groupe Coopération.

■ Réintégrer, avec un pilotage national, les travaux relatifs à l'évaluation.

■ Concevoir et organiser deux ateliers lors du 31^e Congrès de l'Uniopss, le premier intitulé « Financement et tarification : le projet associatif en question », et le second « Coopérations et territoires : quels projets pertinents ? »

■ Se mobiliser sur le second fonds de restructuration voté dans la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2013.

■ Poursuivre l'action au sein du groupe national de suivi de l'expérimentation d'une nouvelle modalité de tarification de l'aide à domicile.

■ Consolider les représentations au sein de l'ANAP et de l'ANESM.

■ Engager une réflexion sur le devenir des agences de l'État pour le secteur social, médico-social et sanitaire.

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION

L'Uniopss, avec ALERTE, a obtenu un plan quinquennal interministériel

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions

6 réunions de la Commission Lutte contre la pauvreté (19 participants en moyenne), 3 réunions du groupe de travail Prévention-Hébergement-Logement (17 participants en moyenne), 5 réunions du groupe de travail ALERTE-Partenaires sociaux (13 participants en moyenne), 4 réunions du Groupe Réseau Insertion (12 participants en moyenne).

Représentation

10 réunions au Conseil national des politiques de lutte contre l'exclusion (CNLE), 2 réunions au Conseil national de l'habitat (CNH), 2 réunions au Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE), 5 réunions EAPN France, 4 réunions EAPN Europe, 2 réunions sur l'Étude Nationale des Coûts pilotées par la DGCS, 10 réunions du Collectif des associations unies.

Productions

442 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss, 15 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uriopss.

Auditions

3 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale.

CONTEXTE ET ENJEUX

D'après les dernières statistiques publiques, 8,6 millions de personnes vivaient en France en 2010 sous le seuil de pauvreté (964 € mensuels), alors qu'elles étaient 8,2 millions en 2009. Le nombre de personnes pauvres a donc augmenté de 400 000 en un an ! La pauvreté touche ainsi désormais 14,1 % de la population, atteignant son plus haut niveau depuis 1997.

La progression de la pauvreté touche surtout les enfants : un enfant sur cinq est pauvre aujourd'hui ! Les minima sociaux pour les pauvres stagnent. Le montant du RSA socle n'était que de 475 € pour une personne seule en 2012, soit moins de la moitié du seuil de pauvreté ! Le RMI était égal à 50 % du SMIC à sa création ; le RSA socle n'est plus aujourd'hui égal qu'à 43 % du SMIC.

Le chiffre le plus frappant et le plus alarmant est sans doute celui-ci : entre 2004 et 2008, plus du tiers de la population (36 %) a été touchée par la pauvreté au moins une année ! Ce chiffre, à lui seul, montre l'étendue du phénomène, lequel s'est encore fortement aggravé ces dernières années avec la crise économique.

Face à ce problème majeur de notre société, les politiques de lutte contre la pauvreté n'ont pas suivi l'intensité de la crise. L'Uniopss s'est donc battue en 2012, année d'élection présidentielle, pour obtenir un changement de braquet.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Conférence nationale et plan quinquennal interministériel : un lobbying réussi !

Élaboration d'une plateforme de propositions ALERTE

Fruit d'un long travail animé par l'Uniopss, une plateforme ALERTE de propositions a été signée par trente-trois associations et fédérations nationales de lutte contre la pauvreté. Cette plateforme demandait notamment l'organisation d'une conférence nationale débouchant sur un plan quinquennal interministériel.

Ces propositions d'ALERTE ont fait l'objet d'un dossier dans le quotidien La Croix du 5 avril, qui a publié les engagements des six principaux candidats en la matière.

En même temps, le 5 avril, l'Uniopss adressait un communiqué et la plateforme à la presse ainsi qu'à tous les candidats à l'élection présidentielle.

Rencontre des candidats et engagement de François Hollande

L'Uniopss a organisé une délégation du collectif ALERTE qu'elle anime pour venir présenter la plateforme à toutes les équipes de campagne. Cette délégation a été reçue par les porte-parole de Nicolas Sarkozy et de

François Bayrou et, le 11 avril 2012, par François Hollande lui-même. Ce dernier a ajouté la proposition phare d'ALERTE à ses 60 propositions aux Français, indiquant sur son site de campagne l'engagement de réunir une Conférence nationale débouchant sur un plan quinquennal interministériel.

À l'issue de l'élection de François Hollande, l'Uniopss a adressé au nouveau gouvernement ses préoccupations et demandes prioritaires pour le quinquennat.

Parallèlement, le 11 juin, l'Uniopss publiait un communiqué de presse d'ALERTE rappelant le nouveau chef de l'État à sa promesse d'une conférence et d'un plan.

La conférence et le plan

Le 13 juillet, le président de la République annonçait officiellement l'organisation d'une conférence et la préparation du plan pluriannuel et interministériel. En même temps, il faisait part publiquement de son intention de venir le présenter au Congrès de l'Uniopss de janvier 2013.

Le 15 octobre, ALERTE faisait connaître au Gouvernement et à la presse ses propositions détaillées pour la Conférence nationale, dont dix mesures « incontournables ».

La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale s'est tenue avec onze ministres les 10 et 11 décembre après un mois et demi de réunions de sept groupes de travail préparatoires, l'Uniopss participant à cinq d'entre eux et ayant été auditionnée dans un sixième. Le 11 au soir, au Conseil économique, social et environnemental, le Premier ministre divulguait les grandes lignes du plan et, dans la foulée, ALERTE faisait connaître, lors d'un point presse sur place qui a réuni une cinquantaine de journalistes, son sentiment sur ce plan, qui serait finalisé lors d'un Comité interministériel en janvier.

ALERTE a salué le très important change-

ment de discours politique sur les pauvres, qui n'assimile plus assistance et assistanat. Le collectif s'est félicité aussi de la véritable inter-ministériarité de ce plan (vingt ministres concernés) et de nombreuses avancées, mais a regretté un manque de mesures structurelles de long terme et une ampleur trop limitée, compte tenu de la gravité de la situation. Par ailleurs, ALERTE a insisté pour que le plan définitif soit assorti d'un volet financier qui chiffre chaque mesure et indique l'origine des financements.

Emploi : une prise en compte partielle de nos demandes

Un plaidoyer pour le maintien d'un volume important de contrats aidés entendu

La plateforme ALERTE élaborée dans le cadre des présidentielles plaidait pour un volume important de contrats aidés, et la circulaire du 28 juin 2012 a bien confirmé la mobilisation de 80 000 contrats aidés supplémentaires.

Un plaidoyer pour l'accompagnement et la formation des chômeurs pris en compte en partie

La plateforme ALERTE et les interventions de l'Uniopss à la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 préconisaient l'amélioration de l'accompagnement et de la formation des demandeurs d'emplois ; des moyens supplémentaires ont été dédiés au service public de l'emploi à la rentrée 2012 avec l'embauche de 2 000 personnes en CDI à Pôle Emploi. De même, cette préoccupation a fait partie des thèmes abordés lors de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté, même si la mise en œuvre en ce domaine n'est pas encore connue.

L'Uniopss avait également proposé un amendement au projet de loi sur les emplois ►►

► d'avenir, permettant de s'assurer que l'accompagnement et la formation seraient bien au rendez-vous de la mise en œuvre des emplois d'avenir grâce à un financement assuré. Il est regrettable que cette proposition importante n'ait pas été intégrée à la loi.

Un plaidoyer visant à redonner des perspectives au secteur de l'Insertion par l'Activité Économique à concrétiser

L'Uniopss a participé aux Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) des 2 février et 22 mars 2012, qui devaient contribuer à relancer les projets de réforme des conventionnements et des financements de l'IAE. Ces projets demeurent à concrétiser.

Une première rencontre décentralisée entre les associations et les partenaires sociaux

Le groupe ALERTE-Partenaires sociaux qui se réunit au niveau national depuis 2005 a organisé avec l'Uniopss Nord-Pas-de-Calais une rencontre décentralisée à Lille le 22 novembre : 50 personnes, provenant d'associations de lutte contre la pauvreté, des syndicats patronaux et des syndicats de salariés de la région se sont réunies avec le groupe national autour du thème de l'accompagnement vers l'emploi, à partir du guide national réalisé en 2011 « Vers l'emploi mais pas tout seul », pour réfléchir aux partenariats et complémentarités qu'elles pourraient mettre en place localement.

Logement et Hébergement : des avancées à souligner

Sur ces questions majeures, l'Uniopss a obtenu un certain nombre d'avancées significatives qui demeurent néanmoins à confirmer dans les budgets et à inscrire dans une réflexion intégrant la dimension territoriale.

Un plaidoyer entendu sur la nécessité d'augmenter la production de logements locatifs sociaux.

L'Uniopss avait plaidé dans le cadre de sa plateforme pour la présidentielle et avec le Collectif des associations unies pour le logement pour l'augmentation de la production de logements locatifs sociaux. Cette préoccupation s'est concrétisée dans la loi relative à la mobilisation du foncier en faveur du logement du 18 janvier 2013, cette loi annonçant la création de 150 000 logements locatifs sociaux. L'Uniopss restera vigilante à la part de logements locatifs sociaux réellement accessibles aux personnes les plus défavorisées (logements dits Prêts Locatifs Aidés d'Insertion, PLAI) au sein de ces 150 000 logements locatifs sociaux et aux budgets qui seront dédiés dans la durée aux aides à la pierre pour atteindre cet objectif qu'elle partage.

Un plaidoyer entendu pour une régulation des loyers

Dans le cadre de la plateforme ALERTE et du Collectif des associations unies, un plaidoyer avait été porté pour un encadrement des loyers. Un décret du 20 juillet 2012 sur l'encadrement de l'évolution des loyers est venu marquer une première avancée dans ce domaine et le projet de loi à venir pour l'automne 2013 devrait aller plus loin en ce sens.

Un plaidoyer à poursuivre sur la revalorisation de l'APL

L'Uniopss a porté cette demande dans le cadre de la plateforme ALERTE pour la présidentielle et des Observations de l'Uniopss sur la Mission Ville et Logement au moment de l'examen du Projet de loi de Finances. Celles-ci ont débouché sur les auditions parlementaires des 4 octobre et 23 octobre 2012 auprès des rapporteurs de la commission des Affaires Sociales et Économiques de l'Assemblée nationale.

L'Uniopss a également porté cette demande dans le cadre de sa participation aux Conseils Nationaux de l'Habitat des 14 et 21 décembre 2012 et lors de son rendez-vous avec la ministre du Logement du 28 août 2012.

Un plaidoyer partiellement entendu sur l'hébergement

L'Uniopss a plaidé pour des crédits de l'hébergement suffisants, notamment en matière d'hébergement d'urgence lors de ses auditions sur le projet de loi de finances 2013 mais aussi tout au long de ses interventions visant à préparer le rapport hébergement logement du groupe de travail ad hoc de la conférence nationale de lutte contre l'exclusion (réunions des 12 octobre, 25 octobre, 12 et 13 novembre puis 22 novembre 2012), avant de les porter enfin lors de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté des 10 et 11 décembre 2012. Des créations de places supplémentaires ont bien été annoncées dans ce cadre, même si leur nombre était inférieur à celui souhaité par les associations.

Une réflexion en cours sur les articulations entre l'hébergement et le logement au niveau territorial.

L'Union a proposé à son groupe de travail Prévention Hébergement Logement, lors de ses réunions des 17 février 2012, 20 juin 2012, et 13 novembre 2012, une réflexion sur les complémentarités à favoriser au niveau territorial entre les acteurs de l'hébergement et du logement, notamment en matière d'accompagnement. Cette réflexion doit continuer à mûrir et être articulée avec les projets en cours sur la décentralisation. Elle a cependant d'ores et déjà contribué à faire émerger la prise de conscience de la nécessité d'avoir des diagnostics territoriaux et des projets pour les territoires, réflexion qui a trouvé des débouchés opérationnels début 2013.

Santé : succès sur l'AME et guide pratique pour l'accès aux soins

Comme l'Uniopss l'avait demandé à de nombreuses reprises, la loi de finances rectificative pour 2012 a réformé l'aide médicale d'État et notamment abrogé l'obligation du paiement annuel d'un droit de timbre de 30 € qui était gravement dissuasive.

Par ailleurs, l'Uniopss a coordonné la rédaction et l'édition d'un guide pratique inter-associatif présentant les règles en matière d'accès aux soins afin d'améliorer le recours aux soins. Ce guide en ligne, gratuit, a fait l'objet de deux mises à jour dans l'année, notamment suite à la réforme de l'AME.

RSA et participation : co-construction d'un guide de la DGCS

L'Uniopss, l'Uriopss Nord-Pas-de-Calais et l'Uriopss Pays de la Loire ont participé à la rédaction d'un guide de recommandations de la DGCS aux conseils généraux sur « la participation des bénéficiaires du RSA au dispositif ». Ce guide public est sorti en mai 2012.

Migrants : l'abrogation du délit de solidarité, victoire inter-associative

L'Uniopss militait depuis plusieurs années, au sein du collectif « des délinquants solidaires » pour l'abrogation du délit de solidarité, qui punit pénalement l'aide - même bénévole - à des étrangers en situation irrégulière. Les associations ont collectivement gagné cette bataille puisque la loi du 31 décembre 2012 abroge ce délit. □

PERSPECTIVES 2013

■ **Organiser**, à l'occasion du 31^e Congrès de l'Uniopss, un atelier-débat sur les thèmes de l'assistance et de l'assistanat, avec un sociologue (Robert Castel) et un économiste de l'OFCE (Guillaume Allègre).

■ **Accompagner** la mise en œuvre du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté. Trop de dispositifs nationaux ont en effet été bien pensés et mal ou peu appliqués.

■ **Emploi** : continuer à plaider pour un meilleur accompagnement ainsi qu'une meilleure formation des personnes éloignées de l'emploi et veiller aux réformes affectant le secteur de l'insertion par l'activité économique. Par ailleurs, le groupe ALERTE-Partenaires sociaux continuera en 2013 à organiser avec les Uriopss des rencontres décentralisées.

■ **Logement** : contribuer aux travaux liés au projet de loi sur le logement à venir, notamment sur les volets attributions de logements locatifs sociaux, régulation des loyers, et dans les groupes de travail liés au suivi de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté dans ses versants hébergement et logement. Suivi des travaux liés aux projets territoriaux de sortie de l'hiver.

SANTÉ

L'heure est à l'application des projets régionaux de santé

CHIFFRES-CLÉS 2012

Représentation

3 réunions du Conseil d'administration de l'ANAP, participation à la Conférence nationale de santé (3 réunions en plénière).

Productions

366 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss.

CONTEXTE ET ENJEUX

En 2012, deux ans après la mise en application de la loi portant réforme de l'hôpital et relative à la santé, aux patients et aux territoires, les premiers bilans de cette réforme sont en train d'être tirés. Les nouveaux décideurs et leurs instances en place procèdent à la mise en application de la première version de Projets régionaux de santé (PRS). Dans certaines régions, les conférences de territoire commencent à se mettre en place en élaborant, pour certaines d'entre elles, des Programmes territoriaux de santé (PTS).

Afin d'assurer leur mission de gouvernance régionale de santé, les Agences régionales de santé (ARS) disposent de nouveaux outils de régulation, notamment le fonds d'intervention régional (FIR). Les processus de contractualisation, via le déploiement des Cpom, ont représenté pour cette année un changement de posture dans les relations contractuelles entre les établissements de santé et leur autorité de tarification. Celui-ci s'est notamment concrétisé à travers l'outil informatique devenu incontournable : Hospi-Diag. Parallèlement, l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) et la Haute autorité de santé (HAS) ont poursuivi leur dynamique de gestion hospitalière, la première pour adapter la culture de la performance aux établissements de santé par l'intermédiaire d'outils et de guides méthodologiques (ressources humaines, investissements, parcours...), la seconde à travers l'évaluation médicale, les procédures d'accréditation et les démarches d'évaluation continue de la qualité.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Poursuite des travaux des commissions et groupes de travail sur les questions de santé

Conférence nationale de santé : l'Uniopss, force de proposition

L'Uniopss s'est une nouvelle fois fortement investie dans les travaux de la Conférence nationale de santé. Auditionnée en début d'année sur la thématique de la convergence des droits des usagers du secteur médico-social et sur ceux du secteur sanitaire, l'Uniopss a proposé une série de mesures visant à éviter les écueils d'un tel dispositif.

L'Uniopss a également participé au groupe chargé de donner un avis sur le dépistage précoce des handicaps chez l'enfant, à l'avis sur le bilan de la démocratie sanitaire en région, ainsi qu'à la contribution de santé publique dans le cadre des élections présidentielles. L'Uniopss y a abordé des thématiques telles que l'accès aux soins, la prévention, l'éducation à la santé et le décloisonnement entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.

Définition de préoccupations prioritaires en matière de santé

L'Uniopss a rédigé, en lien avec les Uriopss et les adhérents nationaux concernés, la partie « santé » des préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss adressées aux membres du nouveau gouvernement. Ces dernières s'articulent autour des trois thématiques majeures pour le réseau : la prévention, la reconnaissance de la plus-value sociale et

de l'originalité du secteur privé à but non lucratif, ainsi que la promotion des articulations entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.

Participation aux instances nationales de concertation et aux collectifs inter-organisations

Indépendamment des rencontres avec les pouvoirs publics, bilatérales ou inter-associatives, l'Uniopss a poursuivi sa participation aux instances de concertation, de construction et de suivi des politiques publiques.

L'Uniopss est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP) et participe à ce titre aux travaux de l'agence.

Dans le cadre de la conférence nationale de santé, l'Uniopss a également été associée à la rédaction de différents vœux et avis. En fin d'année 2011, elle a notamment contribué au projet d'avis concernant des « éléments de réflexion pour une politique nationale de santé 2011-2025 ».

Analyse de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels

L'Uniopss a assuré une veille politique et réglementaire, en proposant à ses adhérents une analyse de l'actualité des politiques publiques ainsi que des textes officiels, notamment à travers la production de fiches sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss, la publication d'articles dans la revue Union Sociale et un chapitre dédié à la santé dans le Document de rentrée sociale.

L'une des activités du pôle santé en fin d'année 2011 fut l'analyse et la proposition d'observations et d'amendements afférents au Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Fruit de concertations interfédérales, la construction de la position de l'Uniopss sur le PLFSS a permis, autour d'engagements politiques communs, de porter au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) des propositions de modifications du texte initial. La validation de la loi par le Conseil Constitutionnel fut l'occasion pour l'Uniopss de procéder à l'écriture d'un texte d'analyse et de synthèse s'appuyant sur les thématiques de la loi (sanitaire, santé publique médico-sociale, analyse de l'Ondam et sous Ondam). □

PERSPECTIVES 2013

■ Poursuivre la mobilisation du réseau Uniopss-Uriopss autour de la mise en place des Agences régionales de santé (ARS). L'Uniopss investira les différents lieux de concertation au niveau régional pour y travailler l'application des PRS et des différents schémas et programmes attenants.

■ Relancer la commission nationale Politiques de santé.

■ Analyser les politiques nationales à travers notamment le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et ses incidences en matière de santé.

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions

4 réunions de la Commission Protection de l'enfance et de la jeunesse (19 participants en moyenne), 1 réunion commune Petite enfance et Protection enfance jeunesse ; 3 réunions de la Commissions Petite enfance (20 participants en moyenne) ; animation d'un groupe de travail sur la professionnalisation des métiers de la petite enfance et d'un groupe de travail sur la valorisation des acteurs du secteur privé non lucratif du champ de la petite enfance (10 participants en moyenne) ; 4 réunions du collectif interassociatif PJJ.

Représentation

5 réunions à la DPJJ ; 6 réunions à la CNAF ; 11 réunions au Haut conseil à la famille ; 2 réunions avec la Commission Enfance en France de l'Unicef ; 3 réunions avec le groupe de travail petite enfance de l'AMF ; 5 réunions du groupe de travail Familles vulnérables pour la préparation de la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ; 3 réunions des groupes de travail du CNSP et participation à son assemblée plénière.

Productions

381 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss, 5 publications et 1 dossier dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uniopss ; gestion du site Accueil petite enfance de l'Uniopss : 40 648 visiteurs uniques en 2012.

Auditions

Auditions par la Garde des Sceaux, Christiane Taubira et la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti. Audition dans le cadre de la mission d'évaluation des CEF (Centres éducatifs fermés). 1 audition parlementaire et 1 audition Igas.

ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES

Construire l'avenir avec les enfants et les jeunes : place à la mise en œuvre !

CONTEXTE ET ENJEUX

Le président de la République a placé la jeunesse au cœur de son projet présidentiel. Cependant, si de nombreux acteurs se sont félicités de cette priorité largement annoncée, la persistance du découpage ministériel maintient un cloisonnement des politiques et des dispositifs critiqué depuis quelques années par tous les acteurs. La question de l'enfance continue de faire l'objet d'une politique morcelée, l'enfant n'étant pas pris en compte dans sa globalité. De plus, il semble que seul l'élève soit concerné par cette politique volontariste n'intégrant pas les enfants les plus jeunes. Pour l'Uniopss, qui reprend à son compte plusieurs travaux internationaux, les chances d'insertion des jeunes se préparent dès la petite enfance. Ces préoccupations se retrouvent dans les plateformes portées par l'Uniopss sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse : « Construire l'avenir avec les enfants et les jeunes » et « Pour un Big Bang des politiques Jeunesse », réalisées à l'occasion de l'élection présidentielle 2012. Les propositions de l'Uniopss se retrouvent aussi récapitulées dans le document « Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss 2012-2017 ».

L'année 2012 a donc été l'occasion de réaffirmer ces objectifs auprès de la puissance publique, en concertation avec les acteurs de l'enfance dans leur pluralité.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Petite Enfance : améliorer la qualité de l'accueil et réduire les inégalités

Valorisation des acteurs associatifs en matière d'innovation et de réduction des inégalités

L'Uniopss et ses adhérents ont œuvré sur différents chantiers pour valoriser les acteurs du secteur non lucratif dans le champ de la petite enfance.

Pour tenir leur place dans un secteur de plus en plus concurrentiel, les associations ont souhaité améliorer leur visibilité et mettre en avant leurs spécificités, tout particulièrement leurs capacités d'initiative et d'innovation, et ont créé, en juin 2010, le site accueil-petite-enfance.fr. L'année 2012 a été l'occasion d'améliorer ce dispositif de manière à en faire un outil pratique pour les entreprises, les collectivités locales et les élus qui souhaitent créer des EAJE (Établissement d'accueil du jeune enfant) ou réserver des berceaux.

Reconsidération des parcours professionnels pour améliorer la qualité de l'accueil de la petite enfance

Dans le cadre de la refonte du métier d'auxiliaire de puériculture, l'Uniopss a mené une enquête qualitative auprès de ses adhérents quant aux compétences liées à ce diplôme. Les retours ont permis d'éclairer et de mieux prendre en compte les attentes des modes d'accueil de la petite enfance dans une logique toujours présente d'en améliorer la

qualité. La synthèse issue de ces travaux a été transmise à la DGCS.

L'Uniopss a par ailleurs appelé à engager une réflexion sur la pertinence de créer une filière unique de formation des professionnels de la petite enfance. Compte tenu des enjeux sociétaux que représente un accueil de qualité des très jeunes enfants, des besoins en professionnels, de la nécessité de penser leur évolution de carrière et de la gouvernance actuelle des formations, l'Uniopss a en effet considéré qu'il serait souhaitable de créer une filière petite enfance qui permettrait de mieux organiser la cohérence de la professionnalisation de ce champ d'activités. Cela donnerait plus de lisibilité à la pluralité des acteurs concernés, en particulier aux parents, et cela devrait faciliter pour l'État la conciliation de ses missions d'intérêt général que sont la qualité de l'accueil des jeunes enfants, l'emploi et la formation tout au long de la vie.

Contribution à la mobilisation pour la petite enfance et la parentalité

Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2012, l'Uniopss a appelé à une clarification du pilotage et de la gouvernance de la petite enfance aux niveaux national et territorial.

Dans la continuité de cet appel, l'Uniopss a contribué à la réflexion initiée par la ministre déléguée à la Famille, Dominique Bertinotti, lors de la concertation « Au tour des parents » et a été conviée à participer au comité de pilotage pour la gouvernance de la petite enfance et du soutien à la parentalité animé par le ministère. L'Uniopss est également membre du CNSP (Comité national de soutien à la parentalité) et du Haut conseil à la famille (d'abord par l'intermédiaire de Dominique Balmay, président de l'Uniopss, en tant que

personnalité qualifiée puis, à partir de février 2013, comme institution en reconnaissance de son expertise sur ces sujets). L'Uniopss a aussi participé au rapport de l'Igas sur l'évaluation des politiques de soutien à la parentalité. Dans ces différentes instances, l'Uniopss continue de promouvoir la valeur ajoutée du secteur associatif dans son influence positive pour résorber tant les inégalités territoriales que les inégalités sociales.

Petite enfance : les effets d'un lobbying concerté

L'Uniopss, avec le collectif « Pas de bébé à la consigne », a été reçue par Dominique Bertinotti et a porté de nombreuses revendications, dont l'annulation du décret « Morano » qui, pour les accueils collectifs, prévoyait des accueils en surnombre, une moindre qualification des équipes et des taux d'encadrement dégradés pour les jardins d'éveil. La ministre a annoncé, le 16 février 2013, l'abrogation de ce décret.

Lutte contre la pauvreté : les enfants parmi les plus exposés

La pauvreté touche 14,1 % de la population française mais plus encore les enfants, puisqu'un enfant sur cinq est pauvre. L'Uniopss a donc participé très activement aux travaux préparatoires de la Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre 2012 et s'est très fortement impliquée dans le groupe de travail sur les familles vulnérables. ►►

PERSPECTIVES 2013

■ **Organiser, lors du Congrès 2013 de l'Uniopss, deux ateliers-débats, l'un sur la place des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans un service public de la petite enfance, l'autre sur la nécessité de conduire des politiques ambitieuses de l'enfance et de la jeunesse.**

■ **Réfléchir et contribuer aux concertations sur le thème de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité.**

■ **Intégrer le travail et les propositions de l'Uniopss dans le cadre de la COG (Convention d'objectifs et de gestion).**

■ **Poursuivre le questionnement sur la place du privé non lucratif face à la montée du lucratif.**

■ **Réfléchir à la formation des professionnels de la petite enfance, notamment dans le cadre de l'accueil individuel.**

■ **Étudier les modalités de dialogue entre les associations et les pouvoirs publics en matière de protection de l'enfance.**

■ **Prendre position sur les actions gouvernementales autour des politiques jeunesse.**

■ **Relancer un groupe de travail sur la justice des mineurs.**

►► Protection de l'enfance : mieux prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant

Pilotage de la plateforme inter-associative Enfance-jeunesse-familles « Naissance-18 ans »

Afin de porter sa conviction de la nécessité d'une véritable politique de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse, l'Uniopss a été à l'initiative d'une plateforme intitulée « Construire l'avenir avec les enfants et les jeunes ». Fruit de la coordination des commissions Petite enfance et Protection de l'enfance de l'Uniopss, cette plateforme, qui a été rejointe par 13 fédérations, s'articule autour de quatre propositions phare : mettre en œuvre un droit à l'éducation dès la petite enfance ; créer un contrat territorial de prévention associant actions collectives, accompagnements individuels, en mobilisant les compétences des parents ; faciliter l'accès à l'autonomie des 16-18 ans ; élaborer une grande loi cadre, civile et pénale, qui aboutirait à un code de l'enfance. Ces propositions ont été portées auprès des candidats à l'élection présidentielle.

Aider les jeunes à acquérir leur autonomie

L'Uniopss a participé à l'élaboration de la plateforme intitulée « Pour un Big Bang des politiques Jeunesse ». Réalisée par 12 associations et soutenue par de très nombreuses autres, cette plateforme visait notamment à apporter une garantie de ressources pour les jeunes afin de leur permettre d'acquérir leur autonomie. Cette disposition a été prise en compte début 2013 lors du conseil interministériel pour la jeunesse.

Penser la justice des mineurs dans un contexte budgétaire restreint

En tant que coordinateur du collectif interfédéral sur les thématiques de la justice, qui regroupe la CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfance), la FN3S (Fédération nationale des services sociaux spécialisés) et Citoyens et Justice, l'Uniopss a contribué à défendre les intérêts du secteur associatif habilité dans un contexte de diminution du budget alloué par la DPJJ (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse). L'interfédéral a notamment agi pour que la circulaire de tarification de la DPJJ en 2012 soit plus en cohérence avec les réalités de terrain des associations.

Participation aux travaux sur la dotation globale des CEF

L'Uniopss a participé, dans le cadre du collectif Interfédéral, aux travaux de la DPJJ sur la dotation globale des CEF (Centres éducatifs fermés). L'Interfédéral a réussi à faire évoluer les propositions du ministère pour mieux faire prendre en compte des critères qui avaient été omis. La spécificité des associations a pu être considérée et intégrée sur des points tels que la différence entre taux théorique de prescription et taux d'occupation, le nombre de jeunes accueillis dans l'année ou la distance séparant le CEF où se trouve le jeune du tribunal de grande instance qui l'a confié au CEF. D'autres sujets, pourtant importants pour l'évaluation des coûts, tels que la santé mentale des jeunes accueillis ainsi que des questions impactant directement les coûts salariaux (niveau de diplôme des salariés, ancienneté moyenne dans les établissements) n'ont en revanche pas été retenus.

Des rencontres institutionnelles pour faire bouger les lignes

Les préoccupations prioritaires portées par l'Uniopss et présentées tant à la Garde des Sceaux, Christiane Taubira, qu'auprès de son administration (notamment le directeur de la DPJJ, Jean-Louis Daumas), ont reçu un excellent accueil. Le ministère de la Justice opère bien une distinction entre justice des mineurs et justice des adultes ; il a manifesté clairement son souci de rééquilibrer sanction et éducation et de mieux diversifier les réponses pénales : le tout répressif et la perception du jeune comme essentiellement un problème, sont abandonnés. La proposition d'élaborer un code de l'enfance reprenant l'ensemble des dispositions juridiques concernant les enfants a été reçue avec intérêt même si sa mise en œuvre peut sembler lourde et complexe. □

PERSONNES ÂGÉES

De l'abandon d'une réforme de la dépendance à la perspective d'une loi pour l'autonomie des personnes âgées

CONTEXTE ET ENJEUX

Michèle Delaunay, nouvelle ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, au cours de l'audience qu'elle a accordée à l'Uniopss le 17 juillet 2012, s'était félicitée d'avoir obtenu deux avancées de la part de Marisol Touraine, sa ministre de tutelle, et du Premier ministre : d'une part la modification de l'intitulé de sa délégation qui passe de la « dépendance » à « l'autonomie » et d'autre part l'assurance de pouvoir présenter un projet de loi cadre pour l'autonomie des personnes âgées d'ici la mi-mandat.

Tout en saluant l'avancée que représente l'abandon du concept de dépendance dans le cadre du nouveau ministère délégué aux Personnes âgées, l'Uniopss a regretté que le gouvernement n'ait pas retenu sa proposition de travailler sur un projet de loi cadre pour l'autonomie s'adressant non seulement aux personnes âgées mais aussi aux personnes en situation de handicap. L'Uniopss continuera de militer en ce sens, quand bien même elle se déclare prête à admettre que l'état des finances publiques nécessite de procéder par étapes. L'essentiel étant de fixer dans la loi la perspective d'instauration d'un droit universel à l'autonomie qui transcende effectivement la barrière d'âge des 60 ans.

Cette demande a été portée principalement dans le cadre de la plateforme présidentielle de l'Uniopss et du document reprenant les préoccupations prioritaires de notre union adressées au nouveau gouvernement. Cette demande a été également portée à l'occasion des contacts répétés avec Michèle Delaunay, que ce soit en bilatéral à l'occasion du rendez-vous du 17 juillet ou lors de la réunion du conseil de la CNSA du 10 juillet. En dépit de ces pressions, la ministre ne s'est engagée que sur la perspective d'un projet de loi relative à l'autonomie des seules personnes âgées.

La future loi sur l'autonomie devrait selon la ministre comporter trois volets :

- un premier relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qui devrait traiter des questions de société posées

par le vieillissement de la population française. Luc Broussy conseiller général du Val d'Oise et directeur du groupe EHPA (Établissements d'hébergement pour personnes âgées) a été chargé d'une mission d'exploration de ce volet ; son rapport était attendu pour le début de l'année 2013.

- le deuxième volet intéresse la prévention de la perte d'autonomie. C'est le Docteur Jean-Pierre Aquino, gériatre et président de la SFGG (Société française de gériatrie et gérontologie) désigné en septembre à la présidence du « comité national de l'avancée en âge » (dont l'Uniopss est membre) qui a été chargé par la ministre de formaliser des propositions de mesures dans ce domaine encore mal exploré. Jean-Pierre Aquino est assisté dans sa mission par Patrick Gohet, Inspecteur général des affaires sociales et ancien Président du CNCPPH. Ses conclusions étaient également attendues pour le début de l'année 2013.

- le troisième volet se concentre sur la nécessaire réforme du financement des aides à l'autonomie, tant à domicile qu'en établissement. C'est le cabinet de Michèle Delaunay qui est chargé de préparer les mesures que devrait contenir la future loi.

En l'absence de réforme de la « dépendance », l'enjeu de l'année 2012 s'est concentré de fait autour du PLFSS 2013 et des finances de la CNSA. Au-delà du taux de progression de l'ONDAM que le gouvernement a décidé à 2,7 %, il s'agissait de vérifier que le taux de 4,5 % retenu pour le sous-ONDAM Personnes âgées permette, outre la nécessaire reconduction des moyens, le financement des mesures nouvelles à l'occasion des renouvellements de conventions tripartites et des revalorisations attendues des forfaits soins des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que des créations de places dans le cadre des mesures des plans solidarité grand âge et Alzheimer. L'Uniopss est restée en effet très mobilisée sur la résorption des retards accumulés en matière de renouvellement de conventions tripartites dans les EHPAD. Alertée sur cette situation, Michèle Delaunay s'était engagée, devant le conseil de la CNSA en date du 10 juillet, à notifier aux Agences régionales de santé ►►

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions

4 réunions de la Commission nationale Uniopss des établissements et services pour personnes âgées - CNUESPA - (20 participants en moyenne)

Représentations

CNSA (5 réunions de conseil et 9 commissions), GR31 (5 réunions), Collectif SSIAD (17 réunions), Collectif SAD (11 réunions), CNOSS section sociale (présence à 2 réunions), Comité national de suivi du plan Alzheimer (3 réunions), Comité national de suivi expérimentation médicaments en EHPAD (2 réunions), Comité national de suivi expérimentation indicateurs en EHPAD (2 réunions), Comité national de suivi expérimentation Parcours de santé (2 réunions), Comité national d'entente Semaine Bleue (4 réunions), CLEIRPPA (5 réunions), Groupe ANESM Bienveillance à domicile (3 réunions)

Auditions

7 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat

Productions

468 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uriopss, 10 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uriopss. Nombreuses interviews dans la presse spécialisée.

Interventions

Participation à 4 journées régionales Uriopss (Bretagne, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Picardie). 3 interventions dans des colloques ou journées nationales, 2 interventions dans des formations Universitaires (Master 2) - AGIS Marseille et Paris-Dauphine.

►► (ARS) en Autorisations d'engagement (AE) quelque 50 M€ prélevés sur les crédits CNSA non consommés en 2011 (245 M€). La permanence de cette sous-consommation n'est pas sans interroger profondément les modalités de gestion des enveloppes par les ARS.

En fin d'année 2012, s'est aussi scellé le sort des deux plans qui ont fortement structuré les politiques gérontologiques : le plan solidarité grand âge (PSGA) et le plan Alzheimer qui s'achèveront tous deux fin 2012 alors que toutes les mesures qu'ils comportent n'ont pas été mises en œuvre. C'est à l'occasion de la journée internationale Alzheimer que François Hollande s'est engagé à prolonger le plan Alzheimer au vu d'une évaluation commandée au Professeur Joël Ankri. Il a toutefois assorti cette perspective d'un engagement à élargir les bénéficiaires de ce plan à l'ensemble des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives et notamment du Parkinson.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Aide à domicile : 3 mesures pour sortir de la crise

Face aux difficultés croissantes rencontrées par les services d'aide à domicile, les associations regroupées au sein du collectif national de l'aide à domicile ont demandé l'engagement de trois mesures :

■ la première s'attache à la mise en œuvre du projet de refondation de la tarification des services autorisés, élaborée par le groupe de travail mixte (Collectif des 16 organisations représentatives des services à domicile / conseils généraux) réuni au sein de l'Association des départements de France (ADF). Le cahier des charges de cette expérimentation d'une nouvelle procédure de tarification est maintenant publié et l'expérimentation s'engage dans plusieurs départements (Doubs, Ain, Oise...).

■ la deuxième vise la réintégration des procédures d'autorisation et de contrôle

des services intervenant auprès de publics fragiles dans les modes de régulation propres aux institutions sociales et médico-sociales. Pour cela, l'Uniopss a renouvelé sa demande au nouveau gouvernement de réintégrer les procédures d'autorisation des services d'aide à domicile dans les modes de régulation prévus par la loi du 2 janvier 2002. L'objectif étant d'abroger le droit d'option entre les deux modes d'autorisation régis par l'article L. 241-10 du code du travail et institués par la loi Borloo pour les interventions d'aide à domicile auprès de publics fragiles.

■ la troisième concerne l'engagement d'une nouvelle tranche de financement dédiée au fonds d'aide à la restructuration des services d'aide à domicile. Une mesure fortement demandée par le GR31 de par l'insuffisance de la première tranche de 50 millions votée dans le cadre de la loi de finances pour 2012 qui n'avait pas permis d'apurer tous les besoins des associations en difficulté. C'est au conseil de la CNSA du 10 juillet que Michèle Delaunay s'était engagée à répondre à cette demande en prélevant 50 M€ sur les crédits non consommés de la CNSA en 2011. La mesure a été actée dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013.

Réforme de la tarification des SSIAD : le collectif des 16 mobilisé !

Le collectif des 16 organisations représentatives des SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile), co-animé par l'Uniopss, a obtenu de la DGCS la mise en œuvre de travaux et d'études complémentaires en préalable au déploiement du nouveau mode d'allocation de ressources. Les demandes d'investigations complémentaires du collectif des 16 ont porté principalement sur : une étude de coûts confiée à la CNSA ; une étude visant au chiffrage des spécifications du cahier des charges des SSIAD toujours en cours d'élaboration ; une nouvelle enquête de recueil de données auprès de l'ensemble des SSIAD (cette nouvelle enquête sur un site internet dédié a été réalisée en novembre sur une période de référence) ; sur la base des résultats de la nouvelle enquête des données patientèles

et structurelles des SSIAD, une nouvelle simulation des incidences de la réforme sera diligentée par la DGCS. Le collectif des 16 a quant à lui déjà affirmé qu'il ne pouvait admettre l'idée que 30 % des SSIAD puissent perdre des moyens dans le cadre de ce nouveau mode d'allocation de ressources. Dans ces conditions, il apparaît de plus en plus évident que la nouvelle tarification ne pourra intervenir au plus tôt qu'en début 2014.

Dans ce contexte incertain, les SSIAD ont à faire face à la revalorisation tarifaire de certains actes infirmiers effectués par les libéraux ou les centres de soins. En effet, un avenant n°3 à la convention nationale des infirmiers libéraux, approuvé par arrêté ministériel du 25 novembre 2011, a prévu la revalorisation de certains actes infirmiers et la création d'une majoration de coordination infirmière (MCI) pour les prises en charge des patients en soins palliatifs et de ceux nécessitant des pansements complexes.

Dans ces conditions et depuis l'adaptation de la nomenclature des actes professionnels (NGAP) intervenue le 27 mai 2012, ces revalorisations sont réputées opposables aux SSIAD et aux ARS. Les infirmiers libéraux et les centres de soins seraient donc fondés à facturer leurs actes en intégrant l'incidence de ces revalorisations.

Toutefois, la position affichée par la DGCS dans la circulaire budgétaire s'est révélée à l'usage ambiguë et a généré des pratiques tarifaires très différentes dans les ARS. Devant cette situation, le collectif des 16 a saisi à nouveau la DGCS pour obtenir une clarification sur la prise en compte de la MCI pour les SSIAD. La réponse qui devait intervenir très rapidement sous forme d'instructions aux ARS n'a été publiée qu'en février 2013.

EHPAD : suspension de la réforme de la tarification

La réforme introduite par la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 a été, non pas abandonnée, mais simplement suspendue par la DGCS. Pour autant, les modalités de fixation des tarifs soins et les

valeurs plafonds à ces tarifs assorties du mécanisme de convergence tarifaire, eux, sont toujours en vigueur.

Le nouveau gouvernement n'a toujours pas fait connaître ses intentions quant à la réforme de la tarification et à la demande d'abrogation de la convergence tarifaire avec reprise de moyens, portée par l'Uniopss.

En revanche, la ministre, conformément aux demandes de l'Uniopss et aux conclusions du rapport de Michel Thierry, Inspecteur général des affaires sociales, et du comité de suivi de l'expérimentation, a décidé d'interrompre l'expérimentation de la réintégration des médicaments dans les dotations soins, qui s'est achevée en fin d'année, et d'abandonner l'idée de réintégrer les médicaments dans les dotations soins.

Diversification des modes d'hébergement : le réseau Uniopss-Uriopss poursuit ses travaux

Concrètement, cette politique s'est déployée en 2012 dans trois directions :

- d'une part le partenariat avec la CNAV pour la promotion ou la modernisation des lieux de vie collectifs pour des personnes âgées autonomes (GIR 5 et 6), le développement de la vie sociale au sein des EHPA ;

- la promotion des petites unités de vie (PUV) en lien avec la fondation de France, la CCMSA (programme MARPA) et maintenant la CNAV est restée au cœur des préoccupations et des initiatives de l'Uniopss ;

- le programme d'amélioration de la qualité de vie en EHPAD en partenariat avec la Fondation JM. Bruneau s'est poursuivi en 2012 selon les mêmes modalités qu'en 2011. Il s'agit de missionner 5 Uriopss (Languedoc-Roussillon, Bretagne, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Basse-Normandie), afin de repérer, pour chacune d'entre elles, deux projets d'amélioration de la qualité de vie et de service en EHPAD parmi leurs adhérents. □

PERSPECTIVES 2013

- Participer aux travaux préparatoires et aux négociations avec la ministre déléguée pour la future loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement et le lancement d'un nouveau Plan Solidarité-Grand Âge.

- Mettre en œuvre la nouvelle modalité d'allocation de ressources des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

- Négocier la réforme de la tarification.

- Ajuster la mise en œuvre des dispositifs médico-sociaux, suite à l'évaluation du plan Alzheimer.

- S'impliquer dans le rapprochement du Cleirppa et de la Fondation nationale de gérontologie.

- Renover la Semaine Bleue.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vers un changement de regard ?

CONTEXTE ET ENJEUX

CHIFFRES-CLÉS 2012

Animation de réunions

4 réunions de la Commission Établissements et services pour personnes handicapées (20 participants en moyenne).

Représentations

17 réunions du CNCPH, 5 réunions du CNSA, 6 réunions du Comité d'entente.

Productions

412 fiches produites sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss, 8 publications dans Union Sociale, le magazine du réseau Uniopss-Uniopss

Auditions

7 auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

L'année 2012 aura été marquée par le grand virage politique qu'ont représenté l'élection présidentielle et la mise en place d'un nouveau gouvernement, ce dernier comprenant à présent une ministre déléguée en charge des questions du handicap. La Commission Handicap a travaillé en amont des élections, afin de présenter à l'ensemble des candidats les attentes du secteur. Ainsi, le document « Préoccupations prioritaires et demandes de l'Uniopss 2012-2017 » reprend les principales orientations de la Commission et développe la mise en place d'une stratégie d'amélioration des parcours d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

En matière de scolarisation, l'année 2012 aura été marquée, une nouvelle fois, par une augmentation du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire de l'ordre de 10 000. Parallèlement, le nombre d'enfants accompagnés par une AVS-i (Auxiliaire de vie scolaire - individuelle) par rapport au nombre d'élèves handicapés, est passé de 30,6 % à 32 %. La question de la stabilité du statut des AVS ainsi que de leur professionnalisation constitue à présent la priorité du gouvernement sur ce sujet. Les attentes sont fortes pour la rentrée 2012-2013, notamment quant à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement de ces enfants et à l'évaluation fine de la qualité des modes de coopération entre l'éducation nationale et le champ du handicap.

Sept ans après la loi du 11 février 2005, alors que les échéances à 10 ans de cette loi se rapprochent, le constat dressé par les associations du secteur est mitigé.

En matière d'accessibilité, des initiatives et des actions existent mais l'absence de pilotage politique des dernières années et d'anticipation des trajectoires budgétaires complique

l'adoption d'une vision stratégique.

Concernant l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées, le constat est amer. La loi de finances pour 2013, comme celle de 2012, ne laissent aucune marge de manœuvre au financement des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle handicapés. L'Uniopss et la Fagerh ont vivement réagi auprès du gouvernement et des parlementaires sur ce point.

Concernant l'organisation institutionnelle de la politique du handicap, le fonctionnement des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) retrouve un nouveau souffle à travers la loi du 28 juillet 2011 (dite Loi Paul Blanc), laquelle a permis de stabiliser l'organisation des MDPH (le statut « Groupement d'intérêt public » étant conforté et passant à durée indéterminée). Néanmoins, les ressources des MDPH prévues à partir d'une Convention d'Objectifs et de Moyens programmée pour trois ans n'ont pu être mises en place au 1^{er} janvier 2013, faute d'accord entre l'État et les collectivités territoriales. Il est important de noter que le statut des MDPH fut remis en question en fin d'année par le nouveau gouvernement souhaitant les transférer aux conseils généraux dans le cadre de la prochaine loi 'portant l'Acte III de la décentralisation'. Ce transfert aurait entraîné de graves difficultés pour les MDPH et pour son mode de gouvernance innovant, associant l'ensemble des acteurs de la politique du handicap. La mobilisation des associations et de l'Uniopss a permis de faire obstacle à ce projet.

Une autre réserve exprimée par les associations du secteur du handicap porte sur le manque de données nationales. Les systèmes d'information de ce champ subissent de nets retards. En cause, le libre choix des infrastructures informatiques laissé aux conseils généraux et le manque de moyens

de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour harmoniser un tel dispositif.

Le secteur associatif reste vigilant afin que les engagements pris à travers la loi de 2005 et de la Convention Internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées se traduisent par des constats objectifs servant de fil conducteur aux actions prioritaires au gouvernement en place.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Débats et positions sur les questions d'actualité du secteur

En 2012, la Commission Établissements et services pour personnes handicapées, réunissant les conseillers techniques des Uriopss ainsi que des représentants des adhérents nationaux de l'Uniopss a abordé différents thèmes d'actualité et préparé les actions et prises de position de l'Uniopss. Les débats et travaux ont notamment été centrés sur la veille réglementaire, la réforme des collectivités territoriales et la prochaine loi portant 'l'Acte III de la décentralisation' ainsi que sur l'actualité européenne (SSIG, Convention internationale...). La Commission Handicap a également porté un regard particulier sur la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle (amendements dans le cadre de la loi portant création des emplois d'avenir, réaction sur les baisses de crédits de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle handicapés). La commission a par ailleurs suivi les missions de Jean-Yves Hocquet (Cleiss), d'Agnès Jeannet (Inspection générale des affaires sociales) et de Laurent Vachey (Inspection générale des finances) sur l'évolution de la régulation du champ du handicap, ainsi que la mission de la Sénatrice Champion autour de la thématique de l'accessibilité. Ces responsables de mission ont tous été reçus en audition ou en échange libre par la commission.

Poursuite des travaux autour du Dispositif Itep

L'Uniopss et l'AIRe (Association des Iteps et de leurs Réseaux) ont continué de travailler conjointement autour du dossier « Dispositif Itep ».

Ce rapport continue à faire l'objet d'un fort engouement de la part des acteurs de terrain, des politiques et des administrations centrales, comme l'a montré le « Tour France des Régions » réalisé par l'AIRe et l'Uniopss.

Centré sur les besoins des jeunes exprimant des troubles psychologiques fluctuant, ce dossier permet de lever les verrous administratifs, juridiques, budgétaires et techniques, entravant la réalisation d'un véritable parcours de vie du jeune entre son domicile et les modes d'accompagnement que proposent ces établissements. À présent, et selon toute vraisemblance, la CNSA pilotera une phase d'expérimentation sur certaines régions.

Implication dans les instances nationales de concertation et les collectifs inter-organisations

Contribution active aux travaux du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

L'année 2012 aura été riche pour les travaux du CNCPH, qui a eu à prendre position sur de nombreux projets de textes (accessibilité, emploi, ressources, compensation, scolarité, fonctionnement institutionnel) et à préparer les travaux de la fin de mandature. Après la mise en place de la nouvelle présidente de ce conseil, Martine Carillon-Couvreux (en remplacement de Patrick Gohet), les travaux ont repris. L'Uniopss, membre de la Commission permanente du CNCPH et siégeant en assemblée plénière de cette institution, s'est fortement impliquée au sein du Conseil. Pour l'année 2012, la Commission Organisationnelle animée par l'Uniopss, qui s'est réunie en moyenne une fois par mois, s'est penchée sur des dossiers tels que la convergence des droits des usagers et de ceux des patients, l'analyse des projets de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale, ainsi que sur les travaux liés à la réforme de l'État et des Collectivités territoriales. Ce lourd investissement s'est traduit par la préparation et l'animation de la commission proprement dite, ainsi que par la présence aux commissions permanentes et plénières de cette instance tout comme aux réunions des animateurs organisées chaque mois par le président du CNCPH. 10 réunions de la commission organisation institutionnelle se sont ainsi tenues en 2012. L'Uniopss a été partie prenante dans l'élaboration des positions communes aux membres de la commission sur les projets de décret soumis à concertation. Elle a également participé à la conception de notes d'analyse de la conjoncture et de la réforme de l'État et des collectivités territoriales. La qualité de ces différentes productions a été saluée par le CNCPH qui a fait siennes les analyses et propositions contenues dans les différents documents produits. ►►

►► Participation aux travaux de la CNSA

La participation de l'Uniopss aux Conseils et Commissions de la CNSA a permis de baliser toutes les grandes étapes du débat budgétaire. L'année 2012 fut marquée par le contexte budgétaire complexe du secteur médico-social. Les retards dans les plans de création de places sont actés, notamment pour les établissements à double tarification. Il fut également question du soutien aux départements qui ne peuvent plus faire face à l'accroissement de leurs dépenses et au-delà, au soutien des associations d'aide à domicile connaissant une grande précarité financière.

Pilotage d'un groupe de travail au Comité d'Entente

L'Uniopss est membre du Comité d'Entente qui réunit 66 organisations représentant les personnes en situation de handicap. Par son analyse transversale des politiques publiques, l'Uniopss y apporte une contribution reconnue. En 2012, l'Uniopss a piloté un groupe de travail sur la lucrativité et le handicap et reste force de proposition pour élaborer des synergies transverses.

Mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires

En 2012, l'Uniopss s'est directement mobilisée sur le projet de loi finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. À ces occasions, afin d'en fournir un examen attentif, l'Union a systématiquement proposé des analyses, observations et amendements. Ceux-ci ont ensuite été communiqués aux responsables politiques et parlementaires pour favoriser une prise en compte de la position de l'Uniopss.

Analyse de l'actualité des politiques publiques et des textes officiels

L'Uniopss a assuré une veille politique et réglementaire en proposant à ses adhérents une analyse de l'actualité des politiques publiques ainsi que des textes officiels (production de fiches sur les sites du réseau Uniopss-Uniopss, articles dans la revue Union Sociale...). Le Document de rentrée sociale a été l'occasion de dresser un bilan de l'action du précédent gouvernement et de formuler des propositions d'évolution au gouvernement actuel. Au travers des différents 'socles' de la politique du handicap - Éducation/scolarisation, Insertion professionnelle/emploi, Financements, évolutions du champ - et des principales problématiques constatées, la Commission Handicap a dressé un bilan sans concession et une base de progression que l'Uniopss souhaite atteindre.

31^e Congrès de l'Uniopss : préparation d'un atelier sur le handicap

L'année 2012 fut l'occasion pour la Commission Handicap de préciser le déroulement et les potentiels intervenant à l'atelier Handicap du Congrès de l'Uniopss programmé en janvier 2013. La thématique « Parcours de vie et territoire » avec une entrée par les « fractures institutionnelles » fut arrêtée. La Commission a travaillé tout au long de l'année au développement de cette problématique, en lien avec le thème général du congrès. □

PERSPECTIVES 2013

- Poursuivre les travaux de la Commission et participer aux différentes instances et groupes de travail.
- Contribuer à l'analyse et au positionnement de l'Uniopss sur les réformes de la tarification des établissements et services du champ du handicap.
- Poursuivre le pilotage du dossier « Dispositif Itep » et l'organisation d'un tour de France des régions (cinq dates sont d'ores et déjà programmées à partir de juin).
- Intégrer la dimension européenne avec le suivi de la Convention Internationale des Droits des personnes handicapées.

COMMUNICATION ET INFORMATION

CHIFFRES-CLÉS 2012

Union Sociale

10 numéros (édités entre 5 000 et 5 500 exemplaires), avec des dossiers centrés sur le secteur des personnes âgées, la participation des usagers, le Dispositif ITEP, la Présidentielle, l'Europe sociale, la famille, la culture, l'Acte III de la décentralisation, les Roms et l'avenir des associations. Insertions publicitaires : 33 504 € HT en 2012.

Relations presse

17 communiqués de presse, 104 retombées médiatiques.

Club des partenaires

11 membres (Alfa Informatique, Arès Santé, Banques Populaires Caisses d'Épargne - BPCE -, Caisse des dépôts, Chorum, Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, Gic, Macif, Société Générale et Sogama). Rencontres en 2012 autour de l'actualité du secteur, avec des focus sur la création d'un ministère délégué à l'ESS et un état des lieux de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.

Ressources documentaires

Gestion de 140 titres de revues, 114 demandes d'information, une veille dans les quotidiens (93 revues de presse de mai à décembre 2012), une veille européenne (31 veilles hebdomadaires).

Formations

Organisation et animation de 2 formations aux sites internet du réseau.

CONTEXTE ET ENJEUX

L'année 2012 a été marquée par plusieurs temps forts qui ont été l'occasion de renforcer et de renouveler la communication de l'Uniopss.

Le Service Communication et Information (SCI) a ainsi été partie prenante de l'élaboration et de la diffusion de la plateforme réalisée par l'Uniopss lors de la Présidentielle ainsi que des préoccupations prioritaires adressées au nouveau gouvernement. Il a également été fortement mobilisé dans la conception et l'organisation du 31^e Congrès de l'Uniopss, programmé à Lille en janvier 2013.

Cette actualité politique et institutionnelle dense a conduit l'Uniopss à questionner ses pratiques antérieures et à imaginer de nouveaux outils et dispositifs. Les actions conduites ont permis à la fois de donner une plus grande visibilité à l'Uniopss comme référent des enjeux du secteur sanitaire, social et médico-social, et de renforcer l'impact des positions de l'Union, tout en développant des synergies avec les adhérents nationaux et les Uniopss.

ACTIONS MENÉES EN 2012

Valorisation des prises de positions et demandes de l'Uniopss dans le cadre de la Présidentielle 2012

Il s'agissait pour l'Uniopss de définir les priorités à prendre en compte par les pouvoirs publics pour les 5 ans à venir. Celles-ci ont été formalisées dans une plateforme d'interpellation des candidats à l'élection présidentielle et dans un document intitulé « Préoccupations prioritaires et demandes

de l'Uniopss ». Dans sa plateforme intitulée « Restaurer la cohésion sociale, retrouver la confiance », l'Uniopss lançait un appel pour redonner du sens aux politiques sociales et faire de la cohésion sociale une priorité des politiques publiques.

Des outils mettant en avant la vision transversale et l'expertise de l'Uniopss

La plateforme portant les positions de l'Uniopss a été présentée dans un dépliant synthétique, avec plusieurs niveaux de lecture permettant d'accéder à des catégories d'information plus ou moins détaillée.

Dans le même esprit, les « Préoccupations et demandes de l'Uniopss », feuille de route pour le nouveau gouvernement issu des élections, ont été conçues pour pouvoir être appréhendées dans leur intégralité, comme couvrant l'ensemble du champ d'action de l'Union, ou par chapitres, témoignant de l'expertise technique de l'Uniopss sur chaque question touchant son secteur. Elles ont été présentées à un certain nombre de ministres et à leurs cabinets (*voir la partie « Temps forts 2012 »*) ainsi qu'aux parlementaires concernés.

Le choix d'une communication en continu avec plusieurs temps forts

Au-delà de la diffusion des supports aux candidats, adhérents, Uniopss, média..., un plan de communication a été établi pour impulser une dynamique autour de la plateforme.

■ Une conférence de presse de lancement a été organisée le 9 février à la Maison des associations de solidarité en présence d'une dizaine de media, ainsi que d'administrateurs et de représentants d'associations du secteur social. Stéphane Rozès, spécialiste de l'opinion française, est intervenu à cette occasion ►►

►► pour conforter les priorités exprimées par l'Uniopss et apporter un éclairage sur « la cohésion sociale dans l'imaginaire français ».

■ **Dans Union Sociale**, le magazine du réseau Uniopss-Uniopss, cinq des principaux candidats à l'élection ont été interpellés. Les réponses ont été publiées dans un numéro spécial en avril 2012 intitulé : « Candidats, répondez-nous ! ».

■ **Un site web événementiel** a été lancé le 16 février pour promouvoir et soutenir en ligne la plateforme de l'Uniopss. La vocation de ce site était par ailleurs de conforter les positions et demandes de l'Uniopss, en donnant la parole à de grands témoins (Jacques Delors, Robert Castel, Serge Paugam...), mais également à des adhérents nationaux et des Uniopss. Cette initiative a permis d'intégrer le point de vue d'experts et de présenter, dans le même temps, les actions de terrain, illustrant sous un aspect ou un autre, les thématiques abordées par l'Uniopss dans sa plateforme. Au total, entre le 16 février et le 6 mai, 17 vidéos ont été réalisées et mises en ligne, avec des liens vers des sites externes (adhérents notamment).

La promotion des plateformes sectorielles

Parallèlement à sa plateforme générique, l'Uniopss a été partie prenante de la plateforme ALERTE, portée par les membres de la Commission Lutte contre la pauvreté de l'Uniopss et de deux plateformes inter-associatives : « Construire l'avenir avec les enfants et les jeunes » et « Pour un Big Bang des politiques jeunesse ». Le Service Communication et Information de l'Uniopss a notamment piloté la création des supports, d'un site web dédié pour promouvoir la plateforme ALERTE et a assuré le relais des différentes plateformes auprès des media et du réseau.

Accompagnement de la campagne de rentrée sociale 2012-2013

Cette campagne, marquée par la diffusion du Document de rentrée sociale (4 800 exemplaires) lors des journées organisées au sein du réseau, s'est inscrite dans la continuité de la plateforme et des préoccupations prioritaires. L'objectif étant d'évaluer si les premières orientations prises par le nouveau gouvernement et les députés nouvellement élus étaient en phase avec les positions et propositions de l'Uniopss. Le 25 septembre 2012, l'Uniopss a tenu sa traditionnelle conférence de presse de rentrée sociale sur le thème : « Des promesses aux actes... Face aux contraintes économiques, comment mettre en œuvre un véritable changement ? ». Cette conférence a été également l'occasion de faire le point sur deux sujets d'actualité : les emplois d'avenir et le projet de loi de mobilisation générale pour la construction de logements. Une dizaine de journalistes ont assisté à la conférence.

Préparation du 31^e Congrès de l'Uniopss : un format renouvelé

Le 31^e Congrès de l'Uniopss, programmé à Lille les 23, 24 et 25 janvier 2013, a privilégié une approche prospective, avec l'implication à fois de chercheurs et d'acteurs de terrain pour élaborer des scénarios (*voir la partie « Prospective » du rapport d'activité*). Par ailleurs, une place plus grande a été accordée aux usagers à travers des témoignages et des partages d'expériences.

Le Service Communication et Information de l'Uniopss a centré une part significative de son activité sur l'organisation de cet événement fédérateur pour l'ensemble des adhérents de l'Union :

■ **Contribution à la définition de la thématique** et pilotage de l'organisation générale en lien avec l'inter-unio (Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Picardie, Lorraine).

■ **Réalisation des supports de communication** : programmes, affiches, annonces presse, bannières... Conception et animation d'un site web dédié - www.congres-unioipss.fr : mise en ligne d'actualités, réalisation de 16 vidéos (dont la présentation en amont de chacun des 13 ateliers thématiques), toutes relayées sur les sites du réseau Unioipss-Unioipss et dans les newsletters.

■ **Organisation du Village des exposants** : location des espaces stand (39 exposants au total).

■ **Nouveautés** : 4 espaces forum, animés par les partenaires, adhérents et collectivités, ont été aménagés dans le Village des exposants (15 forums durant les trois jours). Par ailleurs, le canal vidéo a été utilisé pour présenter des « Paroles d'acteurs » associatifs en lien avec les thématiques des tables rondes. Autre innovation : la conception d'un film, en partenariat avec le Crédit Coopératif, mettant à l'honneur le rôle spécifique des associations de solidarité, acteurs de proximité et créateurs de lien social. Enfin, l'Unioipss a construit avec la Macif un sondage d'opinion, réalisé par l'institut CSA, autour de la perception de la solidarité par les Français. L'occasion pour l'Unioipss d'apporter une contribution sur une question sociétale qui fait partie de son champ de réflexion et de renforcer ses liens avec la Macif.

Refonte d'Union Sociale, le magazine du réseau Unioipss-Unioipss

Afin de proposer une revue davantage en phase avec les attentes et les préoccupations des adhérents et du réseau, un travail de refonte d'Union Sociale a été engagé en 2012, avec

l'objectif de lancer une nouvelle formule lors du Congrès 2013 de l'Uniopss.

Il a été fait le choix d'une consultation de l'ensemble des Uriopss. Sept réunions sur le terrain, regroupant plusieurs Uriopss, ont ainsi été organisées, permettant un recueil approfondi des souhaits d'évolution, tenant compte de la complémentarité à préserver entre ce support et les autres outils d'information diffusés localement. L'avis des lecteurs a ensuite été recueilli au moyen d'une étude quantitative via un questionnaire diffusé dans Union Sociale (4 500 exemplaires) et lors des journées de rentrée sociale (228 retours au total). Une table ronde qualitative réunissant des adhérents nationaux a complété ce tour d'horizon.

Les axes de la nouvelle formule ont été présentés en Conférence des présidents et des directeurs d'Uriopss (modernisation de la maquette, renforcement de l'approche transversale et politique, valorisation des actions et positions de l'Uniopss et du réseau...). La démarche et les orientations ont reçu un accueil favorable.

Renforcement de la visibilité de l'Uniopss dans les media

En 2012, l'Uniopss a poursuivi le développement de ses relations avec les media afin de faire connaître largement ses positions et de renforcer sa notoriété.

En un an, ce sont 17 communiqués de presse qui ont été diffusés : 10 concernent la Présidentielle et ses suites (plateforme Uniopss, plateforme enfance, lobbying et annonce de la conférence pluriannuelle de lutte contre la pauvreté, auditions de l'Uniopss par des ministres...) et les 7 autres portent sur des sujets d'actualité : rentrée sociale, PLF/PLFSS, action du Collectif des Associations Unies en faveur du logement, Dispositif ITEP pour l'accompagnement des jeunes en difficulté psychologique, diminution des crédits de la formation professionnelle des stagiaires handicapés, position en faveur d'une égalité fiscale entre l'économie solidaire et le secteur marchand, Semaine Bleue. L'Uniopss est par ailleurs de plus en plus sollicitée directement par les journalistes pour une analyse ou une réaction sur un sujet d'actualité, preuve de la reconnaissance de sa légitimité comme porte-parole du secteur sanitaire, social et médico-social. Au total en 2012, les communications et contacts avec les media ont donné lieu à 51 reprises (dont 10 dans les media grand public). À cela, s'ajoutent les retombées importantes obtenues autour de la Conférence de lutte contre la pauvreté initiée par le Collectif ALERTE (53 citations dont 27 dans les media grand public).

L'année 2012 a également été marquée par l'entrée de l'Uniopss dans les réseaux sociaux. L'objectif étant de diffuser plus largement ses prises de position et son actualité auprès des media, mais aussi auprès des adhérents, des pouvoirs publics et des acteurs du secteur. Le compte Twitter ouvert par l'Uniopss en février 2012 compte ainsi fin 2012 plus de 600 « followers » (abonnés).

Développement des productions en ligne

Après le guide de l'employeur en ligne (www.guide-employeur.fr), l'Uniopss a lancé, le 22 octobre 2012, le guide de gestion budgétaire social et médico-social (www.guide-gestion.fr). Ce nouvel outil pratique et évolutif est proposé sous la forme d'un abonnement annuel de date à date (tarif adhérent : 230 € - Non adhérent : 345 €). Articulé autour de 11 études thématiques, il propose des analyses sur les enjeux du financement de la tarification, les dernières réglementations applicables... ainsi que des banques de modèles directement exploitables.

Bilan 2012 : 315 ventes et réabonnements, dont déjà 12 % en couplage des deux guides, alors que leurs ventes communes n'ont démarré qu'en fin d'année. Montant total lié aux ventes : 68 000 euros en 2012.

L'Uniopss a également diffusé en 2012 la 2^e édition du guide papier « Comptabilité des associations et fondations », publié et édité en partenariat avec Dalloz (867 exemplaires vendus).

La Semaine Bleue a fêté ses 60 ans !

La Semaine Bleue 2012, qui s'est déroulée du 15 au 21 octobre 2012 sur le thème « Vieillir et agir ensemble dans la communauté », s'inscrivait dans le cadre de l'Année européenne pour le vieillissement actif et la solidarité entre les générations.

Dans le cadre de l'appel à concours 2012, six actions menées localement auprès de personnes âgées ont été primées. Le lancement et la remise des prix ont été organisés le 12 octobre dans les locaux du GIE Agirc-Arrco, en présence de la marraine de l'édition 2012, la comédienne Gisèle Casadesus.

Un septième « Prix spécial 60 ans » a été décerné et le comité national a fait éditer une plaquette anniversaire avec les affiches marquantes des éditions précédentes, depuis 1951.

www.semaine-bleue.org



►► Lancement d'une réflexion globale sur les systèmes d'information ainsi que sur la gestion et le partage d'informations

Afin de développer des solutions adaptées aux besoins et à l'organisation du réseau Uniopss-Uniopss, un plan d'actions pluri-annuel concernant la plateforme électronique du réseau a été défini et validé. Il concerne tout à la fois les sites internet, le progiciel alfa 3a et les solutions de courriels.

L'année 2012 a vu également la réactivation du groupe des documentalistes et webmasters du réseau (2 réunions) et le lancement d'une réflexion sur les groupes de veille nationale, lesquels alimentent en information l'ensemble des sites web du réseau.

Une étude a également été réalisée en vue de la mise en place d'un outil collaboratif au sein de l'Uniopss.

Enfin, plusieurs chantiers ont été lancés pour faire évoluer l'informatique interne à l'Uniopss. □

STATISTIQUES 2012 DES SITES INTERNET

Les sites Internet du réseau Uniopss-Uniopss sont fréquemment visités : la consultation augmente globalement de **15 %**.

Le nombre de visiteurs reste fixe : près de **16 000 visiteurs** différents ont visité nos sites chaque mois (moyenne identique à 2011).

CONSULTATIONS

Domaines d'intervention	Consultations 2011 ¹	Consultations 2012
Emploi et RH	51 103	58 783
Enfance, jeunesse, familles	41 103	55 758
Europe	16 801	21 338
Lutte contre les exclusions	45 789	61 977
Gestion financière et tarification	63 140	68 191
Personnes handicapées	63 274	65 198
Personnes âgées	71 809	71 972
Services à la personne	25 442	33 896
Protection sociale	12 889	18 572
Santé	43 794	52 545
Social et médico-social	82 877	83 930
Décentralisation et réforme de l'État	19 130	17 675
Vie associative	46 678	55 008

PRODUCTION

Type de fiches produites en 2012

Fiches de veille nationale	490
Fiches de veille régionale	1 660
Événements/formations	790
Annonces emploi	950
Fiches intranet	100
Divers	510
Nombre total de fiches créées	4 500

1. Une anomalie technique a été détectée dans les statistiques lors de la passation de la maintenance des sites (maintenance désormais assurée en interne). Un correctif mathématique a donc été appliqué sur 2011 et 2012.

PERSPECTIVES 2013

■ Contribuer à la réussite du 31^e Congrès.

■ Structurer la politique de communication en s'appuyant sur les valeurs et les missions fondatrices de l'Uniopss et en valorisant les différentes dimensions de l'Union (porte-parole de ses adhérents, contributeur dans la construction des politiques sociales, expert technique des questions du champ sanitaire, social, médico-social...).

■ Valoriser l'approche transversale et le rôle politique de l'Uniopss : refonte du rapport d'activité, lancement d'une newsletter mettant en lumière les initiatives et les avancées obtenues.

■ Poursuivre le renforcement de la notoriété de l'Uniopss (relations presse, présence sur les réseaux sociaux, événements, publications...).

■ Optimiser la communication au sein du réseau (lancement d'un « groupe communication »).

■ Développer les abonnements aux guides en ligne et réfléchir à une meilleure articulation des productions.

■ Lancer les projets de refonte des sites internet, d'évolution du progiciel et des solutions de courriels et doter l'Uniopss d'un outil collaboratif.

■ Poursuivre le renforcement des liens avec les partenaires (développement de synergies, mise en place de projets communs sur des problématiques de fond...) et les adhérents nationaux.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Ernest Nussbaumer
Trésorier

Jean-Luc Domenech
Directeur Général adjoint

RÉSULTAT

	2011	2012
Charges	3 614 188 €	3 523 158 €
Produits	3 577 847 €	3 421 717 €
	-36 341 €	-101 439 €

Le résultat déficitaire de l'année 2012, soit -101 439 €, succède aux +102 926 € réalisés au titre de l'année 2010, en écho au succès du 30^e Congrès, et aux -36 341 € de l'année 2011, où la réforme des cotisations avait limité les effets d'une très forte baisse des subventions de l'État. Les comptes 2011 intégraient en outre les 8^e Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées de Marseille - Palais du Pharo, soit un montant en charges et en produits d'environ 112 500 €.

Le résultat d'exploitation 2012 est de -39 362 €. Le résultat financier est de -71 032 € s'agissant des intérêts des emprunts liés à l'acquisition en 2007 de l'usufruit d'une partie du bâtiment du 15 rue Albert à Paris 13^e sur 20 ans. Un produit exceptionnel de +7 455 € est constaté du fait de l'intégration dans les comptes de l'Union des activités du Fonds de solidarité et du Fonds de développement attaché aux investissements du réseau Uniopss-Uriopss.

CHARGES

Les charges 2012 sont de +87 164 € supérieures aux prévisions de l'exercice (hors dotations sur créances, créances irrécouvrables et fonds dédiés).

La différence résulte des communications 2012, d'une part les publications, brochures et dépliants, et d'autre part les voyages et déplacements, missions et frais de réunion. Les écarts entre le résultat et les prévisions 2012 (154 640 / 70 500 €) ont été sur ces différents postes de charges d'un total de 84 140 €.

L'élection présidentielle et les préoccupations prioritaires ont occasionné des charges spécifiques sur l'année 2012, et dans une moindre mesure les 60 ans de la Semaine Bleue des retraités et des personnes âgées, le lancement du site Internet du guide de gestion budgétaire des ESMS et la refonte de la revue Union Sociale.

PRODUITS

Les produits 2012 sont de -41 480 € inférieurs aux prévisions de l'exercice (hors reprises sur provisions d'exploitation, fonds dédiés et produits exceptionnels).

La différence est consécutive du renouvellement de l'équipe permanente et de sa mobilisation en amont du 31^e Congrès. Les interventions rémunérées lors d'interventions, conférences, formations sont de -16 733 €. Les subventions de l'Etat avaient diminué en 2011 de 100 000 €. Elles sont supérieures aux prévisions sur l'année 2012, grâce au maintien de la subvention DGCS – DIIESES et à une intervention d'Etienne Pinte, député des Yvelines, sur sa réserve parlementaire, soit un total de +105 000 €.

Les cotisations des Unions régionales et des adhérents nationaux sont respectivement de 911 774 € et 426 574 €, dont 50 550 € de contributions au titre du collectif ALERTE. Les écarts sont, vu les prévisions 2012 de -38 226 € (Uriopss) et -87 052 € (Adhérents Nationaux), dans un contexte où la mise en œuvre de la réforme des cotisations a été retardée au niveau notamment des rencontres nécessaires avec les adhérents nationaux de l'Union nationale.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'année 2012 sont les prestations intellectuelles et techniques relatives à l'édition en ligne du guide de gestion budgétaire des ESMS et l'acquisition de nouveaux équipements téléphoniques dans le cadre du renouvellement du contrat Orange Business. Le total de ces investissements s'élève à 69 767 € (dont 3 461 € amortis sur l'année 2012). D'autres immobilisations sont en cours à hauteur de 21 672 € concernant les frais de licence des nouveaux logiciels de gestion comptable SAGE. Des travaux de rénovation de l'immeuble du 15 rue Albert à Paris 13^e sont à prévoir à court et moyen terme s'agissant de l'étanchéité des terrasses et des huisseries extérieures. Les travaux de réfection de l'étanchéité des terrasses seront lancés en juin 2013 sur la base d'un devis d'environ 30 000 €.

FONDS PROPRES ET TRÉSORERIE

Les fonds propres sont de +272 940 € contre +374 379 € au 31/12/2011. Cette situation résulte des -101 439 € de résultat déficitaire 2012. Les fonds propres intègrent les 500 000 € d'apport avec droit de reprise de la Caisse des Dépôts versés le 30/04/2009. Ce contrat d'une durée de six ans est remboursable sur deux échéances de 200 000 € en 2014 et 300 000 € en 2015.

Les disponibilités sont de +73 220 € contre +175 724 € au 31/12/2011. Des avances de trésorerie, consenties au niveau des adhérents nationaux et régionaux, et des cessions de créances en cours d'exercice, sous couvert des subventions de l'Etat dûment notifiées, sont nécessaires pour faire face à une situation de trésorerie tendue de manière récurrente.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS ultérieurs au 31 / 12 / 12

Le 31^e Congrès de l'Uniopss s'est tenu les 23, 24 et 25 janvier 2013 à Lille Grand Palais. La mobilisation des Uniopss Nord-Pas de Calais, Picardie, Lorraine et Champagne Ardenne a fortement contribué à son succès. Le chef de l'Etat, François Hollande, s'est exprimé en clôture devant les 1 500 congressistes.

L'Uniopss et Nicolas Clément, Directeur Général, recruté en avril 2012, ont mis un terme à la collaboration d'un commun accord dans le courant du mois de mai 2013. Des mesures transitoires sont mises en œuvre dans l'attente du recrutement en cours d'un nouveau Directeur Général.

PERSPECTIVES RELATIVES À L'EXERCICE 2013

Le contrat d'apport de la Caisse des Dépôts, les avances de trésorerie de certains adhérents nationaux et régionaux, la stabilité des remboursements liés à l'usufruit de la rue Albert et le succès des Congrès de Lyon et Lille, les années 2010 et 2013 contribuent au maintien des engagements de l'Uniopss. Le résultat 2012 confirme néanmoins l'insuffisance durable du financement en l'état des activités de l'Union nationale.

Les prévisions de budget 2013 - révisées au vu du résultat de l'exercice 2012 - conduisent à la projection d'un nouvel exercice déficitaire, soit environ 100 000 € sur l'année, hors résultats du 31^e Congrès des 23, 24 et 25 janvier 2013 à Lille Grand Palais. L'Uniopss se trouve en sus exposée, comme de nombreuses fondations et associations RUP adhérentes, au versement de la taxe transport en région Ile-de-France, soit 2,60 % de la masse salariale brute à Paris.

CONCLUSIONS

L'Uniopss et la Caisse des Dépôts travaillent à un rééquilibrage de la dette de 500 000 € contractée en 2009. Des démarches sont initiées aux fins de sécuriser les financements de l'Etat sur l'année 2013. Les adhérents nationaux sont contactés successivement dans le cadre de la réforme des cotisations. Une progression relative est également attendue des cotisations des Unions régionales. L'équipe de l'Uniopss est remobilisée dans la perspective de productions régulières dont une déclinaison est attendue dès les exercices 2013 et 2014 (journées et études, publications et formations...).

Ces interventions relatives aux recettes seront cependant insuffisantes sans une intervention simultanée au niveau des charges de l'Uniopss. Les charges courantes ont été réduites ces dernières années. Des travaux sont en cours en vue de la sous location à terme des 5^e et 6^e étages de l'immeuble du 15 rue Albert au Comité de la Charte. Les recrutements envisagés au titre de la nouvelle organisation du siège national sont remis à une échéance ultérieure, sauf départs volontaires ou mobilités internes. D'autres mesures devront encore être néanmoins mises en œuvre afin d'assurer la continuité économique de l'Uniopss.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Uniopss - Bilan au 31-12-2012

ACTIF	Brut	Amortiss.	2012	2011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 329 454	856 769	1 472 686	1 565 096
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits & valeurs similaires	454 824	355 045	99 779	98 458
Autres USUFRUIT	1 874 630	501 724	1 372 906	1 466 638
Immobilisations incorporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 460 501	661 493	799 008	877 581
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	963 347	360 228	603 119	667 659
Autres	475 483	301 265	174 218	209 922
Immobilisations corporelles en cours	21 672		21 672	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)	92 616		92 616	95 312
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés	78 745		78 745	82 268
Dépôts et cautionnements	13 872		13 872	13 044
ACTIF IMMOBILISÉ	3 882 572	1 518 262	2 364 310	2 537 988
STOCKS ET EN COURS	31 319	26 788	4 531	1 124
Matières premières et autres approvisionnements				
Stocks de brochures	31 319	26 788	4 531	1 124
Autres				
ACOMPTES ET AVANCES / COMMANDES	31 909		31 909	5 410
CRÉANCES (2)	981 834	195 412	786 422	747 709
Usagers et comptes rattachés	809 270	195 412	613 858	548 442
Autres créances	172 564		172 564	199 267
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS UNIO PSS	73 220		73 220	175 724
DISPONIBILITÉS LEGS A REVERSER				
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (2)	199 585		199 585	60 399
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
ACTIF CIRCULANT	1 317 866	222 200	1 095 666	990 365
TOTAL ACTIF	5 200 438	1 740 462	3 459 977	3 528 353

(1) Dont à moins d'un an.

(2) Dont à plus d'un an.

PASSIF	2012	2011
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	134 342	134 342
Ecart de réévaluation		
Réserves	339 622	339 622
Report à nouveau (a)	-599 586	-563 245
Résultat de l'exercice (b)	-101 439	-36 341
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports avec droits de reprise	500 000	500 000
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS ASSOCIATIFS	272 940	374 379
Provisions pour risques et charges	81 032	92 088
PROVISIONS	81 032	92 088
Sur subventions de fonctionnement	13 500	15 000
Sur autres ressources		
FONDS DÉDIÉS	13 500	15 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	1 994 569	2 137 843
Prêt relais		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	339 579	382 888
Dettes fiscales et sociales	351 119	325 506
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 436	
Dettes usagers et comptes rattachés	2 491	8 754
Autres dettes	16 458	4 035
Autre compte créditeur à reverser : Pôle de coopération	120 191	120 191
Leg et donation en cours		
Produits constatés d'avance	262 661	67 671
DETTES (1) (d)	3 092 505	3 046 886
TOTAL PASSIF	3 459 977	3 528 353

(1) Droit à plus d'un an.

Dont à moins d'un an.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés.

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.

(c) Dettes sur achat ou prestation de services.

(d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Uniopss - Résultat au 31-12-2012

COMPTE DE RÉSULTAT	2012	2011
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	3 398 304	3 549 602
Prestations de services facturées		
- Prix de journée		
- Dotation globale		
- Autres	418 921	483 364
Subventions d'exploitation	1 103 202	1 182 369
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	193 599	98 106
Cotisations	1 503 394	1 579 751
Autres produits (hors cotisations)	179 188	206 012
II. CHARGES D'EXPLOITATION (2)	3 437 666	3 526 074
Achats de marchandises (c)		
Variations des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variations des stocks (d)		
Autres charges externes	970 540	1 026 360
Impôts, taxes et versements assimilés	155 374	165 923
Salaires et traitements	1 229 049	1 244 066
Charges sociales	657 044	663 790
Dotation aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	262 421	261 120
- Sur immobilisations : dotation aux provisions		
- Sur actif circulant : dotation aux provisions	53 101	86 361
Pour risques et charges : dotation aux provisions	58 515	39 624
Autres charges	51 622	38 830
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-39 362	23 529

Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun

- Excédent ou déficit transféré III
- Déficit ou excédent transféré IV

* Y compris

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(a) A écrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(c) Y compris droit de douane

(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)

(e) Y compris, éventuellement, dotations aux amortissements sur charges à répartir.

COMPTE DE RÉSULTAT	2012	2011
V. PRODUITS FINANCIERS	959	1 041
Produits financiers :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	959	1 041
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
VI. CHARGES FINANCIÈRES	71 991	73 115
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	71 991	73 115
Pertes sur créances liées à des participations		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-71 032	-72 074
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	-110 394	-48 545
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 455	15 204
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	7 453	15 197
Sur opérations en capital	2	7
Reprises sur provisions et transferts de charges		
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 455	15 204
IX. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
Total des produits (I+III+V+VII)	3 406 718	3 565 847
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 509 657	3 599 188
SOLDE INTERMÉDIAIRE	-102 939	-33 341
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	15 000	12 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	13 500	15 000
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-101 439	-36 341

LES ADHÉRENTS NATIONAUX

L'Uniopss réunit une centaine de fédérations, unions et associations nationales. Ces structures ont en commun d'agir dans le secteur sanitaire, social et médico-social, auprès de personnes exclues, ou en situation de précarité, de personnes malades, âgées, en situation de handicap, ou encore auprès des familles, d'enfants ou d'adolescents en difficulté.

Liste arrêtée au 15 novembre 2012

ACIS FRANCE	CITOYENS ET JUSTICE	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE (FNARS)
ADESSA À DOMICILE	COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DU RESEAU D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS (CLARA)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE / CONFÉDÉRATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP-CSF)
ADMR UNION NATIONALE	COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (CNLAPS)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF)
ADVOCACY FRANCE	COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITÉ SAINT VINCENT DE PAUL	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES PSYCHIQUES (AGAPSY)
AG2R LA MONDIALE	CONFÉDÉRATION DES UNIONS RÉGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS POUR LA PETITE ENFANCE (FNAPPE)
AIDE AUX JEUNES DIABÉTIQUES	CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TSGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT – GENS DU VOYAGE)
AMICALE DU NID	CONGRÉGATION DES SŒURS NOTRE DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCOLES DE PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (FNEPE)
APPRENTIS D'AUTEUIL	CONVENTION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENFANT (CNAPE)	FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION À DOMICILE (FNEHAD)
ASSOCIATION DES CITÉS DU SECOURS CATHOLIQUE (ACSC)	CROIX ROUGE FRANÇAISE	FÉDÉRATION NATIONALE DES FOYERS D'ACCUEIL POUR FAMILLES DE MALADES HOSPITALISÉS (FNFAFMH)
ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP)	EMMAÛS FRANCE	FÉDÉRATION NATIONALE D'HÉBERGEMENTS VIH ET AUTRES PATHOLOGIES (FNH VIH ET AUTRES PATHOLOGIES)
ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RÉSEAUX (AIRE)	ENFANCE ET MUSIQUE	FÉDÉRATION NATIONALE POUR L'INSERTION DES PERSONNES SOURDES ET DES PERSONNES AVEUGLES EN FRANCE (FISAF)
ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF)	FAMILLES RURALES FÉDÉRATION NATIONALE	FONDATION ABBÉ PIERRE
ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM)	FÉDÉRATION ADDICTION	FONDATION DE FRANCE
FEDERATION DES CENTRES MÉDICO-PÉDAGOGIQUES (FDCMPP)	FÉDÉRATION D'AIDE À LA SANTÉ MENTALE CROIX MARINE	FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT
ASSOCIATION JEUNESSE CULTURE LOISIRS ET TECHNIQUE (JCLT)	FÉDÉRATION DE COMITÉS ET ORGANISMES D'AIDE AUX CHÔMEURS PAR L'EMPLOI (COORACE)	FONDATION DIACONESSES DE REUILLY
ASSOCIATION LE MOULIN VERT	FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE	FONDATION LA VIE AU GRAND AIR
ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉADAPTATION POUR HANDICAPÉS (FAGERH)	FONDS SOCIAL JUIF UNIFIÉ
ASSOCIATION NATIONALE DE PRÉVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPAA)	FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL)	FRANCE TERRE D'ASILE
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉQUIPES CONTRIBUANT À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (ANECAMSP)	FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)	GIE AGIRC-ARRCO
ASSOCIATION NATIONALE DES PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES OU GRAVEMENT DÉFICIENTS VISUELS (ANPEA)	FÉDÉRATION DES PACT	GROUPE MALAKOFF MÉDÉRIC
ASSOCIATION RÉSIDENCES ET FOYERS-ASSOCIATION DE RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (AREFO-ARPAD)	FÉDÉRATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE	GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES PHYSIQUES (GIHP)
ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)	FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉQUIPES SAINT-VINCENT	
AUDIENS	FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME	
CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (CCMSA)		
CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE DES CADRES PAR RÉPARTITION (CGRCR)		
CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS)		
CIMADE		

L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (ADAPT)
L'ARCHE EN FRANCE
LES AINÉS RURAUX FÉDÉRATION NATIONALE
LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
MÉDECINS DU MONDE
MUTLOG
ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS (OSE)
PROBTP RMS
RELIGIEUSES DANS LES PROFESSIONS DE SANTÉ (REPSA)
RÉSEAU FAMILLE

SECOURS CATHOLIQUE
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL (SSVP)
SOS VILLAGES D'ENFANTS
UNION DES PROFESSIONNELS DE L'HÉBERGEMENT SOCIAL (UNAFO)
UNION FÉDÉRATIVE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES D'ACCUEIL ET D'ASSISTANTES MATERNELLES (UFNAFAAM)
UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFCV)
UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE)
UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA)

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX (UNAFAM)
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBROLÉSÉS (UNAFTC)
UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES (UNAPEI)
UNION NATIONALE DES CLLAJ
UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHAJ)
VACANCES ET FAMILLES
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE
VOIR ENSEMBLE

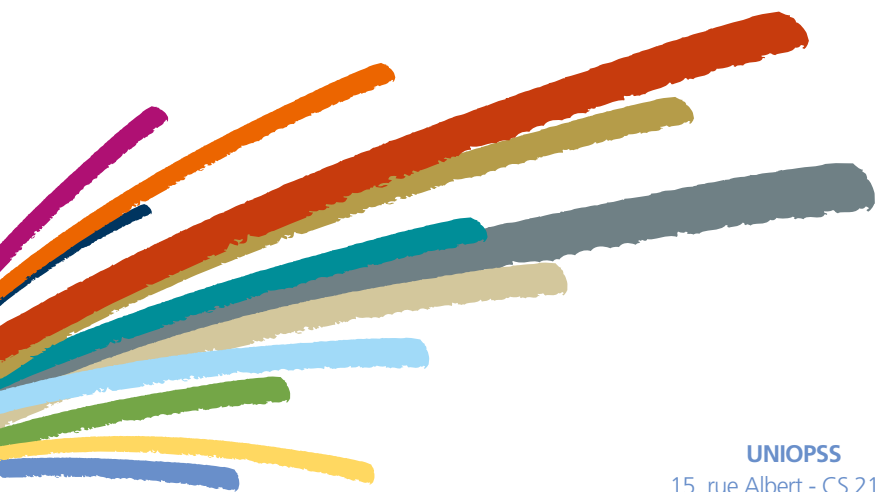
LES 23 URIOPSS

Le réseau des Uriopss assure, à l'échelon régional, une représentation transversale des acteurs privés non lucratif de solidarité. Regroupant les structures associatives sanitaires, sociales et médico-sociales de chaque région, les 23 Uriopss offrent un lieu de réflexion et de coordination. Elles apportent également, grâce à leur expertise et leur connaissance du terrain, un appui technique et un accompagnement à leurs adhérents (information, conseils, formations...).

ALSACE
www.uriopss-alsace.asso.fr
AQUITAINE
www.uriopss-aquitaine.asso.fr
AUVERGNE-LIMOUSIN
www.uriopss-auvergnelimousin.asso.fr
BOURGOGNE
www.uriopss-bourgogne.asso.fr
BRETAGNE
www.uriopss-bretagne.asso.fr
CENTRE
www.uriopss-centre.asso.fr
CHAMPAGNE-ARDENNE
www.uriopss-ca.asso.fr
FRANCHE-COMTÉ
www.uriopss-f-comte.asso.fr

GUADELOUPE
www.uriopss-guadeloupe.fr
ILE-DE-FRANCE
www.uriopss-idf.asso.fr
LANGUEDOC-ROUSSILLON
www.uriopss-lr.asso.fr
LORRAINE
www.uriopss-lorraine.asso.fr
MARTINIQUE
www.uriopss-martinique.com
MIDI-PYRÉNÉES
www.uriopss-midipyrenees.asso.fr
NORD PAS-DE-CALAIS
www.uriopss-npdc.asso.fr
NORMANDIE (BASSE)
www.uriopss-basse-normandie.asso.fr

NORMANDIE (HAUTE)
www.uriopss-hautenormandie.asso.fr
PACA ET CORSE
www.uriopss-pacac.asso.fr
PAYS DE LA LOIRE
www.uriopss-pdl.asso.fr
PICARDIE
www.uriopss-picardie.asso.fr
POITOU-CHARENTES
www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr
RÉUNION-MAYOTTE
www.uriopss-reunion.asso.fr
RHÔNE-ALPES
www.uriopss-ra.asso.fr



UNIOPSS

15, rue Albert - CS 21306
75214 Paris Cedex 13
Tél. : +33 (0)1 53 36 35 00
uniopss@uniopss.asso.fr
www.uniopss.asso.fr